2010-2011

BUDGET DE DÉPENSES

VOLUME III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Québec

2010-2011

BUDGET DE DÉPENSES

VOLUME III

Plans annuels de gestion
des dépenses des ministères
et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 MARS 2011

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46 de
la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Gagnon-Tremblay,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable
de l'Administration gouvernementale

Conseil du trésor
Québec

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Budget de dépenses 2010-2011
Volume III
Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Dépôt légal - Mars 2010
ISSN 0706-0319
ISBN 978-2-550-58492-6 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-58496-4 (PDF)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2010

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q. c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses 2010-2011 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011. Précédé de la section En bref, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;

- La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;

- La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;

- L'annexe 1 fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2010-2011 ainsi que la dépense probable 2009-2010;

- L'annexe 2 fournit :

  — Le nom de tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011;

  — Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi l'information sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses 2010-2011.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses 9

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire 15
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 25
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 33
Conseil exécutif 45
Culture, Communications et Condition féminine 57
Développement durable, Environnement et Parcs 71
Développement économique, Innovation et Exportation 81
Éducation, Loisir et Sport 91
Emploi et Solidarité sociale 103
Famille et Aînés 115
Finances 123
Immigration et Communautés culturelles 135
Justice 143
Relations internationales. 151
Ressources naturelles et Faune 157
Revenu 169
Santé et Services sociaux 177
Sécurité publique 187
Services gouvernementaux 197
Tourisme 205
Transports 211
Travail 225

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume l'information budgétaire présentée dans les plans annuels de gestion des dépenses 2010-2011. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que ceux de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011, la dépense probable 2009-2010, la variation entre le budget de dépenses 2010-2011 et la dépense probable 2009-2010.

Sommaire des dépenses[1]
(en millions de dollars)

	2010-2011		2009-2010[2]	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale[3]	116,7	0,5	116,2	116,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	69,6	(5,3)	73,0	74,9
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 871,4	57,6	1 826,8	1 813,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 068,2	(28,4)	720,3	1 096,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	712,7	219,8	914,2	492,9
Conseil exécutif	358,6	34,5	345,6	324,1
Culture, Communications et Condition féminine	666,1	(2,1)	670,6	668,2
Développement durable, Environnement et Parcs	203,9	(8,6)	210,1	212,5
Développement économique, Innovation et Exportation	1 044,4	40,2	914,9	1 004,2
Éducation, Loisir et Sport	14 805,0	315,9	14 527,6	14 489,2
Emploi et Solidarité sociale	4 283,9	(49,4)	4 259,0	4 333,3
Famille et Aînés	2 178,6	112,1	2 069,1	2 066,6
Finances[4]	195,2	(218,3)	346,5	413,5
Immigration et Communautés culturelles	304,9	131,6	296,4	173,3
Justice	683,7	(2,9)	677,6	686,5
Relations internationales	114,0	(0,5)	116,0	114,5
Ressources naturelles et Faune	528,7	(68,1)	576,7	596,9
Revenu	1 087,3	15,7	1 053,1	1 071,6
Santé et Services sociaux	27 967,2	987,7	26 852,4	26 979,5
Sécurité publique	1 136,4	(7,4)	1 085,4	1 143,8
Services gouvernementaux	197,4	25,0	174,6	172,3
Tourisme	146,1	6,2	138,9	139,9
Transports	2 787,5	240,0	2 770,5	2 547,5
Travail	33,5	(3,5)	33,4	37,1
Dépenses de programmes	**62 561,0**	**1 792,1**	**60 768,9**	**60 768,9**
Service de la dette	6 990,0	836,0	6 154,0	6 154,0
Dépenses budgétaires	**69 551,0**	**2 628,1**	**66 922,9**	**66 922,9**

Note : les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2010-2011.

Références

[1] Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2010-2011.

[2] Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2010-2011.

[3] L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

[4] Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2010-2011 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

EN BREF

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » :

- Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de divers projets structurants;
- Assurer le soutien financier aux municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales, selon les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures;
- Accorder une aide financière au milieu municipal en lui allouant des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que ceux des gouvernements étrangers;
- Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire aux mesures prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 conclue avec le milieu municipal en 2006;
- Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par la hausse des sommes affectées au Fonds de développement régional, le financement des mesures prévues à la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et par le soutien aux territoires en difficulté;
- Poursuivre les interventions gouvernementales visant à favoriser l'accès à des conditions adéquates de logement pour les ménages québécois.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Immobilière SHQ, la Régie du logement (RDL) et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Il vise à être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficience de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser aux citoyennes et aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder ou à conserver un logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en améliorant la qualité du milieu de vie, dans une optique de développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locateurs et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2010-2011 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome et mieux concertée. Il considère que les instances locales et régionales existantes doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions.

- En plus de verser 307,2 M$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, le Ministère versera 263,8 M$ dans le cadre du partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

- La mise en œuvre de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal intervenue entre le gouvernement et la Ville de Montréal, qui accorde de nouveaux pouvoirs financiers et administratifs à la Ville afin qu'elle puisse mieux assumer son rôle de métropole, nécessitera des déboursés de 25,0 M$ du Ministère;

- Le Ministère appuie la mise en œuvre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025 par l'octroi d'une somme de 140,0 M$ sur cinq ans à la Ville de Montréal, dont 35,0 M$ en 2010-2011.

Actions envisagées

- La modernisation de l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales et des travaux d'allègement réglementaire;

- La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

- L'implantation d'une équipe de vérificateurs pour s'assurer du respect des règles d'adjudication des contrats par les organismes municipaux;

- La poursuite des travaux des tables de travail prévues dans le cadre de l'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal et de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal;

- La publication de guides et de documents techniques, notamment concernant le développement durable.

ORIENTATION 2
Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les différents ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise ainsi à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux.

- Le Plan québécois des infrastructures 2009-2014 prévoit que le Ministère fera des investissements de 3 719,8 M$ en matière d'infrastructures municipales. Ces investissements permettront notamment au Ministère de poursuivre la mise en œuvre des engagements en infrastructures dont il est responsable dans le cadre de la Politique nationale de l'eau;

- La collaboration et la concertation entre les différents ministères, le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal et les partenaires du secteur privé permettront la réalisation de grands projets structurants pour la métropole, tels que le Quartier des spectacles et la revitalisation de la cour de triage d'Outremont;

- L'élaboration d'une stratégie concertée avec les ministères et organismes et avec les principaux partenaires du milieu en vue de l'occupation des territoires et la mise en œuvre des actions proposées par la stratégie;

- Il est prévu d'investir 124,8 M$ pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

Actions envisagées

- La mise sur pied du Comité permanent sur les infrastructures, issu de la Table Québec-municipalités, formé de représentants de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, de la Ville de Montréal et du Ministère;
- Le soutien des municipalités dans leur offre de services aux citoyens;
- La poursuite de la conclusion et de la mise en œuvre d'ententes avec nos partenaires du monde municipal et régional;
- Le soutien aux municipalités dévitalisées;
- L'aide à la mise en place d'outils et d'interventions en soutien au développement de l'économie sociale dans les régions du Québec;
- La mise en œuvre graduelle de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipaux.

ORIENTATION 3
Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de services

L'objectif est de préparer le Ministère en vue des importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision des processus d'affaires qui sous-tendent les services rendus et modifiera ses façons de faire de manière significative. À ce sujet, il favorisera l'évolution de la prestation électronique de services à l'aide d'un nouveau portail gouvernemental.

- Plusieurs projets font appel aux technologies de l'information pour être réalisés. Ils nécessiteront des investissements de l'ordre de 9,6 M$.

Actions envisagées

- La mise en œuvre des mesures prévues pour favoriser la préparation de la relève ainsi que le maintien et le renouvellement de l'expertise;
- Le démarrage du projet de refonte du système de gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures;
- La refonte des processus de travail et du système informatique supportant les compensations tenant lieu de taxes;
- La poursuite des travaux en vue de l'implantation du volet transactionnel du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales;
- La refonte du site Internet;
- La révision des processus liés à la première ligne d'information;

- L'optimisation du processus de traitement des plaintes;

- L'adoption d'un plan d'action ministériel pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec dans son rapport de suivi sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures.

La Société d'habitation du Québec

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :

- Des sommes importantes sont prévues pour le maintien des actifs en logement social et pour résorber le déficit d'entretien de ces infrastructures dans le budget d'investissements 2009-2014 du Plan québécois des infrastructures. Au total, ce sont des investissements de 1 163,9 M$ sur cinq ans qui seront consentis pour améliorer les conditions de vie des résidents. De plus, la SHQ poursuivra l'adaptation des logements existants aux normes d'efficacité énergétique et appliquera les exigences de son plan de développement durable aux nouvelles constructions et aux rénovations;

- Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ poursuivra la réalisation de logements sociaux et communautaires;

- La SHQ continuera d'appuyer financièrement plusieurs ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, les programmes de supplément au loyer et d'allocation logement sont offerts aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement adéquat à coût abordable;

- La SHQ poursuit la modernisation de ses façons de faire. Pour l'exercice financier 2010-2011, ses efforts porteront notamment sur la poursuite du renforcement des services de première ligne offerts aux citoyens, sur la consolidation des centres de services mis en place pour soutenir les quelque 830 organismes qui administrent des habitations à loyer modique (HLM), sur l'implantation d'une approche intégrée pour assurer le suivi des projets réalisés dans le cadre des programmes en habitation sociale et communautaire et sur l'achèvement d'un cadre de gestion sur les investissements pour le maintien et l'amélioration du parc HLM.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » s'établit à 1 871,4 M$ en 2010-2011, soit 57,6 M$ de plus que la dépense probable 2009-2010.

Cette variation s'explique, entre autres, par la hausse des sommes accordées pour soutenir le développement économique de Montréal, par l'augmentation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures et par la hausse des budgets affectés à la rénovation et à l'amélioration du parc de logements sociaux ainsi qu'à la réalisation de logements communautaires.

PROGRAMME 1
Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 7,4 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2009-2010 compte tenu de la hausse des sommes accordées pour soutenir le développement économique de Montréal.

PROGRAMME 2
Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit accumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement en travaux similaires pour les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

Le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 27,7 M$ pour s'établir à 480,6 M$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de la dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Les sommes allouées à ce programme connaissent une diminution de 4,9 M$, attribuable essentiellement à la réduction des sommes nécessaires pour l'application des mesures de soutien au regroupement municipal.

PROGRAMME 4
Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Par rapport à la dépense probable 2009-2010, les sommes allouées à ce programme diminuent de 0,8 M$ en raison principalement de la réduction des effectifs du Ministère à la suite des départs à la retraite.

PROGRAMME 5
Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en baisse de 2,8 M$. Cette variation est principalement due à l'octroi en 2009-2010 d'une aide financière non récurrente au Réseau d'investissement social du Québec pour permettre des investissements dans des projets d'économie sociale.

PROGRAMME 6
Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Par rapport à la dépense probable 2009-2010, il n'y a aucune variation étant donné que le niveau d'activité de la CMQ demeure constant.

PROGRAMME 7
Habitation

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Ce programme prévoit une subvention à la SHQ. Cet organisme bénéficie également de fonds fédéraux pour le financement de ses activités.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 32,3 M$. Cette augmentation est principalement attribuable aux budgets additionnels accordés pour la réalisation de logements communautaires en vertu, notamment, du programme AccèsLogis Québec et de la rénovation et l'amélioration du parc de logements sociaux dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 8
Régie du logement

En vertu de ce programme, la RDL dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme en 2010-2011 sont en baisse de 1,4 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique par le financement obtenu en 2009-2010 pour la réalisation du plan de relève des régisseurs.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	131 449,0	7 427,6	124 021,4	124 021,4
2. Modernisation des infrastructures municipales	480 631,3	27 673,8	464 802,4	452 957,5
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	588 962,1	(4 943,7)	594 208,5	593 905,8
4. Administration générale	54 749,8	(779,6)	55 562,8	55 529,4
5. Développement des régions et ruralité	124 814,8	(2 772,9)	122 043,1	127 587,7
6. Commission municipale du Québec	2 250,0	—	2 471,2	2 250,0
7. Habitation	473 023,5	32 332,6	447 890,9	440 690,9
8. Régie du logement	15 510,9	(1 358,1)	15 780,2	16 869,0
Total	**1 871 391,4**	**57 579,7**	1 826 780,5	1 813 811,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**694**	**(20)**	—	714

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 20,2 M$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la variation de 0,7 M$ s'explique par la diminution des sommes accordées en prêts aux Centres locaux de développement dans le cadre des fonds locaux d'investissement.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	20 200,0	(3 057,5)	23 257,5
Prêts, placements, avances et autres	1 257,9	(667,1)	1 925,0
Total	**21 457,9**	**(3 724,6)**	25 182,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission municipale du Québec	2 250,0	2 250,0
Régie du logement	15 510,9	16 869,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Immobilière SHQ	204 622,0	—	197 359,0	—
Société d'habitation du Québec	871 937,2	473 023,5	760 213,3	440 690,9
Société québécoise d'assainissement des eaux	109 510,0	—	122 016,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par chacune des régions. L'enveloppe 2010-2011 allouée est de 63,0 M$, soit 60,0 M$ au Ministère et 3,0 M$ au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale par l'entremise du Bureau de la Capitale-Nationale. Ce montant tient compte des engagements futurs à l'égard des CRÉ.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	58 000,0	55 041,0	55 000,0	52 535,6
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Le budget de dépenses du Ministère atteint 1 068,2 M$ en 2010-2011, alors que la subvention à La Financière agricole du Québec sera de 630,0 M$.

Excluant les organismes, hausse de 22,3 M$ des dépenses de transfert du Ministère qui atteignent 249,0 M$, en raison principalement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour les entreprises prévues dans le cadre du renouvellement des programmes de La Financière agricole du Québec.

Hausse de 6,4 M$ du budget de transfert de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ). Le budget de transfert de TRANSAQ est de 14,5 M$ en 2010-2011.

Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie, Le Québec dans votre assiette! et des priorités de travail du Ministère pour le secteur agricole et agroalimentaire.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et d'appuyer l'essor du secteur bioalimentaire québécois dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes destinés au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture. Ses attributions touchent les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires.

Le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale), de l'innovation et de la formation (y compris l'Institut de technologie agroalimentaire), des pêches et de l'aquaculture commerciales et des services à la gestion, de même que sur Transformation Alimentaire Québec.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces organismes, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ont des mandats précis quant au déploiement des instruments d'intervention visant le secteur bioalimentaire.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 068,2 M$. La répartition se présente comme suit : 39,8 % du budget est consacré au Ministère et 60,2 % va aux organismes, comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, une somme de 630,0 M$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

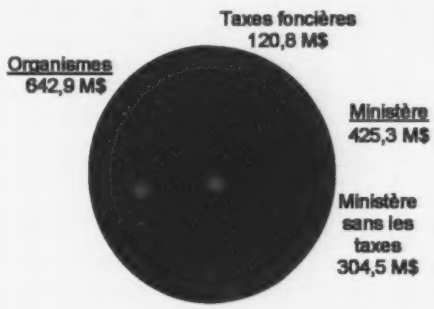

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmentent de 1,0 M$, pour atteindre un total de 120,8 M$.

Les choix budgétaires du Ministère touchent particulièrement la mise en œuvre des mesures d'adaptation des entreprises dans la foulée du plan de redressement des interventions en gestion des risques agricoles de La Financière agricole du Québec et du plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Ces choix s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations stratégiques ministérielles ayant trait au développement économique et régional du secteur bioalimentaire, à la sécurité des aliments et à la santé animale ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

ORIENTATION 1
Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie et les acteurs gouvernementaux et régionaux

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Mise en œuvre des mesures d'adaptation pour les entreprises et de soutien à la multifonctionnalité dans le cadre du plan de redressement des interventions en gestion des risques agricoles de La Financière agricole du Québec;

- Poursuite de la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur, Le Québec dans votre assiette! Cette stratégie a pour objet d'amener les consommateurs à acheter davantage de produits du Québec, de favoriser l'adaptation de l'offre par la mise en marché et l'innovation ainsi que de faciliter l'accès des entreprises aux réseaux de distribution;

- Réalisation de plusieurs initiatives à l'égard de la relève agricole, de l'appui à des secteurs en émergence, du soutien à la diversification en région, de l'expertise en gestion agricole ainsi que de la recherche et de l'innovation;

- Renforcement de la Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec;

- Poursuite du Plan de développement et de croissance du secteur des fromages fins québécois;

- Appui au renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation alimentaire via la nouvelle Stratégie de soutien à la transformation alimentaire;

- Mise en application du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, Ensemble pour la viabilité de l'industrie, dont la mise en œuvre du Plan d'action découlant du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale et la mise en place d'une nouvelle corporation de recherche dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciale en partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski et le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

ORIENTATION 2
Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques alimentaires

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Amélioration des mécanismes de surveillance de la sécurité des aliments dans les établissements alimentaires, notamment dans les domaines des fromages fins et des viandes;

- Poursuite du déploiement de la traçabilité, ce qui comprend notamment le développement de la réglementation nécessaire à l'identification et à la traçabilité des porcs;

- Soutien à la réalisation des programmes de surveillance de la santé animale par la poursuite des travaux de construction du nouveau laboratoire d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et l'inauguration de celui de Québec;

- Renforcement des mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux de compagnie.

ORIENTATION 3
Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Actions envisagées

Le Ministère poursuit ses interventions en mettant l'accent sur les actions suivantes :

- Poursuite et renforcement du Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole, qui s'inscrit dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, afin de diminuer l'effet des activités agricoles pouvant avoir une incidence sur la prolifération des algues bleu-vert;

- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie phytosanitaire appuyant l'adoption d'une gestion intégrée de la lutte aux ennemis des cultures et la diminution des risques liés à l'utilisation des pesticides;

- Poursuite du volet agricole du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques afin que le secteur agricole contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre;

- Poursuite de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec afin d'améliorer la performance environnementale des piscicultures.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en matière agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Les dépenses de ce programme augmentent de 26,7 M$ par rapport à la dépense probable. Cette augmentation est attribuable à l'ajout de crédits pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation pour les entreprises agricoles dans le cadre du renouvellement des programmes de La Financière agricole du Québec. Les crédits prévus pour supporter le secteur de la transformation alimentaire augmentent également afin de donner suite aux mesures de soutien annoncées lors du Discours sur le budget 2009-2010.

PROGRAMME 2
Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs à ce second programme regroupent le budget de dépenses de 9,0 M$ de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de 3,9 M$ de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi qu'une subvention de 630,0 M$ accordée à La Financière agricole du Québec. Soulignons qu'en 2009-2010, la subvention à cet organisme a été de 685,0 M$ incluant une somme de 380,0 M$ pour rembourser une partie de son déficit cumulé au 31 mars 2010.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	425 304,0	26 665,4	402 407,5	398 638,6
2. Organismes d'État	642 923,9	(55 056,5)	317 923,9	697 980,4*
Total	**1 068 227,9**	**(28 391,1)**	720 331,4	1 096 619,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 907**	**(60)**	—	1 967

* La dépense probable comprend une subvention additionnelle de 380,0 M$ afin de rembourser une partie du déficit cumulé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2010. Les crédits requis à cet égard sont pourvus au budget d'investissements de 2010-2011.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2010-2011, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget d'investissements de 47,1 M$, soit une baisse de 13,4 M$ par rapport à 2009-2010. Cette diminution est attribuable à la fin de la construction du laboratoire d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Québec. En 2010-2011, le Ministère poursuivra la construction du laboratoire d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe ainsi que les projets prévus au Plan québécois des infrastructures, notamment pour l'Institut de technologie agroalimentaire.

Par ailleurs, le budget d'investissements inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », les crédits requis pour rembourser une partie du déficit cumulé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2010.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	47 121,5	(13 366,9)	60 488,4
Prêts, placements, avances et autres	380 500,0	380 000,0	500,0
Total	**427 621,5**	**366 633,1**	60 988,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 991,3	9 047,8
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 932,6	3 932,6

ANNEXE 2

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	9 588,0	—	15 441,0	—
La Financière agricole du Québec	799 483,0	630 000,0	858 291,0	685 364,0

En 2010-2011, le budget de dépenses de La Financière agricole du Québec est de 799,5 M$ alors que la subvention du Ministère est de 630,0 M$, l'écart étant financé par les contributions des producteurs agricoles et du gouvernement fédéral.

EN BREF

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

En 2010-2011, le Secrétariat du Conseil du trésor articulera ses actions autour des orientations suivantes :

- Assurer une gestion rigoureuse des dépenses et renforcer le contrôle des investissements en infrastructure publique et en ressources informationnelles;
- Renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique;
- Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé;
- Assurer la capacité organisationnelle du Secrétariat.

En excluant le montant de 281,7 M$ du Fonds de suppléance permettant de financer des dépenses imprévues des ministères et des organismes en cours d'exercice, le budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor s'établit à 431,0 M$, en baisse de 12,5 % par rapport à la dépense probable 2009-2010.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2010-2011.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources. Le Secrétariat soutient le Conseil du trésor et sa présidente en vue de :

- Préparer annuellement un projet de prévision de dépenses des ministères et des organismes avant le début de chaque année financière;
- Soumettre annuellement au gouvernement un budget pluriannuel d'investissements à l'égard des infrastructures publiques;
- Prendre des décisions appropriées sur la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État;
- Assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur de négociations dans les secteurs public et parapublic;
- Faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes.

Le Secrétariat a également le mandat de fournir aux ministères et aux organismes des orientations en matière de gestion des ressources de même que d'offrir aux citoyens et aux entreprises des services d'information sur les politiques gouvernementales de gestion, les façons de faire affaire avec le gouvernement et l'effectif de la fonction publique.

La Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique a pour mission d'assurer, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Commission vérifie le caractère impartial et équitable des décisions qui affectent les fonctionnaires, s'assure de l'observation de la loi et des règlements relatifs au système de recrutement et de promotion, produit des études, fait des vérifications et formule des recommandations aux autorités. Elle entend les recours exercés en certaines matières par les membres et les dirigeants d'organismes, par les administrateurs d'État et par les fonctionnaires, offre des sessions d'échanges et d'information en matière de promotion et un service de médiation aux parties à la suite d'un recours. Elle effectue la certification des moyens d'évaluation, donne des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi des dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et fait rapport directement à l'Assemblée nationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Pour l'exercice 2010-2011, le Secrétariat a procédé à des choix budgétaires au regard de quatre priorités. Premièrement, concernant la gestion des ressources budgétaires, les actions du Secrétariat seront axées sur des dossiers majeurs tels que la gestion rigoureuse des dépenses de l'État ainsi que la rénovation et l'amélioration des infrastructures. Deuxièmement, au chapitre des ressources humaines, les efforts déployés auront pour objet d'assurer le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de vieillissement de l'effectif de la fonction publique. Troisièmement, les actions qui seront réalisées en matière de gestion des ressources matérielles permettront d'améliorer les façons de faire dans l'acquisition de biens auprès du secteur privé. Finalement, le Secrétariat continuera de soutenir les ministères et les organismes dans leurs activités de gestion axée sur les résultats.

Le détail des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat est présenté à la section portant sur le plan budgétaire.

ORIENTATION 1
Assurer une gestion rigoureuse des dépenses

Actions envisagées

- Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et aux organismes;
- Assurer le suivi du niveau des effectifs octroyés aux ministères et aux organismes.

ORIENTATION 2
Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements

Actions envisagées

- Élaborer le Plan québécois des infrastructures 2010-2015 et le rapport annuel d'utilisation à l'égard des investissements de l'année 2009-2010;
- Appliquer les mesures d'accompagnement et de suivi prévues ou découlant de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique;
- En collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux, procéder à la mise en œuvre de la nouvelle directive sur la gestion des ressources informationnelles;
- Procéder à l'autorisation des projets d'investissements en immobilisations selon les procédures et directives en vigueur.

ORIENTATION 3
Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre

Actions envisagées

- Valoriser les avantages distinctifs de la fonction publique;
- Réviser les processus de recrutement en vue de les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail;
- Poursuivre l'analyse de la situation des membres des groupes cibles afin d'identifier des mesures permettant d'atteindre 25 % d'embauche;
- Établir les orientations gouvernementales en matière de formation, de développement et d'apprentissage;
- Accroître la capacité prévisionnelle des besoins en matière d'effectifs et de compétences;
- Soutenir les ministères et les organismes dans la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la santé au travail et la mobilisation du personnel.

ORIENTATION 4
Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé

Actions envisagées

- Promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques relatives à l'analyse des soumissions des ministères et des organismes pour lesquels une évaluation de la qualité est requise;
- Poursuivre le plan de formation sur la nouvelle réglementation, afférente à la loi sur les contrats des organismes publics, en diffusant des sessions de formation tant en présentiel qu'à distance;
- Poursuivre le programme d'information à l'intention des entreprises faisant affaire avec le gouvernement;
- Actualiser la règlementation relative à la disposition des biens meubles excédentaires, aux tarifs d'honoraires pour les services d'avocats et de notaires ainsi que les services d'ingénieurs, d'architectes et d'arpenteurs-géomètres.

ORIENTATION 5
Renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique

Actions envisagées

- Définir des orientations en matière de qualité de services aux citoyens;
- Développer des outils favorisant l'amélioration de la reddition de comptes des ministères et des organismes.

ORIENTATION 6
Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat

Actions envisagées

- Conseiller les gestionnaires dans l'intégration de pratiques favorisant la mobilisation du personnel et la gestion des compétences;

- Identifier des indicateurs de performance gouvernementale et mettre en place des solutions informatiques supportant leur élaboration et leur suivi.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique veut orienter ses vérifications et ses études sur les risques et les enjeux en matière de gestion des ressources humaines. Elle entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges, sur la réduction des délais de réalisation de ses activités et sur l'organisation du travail. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat, notamment en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet également de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses 2010-2011 est en baisse de 62,2 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette baisse résulte de l'impact des départs à la retraite, des contributions d'employeurs ainsi que de la révision à la hausse, en 2009-2010, de la provision pour l'équité salariale.

PROGRAMME 2
Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 3
Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 338,4 M$, dont 334,0 M$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 4
Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2010-2011 s'élève à 281,7 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	89 158,1	(62 159,1)	99 314,0	151 317,2
2. Commission de la fonction publique	3 522,7	(4,0)	3 522,7	3 526,7
3. Régimes de retraite et d'assurances	338 359,1	333,6	338 025,5	338 025,5
4. Fonds de suppléance	281 657,8	281 657,8	473 342,8	—
Total	**712 697,7**	**219 828,3**	914 205,0	492 869,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**406**	**(13)**	—	419

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Secrétariat s'élève à 864,7 M$. Il se compose principalement d'une provision, totalisant 675,1 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres », au programme 4 du Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir, entre autres, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin d'exercice. De plus, un montant de 189,3 M$, imputé à la dette nette, est prévu à la suite de la révision de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	259,1	—	259,1
Prêts, placements, avances et autres	864 462,0	667 451,4	197 010,6
Total	**864 721,1**	**667 451,4**	197 269,7

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission de la fonction publique	3 522,7	3 526,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Infrastructure Québec	7 500,0	—	6 899,2	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est également consacré au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du fonds consiste à regrouper tous les coûts liés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, qui prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Québec sont prévus dans le programme 1 du Secrétariat. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement concerne la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 508,1 M$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 166,0 M$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 342,1 M$.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Le Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor est affecté au financement des dépenses engagées par le Secrétariat pour la réalisation d'investissements qui visent principalement le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du fonds sont prévus au programme 1, Secrétariat du Conseil du trésor.

Fonds relatif à la tempête de verglas

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations liées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 24,4 M$ par année jusqu'à l'exercice 2014-2015. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au fonds sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 1 270,1 M$. De ce total, un montant de 678,6 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,5 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées				
Dépenses	2 204,0	2 204,0	2 065,0	2 065,0
Investissements	18 583,0		7 543,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor				
Dépenses	906,1	906,1	569,4	569,4
Investissements	1 278,0		3 603,9	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds relatif à la tempête de verglas				
Dépenses	25 649,0	1 249,0	25 565,0	1 155,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

CONSEIL EXÉCUTIF

En 2010-2011, le Ministère soutiendra et conseillera le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Pour ce faire, le Ministère entend soutenir efficacement le gouvernement dans l'identification de ses priorités, dans la planification stratégique des ministères et organismes et dans l'élaboration des politiques publiques pour lesquelles sa collaboration est requise.

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue d'assurer une meilleure gestion des communications gouvernementales et de favoriser une plus grande efficacité et cohérence des messages destinés à la population.

Le Ministère entend poursuivre le respect des engagements pris lors du Forum socio-économique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh ainsi qu'à la rencontre Katimajiit tenue à Kuujjuaq. De plus, le Ministère s'est vu confier la responsabilité d'assurer la coordination des relations avec les Autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan Nord.

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuit en 2010-2011. Cette stratégie, en continuité avec celle de 2006-2009, reconduit et actualise les mesures déployées pour enrichir le Québec de sa relève. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 vise à favoriser la réussite des jeunes, à enrichir leur expérience et leur formation, à améliorer leurs conditions de vie et à les encourager à s'engager socialement. Elle vise également à soutenir les jeunes vivant des difficultés. Une somme de 50,2 M$ y sera consacrée en 2010-2011.

Dans le cadre de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, les travaux se poursuivront quant aux modifications à apporter à la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de règlements en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- D'assurer la coordination des communications gouvernementales;
- De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire et administratif. À ce titre :

  — Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;

  — Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone, notamment dans le cadre de la définition du Plan Nord, et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;

  — Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;

  — Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire, d'une part, ainsi que des lois et règlements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part;

  — La Commission d'accès à l'information a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mésentente qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction des priorités ministérielles, ainsi que des orientations et des axes d'intervention inscrites au Plan stratégique 2009-2013 du Ministère.

Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Des ressources financières de 11,7 M$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles et soutien à la prise de décisions;
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité;
- Assurer la pérennité du Ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.

Des ressources financières de 16,1 M$ seront utilisées afin d'améliorer les communications gouvernementales.

Actions envisagées

- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des priorités gouvernementales et assurer la cohérence et la complémentarité des activités de communication gouvernementales;
- Constituer des équipes-projets lorsque les dossiers portent sur des enjeux gouvernementaux et concernent plusieurs ministères et organismes;
- Intégrer et renforcer graduellement l'utilisation de la recherche et de l'évaluation dans la réalisation des projets et des activités de communication;
- Améliorer les communications gouvernementales par le développement d'un programme annuel de formation et un plus grand partage de l'expertise et des façons de faire.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au sein du Canada

Une enveloppe de 13,9 M$ sera consacrée à l'affirmation du Québec au sein du Canada.

Coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

Actions envisagées

- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Ministère;
- Assurer par des interventions et actions, notamment auprès du gouvernement fédéral, le respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme;
- Poursuivre la mise en œuvre et la promotion de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action 2010-2013 en matière de francophonie canadienne.

Diplomatie publique proactive

Actions envisagées

- Promouvoir le Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise visant à faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public;
- Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes visant à renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 206,0 M$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des communautés pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

- Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations et lors de la rencontre Katimajiit;
- Poursuivre les engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative;
- Coordonner les relations avec les Autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan Nord.

JEUNESSE

Stratégie d'action jeunesse

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuit en 2010-2011. Une somme de 50,2 M$, dont un montant d'environ 1,5 M$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à sa réalisation au cours de sa seconde année. Cette stratégie vise à répondre aux enjeux de société actuels et aux priorités gouvernementales et à s'assurer que la jeunesse québécoise soit mieux préparée à relever les défis du futur marché de l'emploi, qu'elle soit prête à œuvrer dans le respect de la diversité qui compose la société québécoise et qu'elle prenne sa juste place dans le nouvel espace mondial.

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 s'inscrit en continuité avec celle de 2006-2009. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse continuera à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux.

Actions envisagées

- Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- Réaliser, en collaboration avec les partenaires, la mise en œuvre des moyens d'action de la stratégie;
- Poursuivre les travaux d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,0 M$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

Actions envisagées

- Soutenir l'action du ministre au regard de divers lois et règlements de nature électorale et parlementaire;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et parlementaires;
- Procéder à des analyses et des études visant la modernisation des institutions démocratiques;
- Assurer le soutien aux ministères et organismes aux fins de l'application des lois de nature électorale;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 5,9 M$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mésententes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- À cette fin, disposer des demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et des demandes d'examen de mésentente découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;
- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;
- Participer aux travaux entourant la mise en place du dossier de santé du Québec en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fournissant les avis appropriés au gouvernement et aux membres de l'Assemblée nationale;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance et le développement d'un système informatisé de gestion des dossiers.

Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,6 M$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- Soutenir l'action des organismes publics et des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;

- Procéder à l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Entreprendre les travaux en vue de la cinquième révision de la législation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

PROGRAMME 2
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La variation entre le budget de dépenses 2010-2011 et la dépense probable 2009-2010 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

PROGRAMME 3
Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2010-2011 de ce programme s'établit à 14,4 M$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2009-2010.

PROGRAMME 4
Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

L'augmentation du budget de dépenses 2010-2011 comparativement à la dépense probable 2009-2010 s'explique principalement par l'indexation des ententes de développement avec les communautés autochtones.

PROGRAMME 5
Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

L'augmentation du budget de dépenses 2010-2011 comparativement à la dépense probable 2009-2010 s'explique par l'ajout de crédits pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

PROGRAMME 6
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2010-2011 de ce programme s'établit à 7,4 M$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2009-2010.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	(26,7)	775,6	775,6
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70 813,1	17 047,8	73 268,5	53 765,3
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 411,3	(196,6)	14 937,9	14 607,9
4. Affaires autochtones	212 577,1	7 948,9	205 877,0	204 628,2
5. Jeunesse	52 584,3	9 812,6	42 981,7	42 771,7
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 425,9	(100,5)	7 718,9	7 526,4
Total	**358 560,6**	**34 485,5**	345 559,6	324 075,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**672**	**(16)**	—	688

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1,6 M$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011	Variation	2009-2010
Immobilisations	1 539,6	—	1 539,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	—	106,5
Total	**1 646,1**	—	1 646,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission d'accès à l'information	5 907,4	6 103,0
Conseil permanent de la jeunesse	751,5	751,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	2 917,3	2 146,1	2 626,1	2 223,9

EN BREF

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

Mettre à niveau et développer les équipements culturels et les actifs des sociétés d'État par des investissements de 1 185,0 M$ sur cinq ans, dont 288,1 M$ en 2010-2011.

Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2008-2011 avec la Ville de Montréal, dans le suivi du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle, qui totalise près de 85,9 M$ en crédits d'investissements et en crédits de transfert, dont 38,6 M$ en 2010-2011.

Bonifier pour une deuxième année l'entente de développement culturel 2009-2012 avec la Ville de Québec, dans le prolongement de l'événement Québec horizon culture, qui totalise 15,0 M$ en crédits d'investissements et en crédits de transfert, dont 4,7 M$ en 2010-2011.

Réviser la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) afin de doter le Québec d'un cadre législatif pour une réalité moderne : le patrimoine culturel tel qu'il est perçu au 21e siècle, un actif économique, social et culturel diversifié auquel s'intéressent une multitude d'individus, d'organismes publics et privés, les municipalités et le gouvernement.

Présenter les résultats du Plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait découlant de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et maintenir, en 2010-2011, les mesures du plan d'action prévues à cet égard.

Maintenir le programme Le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine qui vise à reconnaître ces organismes comme partenaires privilégiés en région en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Maintenir le programme Placements Culture en 2010-2011 qui a pour but l'accroissement de l'investissement privé ainsi que la diversification et la stabilisation des sources de financement.

Poursuivre la promotion de la langue française au Québec, une priorité gouvernementale. Le budget de dépenses du programme Charte de la langue française vise à mettre en œuvre les mesures du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère, appuyé par un réseau de treize sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture, le développement des communications et le rayonnement à l'étranger.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Les treize organismes et sociétés d'État

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Société de développement des entreprises culturelles
	Conseil des arts et des lettres du Québec
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec
	Conseil du statut de la femme
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Par ailleurs, le Ministère favorise aussi la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que la promotion de leurs droits et l'égalité effective avec les hommes au Québec.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est également responsable de l'application de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire s'est effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2008-2011 qui comporte des enjeux budgétaires importants.

ORIENTATION 1
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales

Le Ministère affectera 106,3 M$ à cette orientation en 2010-2011, et ce, tant pour le partenariat municipal et régional, le patrimoine culturel que pour les immeubles et les équipements culturels.

Actions envisagées

- Favoriser le renouvellement d'ententes de partenariat municipal et régional orientées sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire;
- Contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine québécois en tenant compte des réalités du 21e siècle;
- Mettre à niveau et développer les équipements culturels.

ORIENTATION 2
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international

Le Ministère affectera 22,8 M$ à cette orientation en 2010-2011 pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

Actions envisagées

- De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture, notamment aux États-Unis;
- Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde.

ORIENTATION 3
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles

Le Ministère affectera 45,5 M$ à cette orientation pour, notamment, le partenariat Culture-Éducation, les sorties culturelles des jeunes et la fréquentation des lieux culturels.

Actions envisagées

- Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Augmenter de 1,0 % par année le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels;
- Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées.

ORIENTATION 4
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère affectera 12,2 M$ à cette orientation visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 4,5 M$ au Conseil du statut de la femme.

Actions envisagées

- Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Encourager les ministères et organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes;
- Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles.

Par ailleurs, le Ministère affectera 415,8 M$ aux sociétés d'État et organismes en 2010-2011 en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 86,8 M$[1] au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 62,2 M$[1] à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 65,7 M$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 15,2 M$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 6,4 M$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 81,5 M$ à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 25,5 M$ au Musée de la Civilisation, 15,7 M$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 10,6 M$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 18,5 M$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 27,7 M$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

[1] Ce montant inclut les sommes allouées au Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement des entreprises culturelles en soutien à l'orientation 2, Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations* et le soutien aux sociétés d'État

Orientations	M$	%
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales	106,3	17,6
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international	22,8	3,8
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles	45,5	7,6
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes	12,2	2,0
Soutenir les sociétés d'État et les organismes qui contribuent au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture	415,8	69,0
Total	**602,6**	**100,0**

* Les orientations correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2008-2011 en matière de culture, de communications et de condition féminine qui comportent des enjeux budgétaires importants. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère ni de la Commission des biens culturels du Québec. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2010-2011, le budget de dépenses de 27,9 M$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre cinq grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

ORIENTATION 1
Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public

En 2010-2011, des crédits de 17,7 M$ seront affectés à cette orientation afin d'assurer la prépondérance du français dans l'espace public québécois, particulièrement à Montréal.

Actions envisagées

- Travailler au suivi du Plan d'action « Réussir ensemble en français »;
- Travailler au suivi de la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous »;
- Veiller à l'atteinte et au maintien de la généralisation de l'utilisation du français dans les entreprises de 50 employés ou plus;
- Faire progresser les organismes de l'administration vers l'exemplarité en matière d'utilisation du français;
- Veiller au respect de la Charte de la langue française en traitant les dossiers de plaintes dans un délai raisonnable et selon les priorités établies pour en faire le suivi.

ORIENTATION 2
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

En 2010-2011, des crédits de 7,0 M$ seront dévolus au développement et à la diffusion d'outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins de la société québécoise.

Actions envisagées

- Enrichir la terminologie en privilégiant des domaines prioritaires;
- Améliorer les outils d'aide à la maîtrise du français en poursuivant les travaux amorcés pour reconfigurer leur architecture informatique et pour rendre multilingue le Grand dictionnaire terminologique; en créant ou en maintenant des partenariats susceptibles d'enrichir les outils terminolinguistiques; en soutenant des projets de développement et de diffusion d'outils existants ou nouveaux ainsi que des projets de recherche sur le français en usage au Québec;
- Travailler à la nomenclature géographique en favorisant la mise à jour des données toponymiques de certains territoires et en privilégiant l'inventaire ou la mise en valeur de patrimoines toponymiques ciblés.

ORIENTATION 3
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec

En 2010-2011, des crédits de 1,4 M$ seront utilisés pour des actions visant l'analyse et l'évaluation de l'évolution de la situation linguistique québécoise.

Actions envisagées

- Travailler à la réalisation du plan de travail adopté afin de suivre l'évolution de la situation linguistique québécoise;
- Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise;
- Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

ORIENTATION 4
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

En 2010-2011, des crédits de 1,3 M$ seront affectés à la valorisation et au rayonnement de la politique linguistique québécoise.

Actions envisagées

- Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec;
- Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public;
- Préparer le programme des activités en vue de souligner les 50 ans d'existence de l'Office québécois de la langue française;
- Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises;
- Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie.

ORIENTATION 5
Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation

En 2010-2011, des crédits de 0,5 M$ seront réservés à l'amélioration de la prestation des services aux citoyens et à la gestion optimisée des ressources dévolues aux organismes linguistiques.

Actions envisagées

- Permettre aux personnes inscrites à l'examen de français de suivre en ligne leur dossier et faciliter l'administration à distance des examens de français;
- Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel;
- Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations

	M$	%
Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public	17,7	63,4
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique	7,0	25,1
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec	1,4	5,0
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français	1,3	4,7
Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation	0,5	1,8
Total	**27,9**	**100,0**

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2010-2011 lié au portefeuille « Culture, Communications et Condition féminine » s'établit à 666,1 M$, ce qui représente une diminution de 2,1 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation est attribuable, notamment, au non-renouvellement des sommes allouées pour la présence culturelle du Québec aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver en 2010. Cette diminution est cependant atténuée par l'impact des investissements effectués par le Ministère dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 1
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une diminution budgétaire de 2,3 M$ attribuable notamment au non-renouvellement des sommes allouées pour la présence culturelle du Québec aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver en 2010. La diminution des effectifs à la suite de départs à la retraite occasionne également une variation des coûts administratifs du Ministère.

PROGRAMME 2
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et l'enseignement des arts d'interprétation.

Le budget de ce programme est relativement stable. Il permet notamment au Ministère de poursuivre son soutien à la promotion des artistes sur la scène internationale ainsi qu'à la formation professionnelle offerte par l'Institut national de l'image et du son.

PROGRAMME 3
Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer le respect de la Charte de la langue française, la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'écart de 0,2 M$ entre le budget de dépenses 2010-2011 et la dépense probable 2009-2010 est attribuable à certains virements de crédits non récurrents effectués en 2009-2010 pour soutenir la réalisation d'activités de promotion de la langue française.

PROGRAMME 4
Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses 2010-2011 de ce programme est équivalent à celui de l'exercice 2009-2010 et permet de poursuivre le Plan d'action gouvernemental Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	46 466,4	(2 266,5)	46 948,9	48 732,9
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	579 474,9	(41,2)	581 530,7	579 516,1
3. Charte de la langue française	27 937,7	189,1	29 967,4	27 748,6
4. Condition féminine	12 192,4	(10,0)	12 192,4	12 202,4
Total	**668 071,4**	**(2 128,6)**	670 639,4	668 200,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**734**	**(16)**	—	750

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet de poursuivre la réalisation de l'ensemble des projets, dont la construction de la nouvelle salle de l'Adresse symphonique.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	91 793,8	24 040,0	67 753,8
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	**91 793,8**	**24 040,0**	67 753,8

Depuis le début de l'exercice financier 2009-2010, les travaux de construction de la salle de l'Adresse symphonique ont débuté sur le site de la Société de la Place des Arts de Montréal. Les coûts de cette construction de grande envergure sont capitalisés et nécessitent des crédits d'immobilisations proportionnels à l'état d'avancement des travaux, ce qui explique la variation du budget d'investissements.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission des biens culturels du Québec	600,8	575,9
Conseil du statut de la femme	4 458,2	4 458,2
Conseil supérieur de la langue française	1 538,8	1 538,8
Office québécois de la langue française	23 519,6	23 190,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	93 445,5	81 456,5	94 197,8	80 118,0
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	—	—	115,1	136,4
Conseil des arts et des lettres du Québec	88 365,9	86 775,9	95 824,0	95 108,5
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	31 774,1	27 684,1	31 700,0	27 360,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 210,6	10 605,6	11 462,0	9 980,0
Musée de la Civilisation	30 341,2	25 524,0	31 277,8	25 394,5
Musée national des beaux-arts du Québec	21 140,2	15 752,9	19 424,8	14 559,1
Régie du cinéma	5 387,0	—	5 571,6	—
Société de développement des entreprises culturelles	71 509,7	61 762,7	73 740,7	63 768,4
Société de la Place des Arts de Montréal	37 202,5	15 163,2	31 621,1	10 584,6
Société de télédiffusion du Québec	82 016,8	65 683,4	78 683,8	62 064,1
Société du Grand Théâtre de Québec	11 656,3	6 442,2	10 281,3	5 262,3

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : Oeuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales.

Les revenus dédiés à ce Fonds sont de 10,0 M$ par année jusqu'en 2019-2020 pour atteindre une enveloppe totale de 135,0 M$ à cette date. Les projets réalisés par le Fonds sont financés en partenariat avec les intervenants du milieu pour un montant de l'ordre de 65,0 M$. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements totaux de 200,0 M$ qui seront consacrés à la culture.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	13 412,2	—	6 222,2	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

Les budgets de dépenses et d'investissements 2010-2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), permettent d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Les dépenses et les investissements provenant du Fonds vert seront de 432,8 M$ en 2010-2011 afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques et le soutien à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

Le budget de dépenses du Ministère 2010-2011 s'établit à 203,9 M$. Bien que ce budget soit en baisse de 8,6 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010 les revenus provenant de l'application de la tarification des autorisations environnementales, de la redevance à l'élimination des matières résiduelles et de la redevance sur les hydrocarbures permettront au Ministère de maintenir son niveau d'intervention.

L'augmentation de 1,6 M$ du budget d'investissements 2010-2011 s'explique par des investissements additionnels pour l'accélération de la modernisation des barrages publics.

Enfin, aux actions du Ministère s'ajoutent notamment celles de deux organismes faisant partie du portefeuille ministériel à savoir la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) dont le chiffre d'affaires prévu en 2010-2011 est de 127,3 M$ et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC–QUÉBEC), avec un chiffre d'affaires de 50,5 M$.

Par ailleurs, un montant de 7,5 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin notamment d'améliorer les connaissances environnementales et biologiques sur le territoire du Plan Nord, de poursuivre la création de parcs nationaux ainsi que de prolonger et bonifier le programme ClimatSol.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. De plus, ils misent sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de leurs partenaires.

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : la démarche gouvernementale de développement durable, les stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, la protection des écosystèmes, de la biodiversité et le développement du réseau des aires protégées, la gestion durable de l'eau et des ressources, la protection des sources d'eau potable, le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, notamment la sécurité des barrages, ainsi que la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement. Enfin, le Fonds vert sert à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental et à apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent de la ministre, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources et la SÉPAQ assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des équipements publics qui lui sont confiés pour le bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction notamment des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2009-2014 du Ministère.

ORIENTATION 1
Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 de manière à ce que les ministères et organismes gouvernementaux concilient les composantes environnementale, sociale et économique dans leurs activités de développement et prennent en compte les principes de développement durable dans les décisions. Le Ministère mettra en œuvre son plan d'action de développement durable et coordonnera la publication d'un premier rapport périodique sur la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale qui sera réalisé à partir des indicateurs adoptés par le gouvernement et des résultats des plans d'action des ministères et organismes gouvernementaux.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2008-2013 de développement durable;
- Poursuivre la mise en œuvre du système de gestion environnementale de ses activités;
- Poursuivre le développement des activités de formation et de sensibilisation à la démarche de développement durable.

ORIENTATION 2
Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto, le Ministère poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques qui vise la réduction des gaz à effet de serre (GES). Dans le cadre de la participation du Québec à des initiatives intergouvernementales visant le développement d'un marché nord-américain du carbone, le Ministère développera les outils réglementaires nécessaires au plafonnement des émissions de GES et aux échanges de crédits de carbone.

Actions envisagées

- Assurer et coordonner la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, notamment en :
  - — Soutenant financièrement les projets de biométhanisation et de compostage ainsi que le captage des biogaz provenant des lieux d'enfouissement de matières résiduelles;
  - — Soutenant les municipalités qui souhaitent réaliser un inventaire de leurs émissions de GES et se doter d'un plan d'action;
  - — Poursuivant les actions de sensibilisation auprès du public sur les moyens à prendre pour réduire ses émissions de GES et en soutenant les organisations non gouvernementales agissant dans ce domaine;
  - — Soutenant l'adaptation aux changements climatiques;
  - — Consolidant les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.
- Poursuivre le développement de la réglementation relative au plafonnement des émissions de GES et aux échanges de crédits de carbone, notamment en ce qui a trait à la déclaration obligatoire des émissions de GES;
- Élaborer un programme d'inspection des véhicules légers;
- Proposer une nouvelle réglementation sur l'assainissement de l'atmosphère.

ORIENTATION 3
Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées en terres publiques et en terrains privés, y incluant le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec le moyen privilégié pour sauvegarder la diversité biologique. Dans cette démarche, le Ministère apportera une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. À cela s'ajoutent la sauvegarde de la flore menacée ou vulnérable, la prévention contre les espèces exotiques envahissantes et la gestion durable des milieux humides.

Actions envisagées

- Poursuivre le processus de création de quatre nouveaux parcs nationaux et d'agrandissements divers de parcs existants pour une superficie de 30 000 km^2 d'ici 2011;
- Poursuivre les travaux pour la mise en réserve à des fins d'aires protégées de 12,0 % du territoire québécois sous la forme d'aires protégées;
- Préserver neuf nouvelles espèces de flore en situation précaire en leur attribuant par voie règlementaire le statut d'espèce floristique menacée ou vulnérable;
- Par le programme Partenaires pour la nature, aider les organismes de conservation à constituer en milieu privé de nouvelles aires protégées et reconnaître plus de 30 nouvelles réserves naturelles;
- Doter le Ministère de plans d'action sur les espèces menacées ou vulnérables, sur les espèces exotiques envahissantes et sur la gestion durable des milieux humides.

ORIENTATION 4
Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Cette loi permet la mise en place d'un nouveau régime d'autorisation pour le captage des eaux, elle vient encadrer l'approche de gestion de l'eau par bassin versant et elle contient les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017. À la suite de l'adoption d'une nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le Ministère mettra en œuvre le Plan d'action 2010-2015 découlant de cette Politique.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection en proposant un règlement d'application de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et un règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection;
- Poursuivre les travaux pour la mise en place d'une redevance sur l'eau;
- Poursuivre l'appui technique et financier aux organismes de bassins versants sur l'ensemble du territoire du Québec méridional;

- Poursuivre le développement des partenariats d'acquisition de connaissances par le biais des programmes de subvention mis en place;
- Poursuivre le développement du portail de connaissances sur l'eau;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert;
- Mettre en œuvre le Plan d'action 2010-2015 découlant de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont les principales mesures sont :
  - Élaborer une stratégie visant à interdire, d'ici dix ans, l'enfouissement de l'ensemble des matières organiques putrescibles, dont le papier et le carton d'ici 2013;
  - Proposer un projet de loi qui encadrera la détermination des coûts nets à compenser par les entreprises pour les services municipaux de récupération et de mise en valeur des matières recyclables et qui établira le niveau de compensation à 100 %;
  - Déposer pour adoption un projet de règlement permettant d'étendre la responsabilité élargie des producteurs à trois nouvelles catégories de produits (produits électroniques, piles et lampes au mercure);
  - Déposer pour adoption un règlement exigeant des garanties financières de la part des exploitants d'une installation de traitement de matières organiques;
  - Mettre en place différents programmes : infrastructures de biométhanisation et de compostage (investissements totaux de 650,0 M$); économie sociale (10,0 M$); aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2010 (20,0 M$ supplémentaires); récupération des matières résiduelles recyclables générées hors du foyer, développement technologique, centres de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition et développement des marchés (30,0 M$); soutien aux administrations locales en territoire nordique (1,0 M$); acquisition de connaissances (3,5 M$); activités d'information et de sensibilisation (3,0 M$).

ORIENTATION 5
Améliorer la sécurité environnementale

Pour améliorer la sécurité environnementale, le Ministère modernisera des barrages publics et les adaptera aux changements climatiques. Le Ministère acquerra de nouvelles connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent. En outre, le Ministère renforcera le contrôle environnemental en proposant au gouvernement une modification au régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et en mettant en place de nouveaux programmes d'inspections basés sur le risque.

Actions envisagées

- Poursuivre le programme d'accélération des investissements sur près de 25 barrages en vue d'avoir modernisé en 2015 quelque 150 barrages essentiels à la mission de l'État;
- Réaliser des travaux d'au moins 20,0 M$ en 2010-2011 pour adapter aux changements climatiques les barrages du lac Kénogami ainsi que les barrages Sartigan et des Quinze;

- En matière d'analyse environnementale, acquérir de nouvelles connaissances sur la présence de contaminants d'intérêt émergent, sur leur comportement de même que sur leurs effets sur les écosystèmes;

- Proposer au gouvernement un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour introduire des sanctions administratives et renforcer le régime des sanctions pénales, notamment par un rehaussement du niveau des amendes;

- Élargir les programmes d'inspection basés sur le risque.

ORIENTATION 6
Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère améliorera sa prestation de services. Les citoyens et les entreprises auront accès à une meilleure information environnementale et recevront davantage de services en ligne. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement afin de permettre aux citoyens d'être mieux informés et aux entreprises et aux organismes publics d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique.

Actions envisagées

- Ajouter sur Internet un espace citoyens à l'égard des enjeux environnementaux québécois;

- Moderniser les outils de services en ligne dans un souci d'efficacité et d'amélioration de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises;

- Poursuivre le développement d'un portail environnement pour augmenter l'efficacité opérationnelle des entreprises en vulgarisant les cadres réglementaires et en informant mieux les citoyens et les entreprises. Ce site sera porteur d'une véritable mobilisation citoyenne et favorisera une large communauté d'échange;

- Poursuivre le développement d'un système intégré et d'un outil mobile pour optimiser le processus d'inspection;

- Diffuser sur Internet en temps réel ou périodiquement de l'information sur l'état de l'environnement, par exemple : indice de la qualité de l'air, liste des plans d'eau affectés par les algues bleu-vert, qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes au programme Environnement-Plage.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2010-2011 s'établit à 203,9 M$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PROGRAMME 1
Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2010-2011 de ce programme diminue de 8,5 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cependant, les revenus provenant de l'application de la tarification des autorisations environnementales, de la redevance à l'élimination des matières résiduelles et de la redevance sur les hydrocarbures, qui sont versés au Fonds vert, permettront de réaliser des dépenses et investissements de 432,8 M$ en 2010-2011, en hausse de 128,3 M$, afin de poursuivre notamment la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et le soutien à la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

PROGRAMME 2
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2010-2011 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2009-2010.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	198 411,8	(8 528,3)	204 545,5	206 940,1
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 450,6	(94,2)	5 542,3	5 544,8
Total	**203 862,4**	**(8 622,5)**	210 087,8	212 484,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 783**	—	—	1 783

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création des parcs nationaux et de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

L'augmentation de 1,6 M$ du budget d'investissements 2010-2011 par rapport au budget d'investissements 2009-2010 s'explique par des investissements additionnels pour l'accélération de la modernisation des barrages publics.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	36 967,2	1 550,0	35 417,2
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	**36 967,2**	**1 550,0**	35 417,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 450,6	5 544,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société des établissements de plein air du Québec	123 991,9	10 662,0	116 964,8	9 362,0
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	10 058,5	11 329,4	9 888,4	10 890,1
Société québécoise de récupération et de recyclage	55 961,0	—	38 425,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre à la ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	426 449,8	—	301 007,8	—
Investissements	6 366,1		3 538,2	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

Le budget de dépenses 2010-2011 du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » est de 1 044,4 M$. Pour cet exercice financier, les efforts et actions du Ministère porteront principalement sur :

- La mise en œuvre et le suivi de mesures de relance, dans un contexte de reprise;
- La cohérence des actions et la concertation des acteurs;
- L'accroissement de l'investissement privé;
- L'amélioration de la productivité et l'intensification de l'innovation en entreprise, notamment par le soutien au secteur manufacturier;
- L'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises;
- L'essor des régions et des secteurs;
- La valorisation et le transfert des résultats de la recherche;
- Le développement de la recherche et de la relation science et société;
- Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale;
- La modernisation des pratiques de gestion.

Par ailleurs, un montant de 73,9 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin notamment d'assurer l'actualisation et la prolongation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, de favoriser la réalisation de projets de développement économique dans le secteur des technologies vertes et d'offrir un soutien additionnel aux PME exportatrices.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La loi constitutive du Ministère confie au ministre la mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche, en soutenant les secteurs économiques et les entreprises et en assurant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. De plus, il assume des fonctions dans le domaine des affaires économiques internationales.

Ces responsabilités s'incarnent principalement dans les domaines d'activité suivants :

- Élaboration et mise en œuvre, le cas échéant, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de mesures d'aide;
- Prospection des investissements, expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- Cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en assurant, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- Efficacité des initiatives visant le développement économique en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat;
- Cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- Administration, notamment en concertation avec les instances locales reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Entente, avec les ministères et organismes du gouvernement, sur des modalités de collaboration en matière de responsabilités complémentaires;
- Conseil et, le cas échéant, recommandations auprès du gouvernement, des ministères et des organismes;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- Défense des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord international qui concerne le commerce international.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : Investissement Québec, la Société générale de financement du Québec, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 044,4 M$ pour l'exercice 2010-2011. Les dépenses de transfert représentent 58,8 % de ce budget. Les activités gérées directement par le Ministère représentent 495,8 M$, soit 47,5 % de son budget total de dépenses; le solde est affecté à des organismes relevant du ministre, soit à Investissement Québec, aux trois fonds subventionnaires (FRSQ, FQRNT et FQRSC), au Centre de recherche industrielle du Québec et au Conseil de la science et de la technologie.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de soutenir la relance et d'assurer la prospérité économique à plus long terme. Pour y arriver, d'importants défis sont à relever, dont ceux qui sont liés à la concurrence des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, à l'accélération des échanges commerciaux, à l'évolution de la situation économique mondiale, à l'attraction et à la rétention des investissements, à la disponibilité de la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises, aux changements technologiques, au développement durable et aux disparités régionales.

Les choix budgétaires découlent des cinq orientations stratégiques décrites ci-dessous. Les principales actions envisagées pour y contribuer sont ensuite énoncées. Enfin, la répartition du budget est présentée selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

À l'instar des pays industrialisés, le Québec a fait face à un contexte économique difficile qui a incité le gouvernement à mettre en place les mesures nécessaires en vue de soutenir l'économie. Dans le but d'appuyer les entreprises, de renforcer leur compétitivité à long terme et d'assurer une reprise forte et durable, le Ministère envisage les actions suivantes :

Actions envisagées

- Effectuer le suivi de mesures de relance économique sous la responsabilité du Ministère et appuyer les acteurs économiques dans la relance;
- Poursuivre, de concert avec la communauté d'affaires, la vigie économique et le suivi de la situation des entreprises, dans un contexte de relance.

ORIENTATION 2
Orienter le développement économique et scientifique

Le Ministère assume un rôle de leader dans la définition de la vision de l'économie québécoise et dans l'établissement des grandes orientations qui en découlent. Son leadership se traduit, entre autres, par l'élaboration de politiques et de stratégies globales en appui au développement économique et scientifique du Québec. Il se concrétise également par les interventions auprès de ses partenaires visant la cohérence et la cohésion des interventions gouvernementales en matière de développement économique et scientifique.

Actions envisagées

- Élaborer une nouvelle stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation afin de poursuivre les efforts du Québec en la matière;
- Élaborer ou participer à l'élaboration de politiques, stratégies, plans d'action, réglementations ou mesures d'envergure gouvernementale;
- Travailler avec les partenaires ou œuvrer auprès de groupes, autant publics que privés, de façon à favoriser la création d'un environnement propice à la prospérité du Québec.

ORIENTATION 3
Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Afin d'accroître sa position concurrentielle à l'échelle mondiale, le Québec doit continuer à développer un système de recherche et d'innovation complet, structuré et efficace. Le Ministère mise notamment sur des infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès, des regroupements ou consortiums sectoriels de recherche ainsi que sur l'appropriation de la science et de la technologie par la population. Par ailleurs, afin de maximiser les retombées économiques de ses investissements, le Québec doit renforcer la valorisation de la recherche, accroître le transfert et la diffusion des technologies dans les entreprises et favoriser la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Pour y arriver, le Ministère portera une attention particulière à la valorisation de la recherche publique, aux phases de maturation technologique et d'amorçage de projets, de même qu'au recours à une expertise externe par les entreprises, particulièrement les PME.

Actions envisagées

- Compléter la mise en œuvre de l'actuelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation;
- Poursuivre l'appui aux projets d'infrastructures du savoir, afin de consolider et renforcer l'excellence de la recherche au Québec.

ORIENTATION 4
Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Les entreprises québécoises doivent, pour améliorer leur position concurrentielle et compte tenu de la mondialisation, relever une multitude de défis dont la complexité ne cesse d'augmenter. Afin de les soutenir dans ce contexte exigeant, le Ministère met l'accent sur l'amélioration de la productivité et l'intensification de l'innovation en entreprise, l'accroissement de l'investissement privé, le développement du capital humain, le renouvellement de la base entrepreneuriale, l'ouverture et la conquête des marchés ainsi que sur l'essor des régions et des secteurs économiques.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre des stratégies telles que le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie biopharmaceutique québécoise, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, la Stratégie pour le développement de toutes les régions et une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles;
- De concert avec les partenaires, renforcer et mettre en valeur l'entrepreneuriat québécois;

- Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises et les soutenir dans les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements;
- Inciter les sociétés de capital de risque à investir davantage dans les firmes québécoises et à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec;
- Assurer la réalisation des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre conclues pour développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD);
- Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence;
- Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec.

ORIENTATION 5
Optimiser l'utilisation des ressources

Pour faire face aux défis démographiques et aux exigences sans cesse grandissantes du marché du travail, le Ministère est à revoir certains aspects de ses pratiques de gestion pour une utilisation optimale de ses ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. Ainsi, le Ministère favorisera le renouvellement de son personnel en mettant l'accent sur le recrutement, le développement et la rétention, de même que sur la diversité ethnoculturelle. Enfin, le Ministère continuera de miser sur les technologies de l'information afin d'améliorer sa performance, autant dans la relation avec sa clientèle que dans sa gestion des ressources.

Actions envisagées

- Réviser les façons de faire au Ministère en poursuivant, notamment, l'évolution de Clientis, l'outil ministériel de gestion de la relation avec la clientèle et l'adoption de nouvelles pratiques de gestion des documents;
- Mettre en œuvre les programmes de relève du personnel misant principalement sur l'attraction, la motivation et la rétention du personnel;
- Lancer et promouvoir la nouvelle version du site Internet du Ministère qui sera résolument axée sur l'amélioration du service à la clientèle;
- Accélérer la réalisation de pages Web destinées à des clientèles internationales.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations

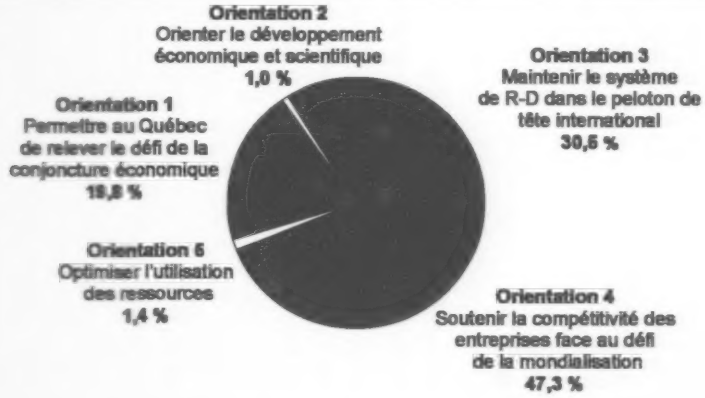

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 872,9 M$ en hausse de 74,0 M$ par rapport à la dépense probable de 2009-2010. Cette hausse provient essentiellement de l'ajout d'un montant de 69,5 M$ afin de répondre aux demandes conjoncturelles ainsi qu'aux besoins du programme Renfort visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes et du nouveau programme d'infrastructure du savoir visant à soutenir des projets de construction, de rénovation et d'entretien d'actifs.

PROGRAMME 2
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires, dont la mission est de promouvoir et d'appuyer financièrement la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec, dans ce dernier cas, afin de soutenir l'offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

Le budget de ce programme en 2010-2011 s'élève à 171,5 M$ en baisse de 33,9 M$ par rapport à la dépense probable de 2009-2010. Cette réduction provient principalement de la fin de bonifications accordées aux fonds subventionnaires au cours des trois dernières années.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	872 858,1	74 044,7	707 606,2	798 813,4
2. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	171 545,6	(33 850,1)	207 334,1	205 395,7
Total	**1 044 403,7**	**40 194,6**	914 940,3	1 004 209,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**826**	**(28)**	—	854

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » permettra au Ministère de poursuivre la modernisation de ses équipements informatiques et de ses systèmes de technologie de l'information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques. La diminution de 7,4 M$ des « Prêts, placements, avances et autres » est attribuable à l'achèvement de la mesure de bonification de 45,0 M$ dédiée aux fonds locaux d'investissement annoncée dans le Discours sur le budget de 2006-2007.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	3 000,0	—	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	3 991,3	(7 372,9)	11 364,2
Total	**6 991,3**	**(7 372,9)**	14 364,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Conseil de la science et de la technologie	1 624,5	2 017,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	32 551,0	16 925,0	32 233,0	17 250,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	95 065,4	74 484,8	108 160,0	82 475,4
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	49 323,3	35 462,5	55 476,3	55 819,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	52 928,8	43 048,8	55 389,2	49 833,5
Investissement Québec	610 665,0	462 328,0	536 463,0	305 803,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 971,6	—	6 002,1	—

EN BREF

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 14 805,0 M$ en 2010-2011, soit un accroissement de 315,9 M$ ou de 2,2 % par rapport à la dépense probable 2009-2010.

Le Ministère, avec ce budget, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation. Il assurera également la poursuite et le renforcement des investissements consentis au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

Le budget de dépenses pour l'exercice financier 2010-2011 permet notamment d'assurer le financement et le développement :

- Des actions annoncées dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, dont notamment réduire le nombre d'élèves par classe au primaire, offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire et augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles;

- Des mesures mises en place, pour l'amélioration des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon le plan annoncé en juin 2008;

- Du Plan d'amélioration du français;

- Du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école;

- Du Plan d'action éducation, emploi et productivité permettant notamment de développer et de consolider diverses initiatives visant à rapprocher l'éducation du développement économique;

- Des réinvestissements à l'enseignement supérieur annoncés en 2006-2007 et en 2008-2009, notamment pour améliorer la capacité d'enseignement et de recherche;

- Des actions envisagées pour soutenir nos athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales et pour promouvoir le développement du sport et de l'activité physique auprès de la population.

Par ailleurs, un montant de 5,0 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin notamment de couvrir les coûts en 2010-2011 d'investissements totalisant 75,0 M$ pour mettre en œuvre une stratégie de déploiement de l'offre de formation professionnelle et technique et répondre aux nouvelles exigences du milieu de l'emploi.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaire, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive des Québécoises et des Québécois;
- De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves, des étudiantes et des étudiants ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les associations patronales et syndicales, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires œuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenue de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère a un budget de 14 805,0 M$ en 2010-2011. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. La répartition est la suivante : 74,5 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 11,0 % au fonctionnement, 8,3 % au service de la dette et 6,2 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories

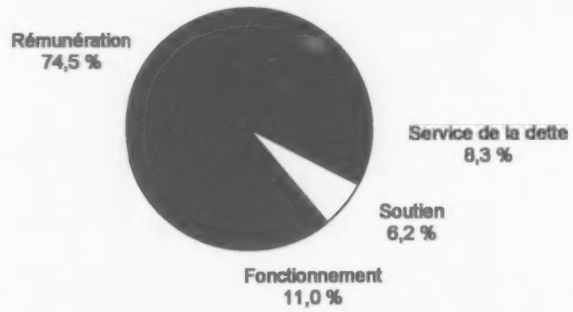

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de service. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2010-2011, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les huit orientations du Plan stratégique 2009-2013, à savoir :

- Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
- Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;
- Contribuer au rehaussement des savoirs;
- Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;

- Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;
- Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;
- Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole, ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;
- Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 8 451,9 M$ vise, en plus d'assurer le fonctionnement du réseau, l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance.

La nouvelle stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires Tous ensemble pour la réussite scolaire « L'école, j'y tiens! » nécessitera des investissements de 135,7 M$ sur quatre ans. Dans un premier temps, en 2010-2011, ce sont 10,0 M$ qui seront consacrés à réduire la taille des groupes de 3e et 4e année du primaire en milieux défavorisés. Cette action souscrit également aux objectifs du Ministère en matière de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Ensuite, deux autres actions de cette stratégie seront mises de l'avant dès l'année scolaire 2010-2011, soit offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire par l'augmentation du nombre d'enseignants-ressources, représentant 7,0 M$, et augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles pour 6,4 M$. Enfin, le réaménagement des budgets actuels du Ministère permettra de réaliser d'autres interventions de cette stratégie d'action en vue notamment de soutenir les apprentissages, de valoriser l'éducation, de mobiliser le personnel et de raccrocher le maximum de décrocheurs.

En matière de soutien aux EHDAA, le plan rendu public en juin 2008 a permis une première phase de réduction du nombre d'élèves par classe au 2e cycle du primaire en milieux défavorisés ainsi qu'en 3e année du primaire dans les autres milieux. Cette mesure de 20,7 M$ se poursuivra en 2010-2011. D'autres mesures liées à ce plan et totalisant une somme de 8,9 M$ se poursuivront également en 2010-2011.

Au cours des dernières années, le Ministère a annoncé 10,0 M$ pour l'embauche de bibliothécaires dans le cadre du Plan d'action sur la lecture à l'école, 22,0 M$ pour le Plan d'action pour l'amélioration du français et 17,0 M$ pour le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.

Afin de maintenir l'offre de service éducatif en région, le Ministère continuera à investir une somme de 12,0 M$ pour le maintien des services éducatifs dans les écoles de village. L'enveloppe est consacrée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants et au développement de la socialisation des élèves.

Plus que jamais, le Québec a un besoin important de main-d'œuvre spécialisée afin de poursuivre son développement social et économique. Dans ce contexte particulier où les besoins de main-d'œuvre convergent avec une baisse démographique importante, le Ministère doit intensifier les actions susceptibles d'accroître la capacité des régions d'offrir rapidement et de façon adaptée des formations qui répondent aux besoins en tenant compte notamment des citoyennes et citoyens désireux d'accéder, de se maintenir ou de revenir sur le marché du travail. Le Ministère va également soutenir le développement de stratégies régionales en éducation dans le cadre du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique.

Le Ministère maintiendra ses activités de veille auprès des différents secteurs de l'activité économique afin de s'assurer que les programmes d'études menant à un diplôme puissent viser le développement des compétences dont les entreprises ont besoin pour demeurer ou devenir compétitives ainsi que celles qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi, il poursuivra sa collaboration et s'assurera des arrimages nécessaires avec les autres partenaires responsables, à différents égards, de la qualification de la main-d'œuvre tels le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission des partenaires du marché du travail, la Commission de la construction du Québec et les ordres professionnels.

En partenariat avec les commissions scolaires, le Ministère veut continuer d'accroître le nombre de jeunes en formation professionnelle en déployant des actions destinées à accroître le taux de fréquentation, la persévérance, les continuités de formation et la réussite des jeunes en formation professionnelle.

Le Plan d'action éducation, emploi et productivité annoncé à la suite du Discours sur le budget 2008-2009 a permis d'accorder une somme de 32,3 M$, notamment pour développer et consolider diverses initiatives visant à rapprocher l'éducation du développement économique. Ces initiatives sont maintenues pour l'année scolaire 2010-2011.

Dans la foulée des engagements découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du Discours sur le budget 2008-2009, le Ministère continuera d'améliorer les services aux adultes, notamment en améliorant l'encadrement des personnes en cours de formation, en vue d'assurer une meilleure garantie de réussite.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'enseignement supérieur, le budget de 4 757,1 M$ se répartit ainsi : 2 869,4 M$, soit 60,3 %, pour l'enseignement et la recherche universitaire et 1 887,7 M$, soit 39,7 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement et le soutien à des partenaires de l'enseignement supérieur.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur assure le maintien du réinvestissement effectué en 2007-2008 à la suite d'ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. Ainsi, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement plus de 60,0 M$ et de 20,0 M$ en 2010-2011.

Le budget inclut également le réinvestissement de 187,0 M$ provenant des transferts fédéraux annoncés en 2008-2009, permettant notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement. De plus, le réinvestissement permettra de favoriser la collaboration entre les universités et les collèges et de répondre à des besoins croissants de la société, entre autres, en accroissant les sommes consacrées à la fonction enseignement au bénéfice des étudiants et en intensifiant le soutien aux établissements universitaires de taille modeste sis en régions.

Le budget 2010-2011 inclut le réinvestissement gouvernemental de 53,3 M$ permettant d'accroître la capacité d'enseignement et de recherche des universités, de renouveler le corps professoral, d'octroyer des bourses en enseignement dans les disciplines importantes pour le développement du Québec que sont le génie et l'administration, de favoriser la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, ainsi que d'aider les universités à défrayer les coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Le Ministère reconduit son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera près de 45,0 M$ en 2010-2011.

Afin de maintenir l'offre de service éducatif dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le budget 2010-2011 inclut plus de 23,5 M$.

Parmi les nombreux emplois qui sont et qui seront disponibles sur le marché du travail, une proportion importante requiert une formation technique. C'est pourquoi le Ministère poursuivra ses efforts pour parachever l'implantation des programmes d'études techniques révisés et pour aider les régions à offrir davantage de formation de plus courte durée permettant de répondre rapidement à des pénuries de main-d'œuvre. Il maintiendra sa collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de relever les défis posés par la Stratégie gouvernementale de renouvellement des effectifs en santé et services sociaux et visant à améliorer la capacité du réseau à répondre aux pressants besoins de ce domaine en particulier.

Le Plan d'action éducation, emploi et productivité annoncé à la suite du Discours sur le budget 2008-2009 a permis d'allouer une somme de 8,5 M$ pour soutenir les établissements collégiaux dans le développement de nouvelles initiatives en éducation en relation avec le développement économique. Ces initiatives sont maintenues pour l'année 2010-2011. Le gouvernement a notamment majoré de 2,5 M$ les ressources pour financer les formations de courte durée convenues régionalement et conduisant à une attestation d'études collégiales. Une somme de 2,5 M$ est aussi maintenue pour offrir à temps partiel de la formation permettant une amélioration de la qualification des travailleurs. Ces projets permettent une offre de formation rapide et adaptée aux besoins régionaux du marché du travail.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant une somme de l'ordre de 34,5 M$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de service d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. Cette somme s'ajoute au soutien accordé aux universités de taille modeste sises en régions que le Ministère a instauré lors des récents réinvestissements, soit plus de 20,0 M$. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère reconduit une enveloppe de 2,7 M$ au soutien à la recherche dans ces mêmes universités.

Enfin, depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total visant ce programme sera de 8,8 M$.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'Aide financière aux études, un budget de 531,9 M$ est consacré au Programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Cette somme prend notamment en compte le montant de 115,0 M$ annoncé par le gouvernement fédéral dans le cadre du nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants. Par le passé, une somme de 35,0 M$ était transférée au Québec par le gouvernement fédéral pour compenser les bourses qu'il offrait dans les autres provinces dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Une somme additionnelle de 80,0 M$ a donc été ajoutée dès 2009-2010 pour la fin de l'entente avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire où les sommes reçues ont transigé dans un compte à fin déterminée.

Le budget consacré au programme d'Aide financière aux études pour la prochaine année prend également en compte certaines modifications effectuées depuis 2007-2008 afin de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle. Les crédits 2010-2011 reflètent financièrement l'impact de ces modifications. Celles-ci couvrent notamment l'ajustement des droits de scolarité, l'ajustement à certaines dépenses reconnues incluant l'indexation de certains paramètres.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 37,9 M$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 25,6 M$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport, dont les associations, les municipalités, les établissements d'enseignement et autres organismes, dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions. Elles serviront également à contribuer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique d'une activité récréative ou sportive et de conseiller toute personne lui adressant une demande dans ce domaine.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales.

D'autres actions sont également envisagées, dont le soutien à l'accueil et à l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec, la poursuite du Programme Équipe Québec et le développement d'outils visant la promotion et le soutien aux bénévoles œuvrant dans le secteur du loisir et du sport.

ADMINISTRATION ET CONSULTATION

À l'Administration et consultation, un budget de 159,6 M$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2010-2011 connaît une hausse de 2,7 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010, soit 1,7 %. Cette augmentation est principalement imputable aux divers besoins de l'administration des services.

PROGRAMME 2
Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2010-2011 est de 0,3 M$, soit 1,4 %. Cette augmentation est principalement attribuable au rehaussement du budget consacré au maintien des actifs de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

PROGRAMME 3
Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Par rapport à la dépense probable 2009-2010, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 38,4 M$, soit 7,8 %. Cette croissance découle essentiellement de l'augmentation du nombre de boursiers et de leurs besoins, notamment en raison de l'ajustement des frais de scolarité et de l'indexation des paramètres de subsistance.

PROGRAMME 4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses pour ce programme est de 140,3 M$, soit 1,7 %. Par ailleurs, la dépense probable 2009-2010 inclut une somme de 72,6 M$ dont les crédits apparaissent au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. L'augmentation réelle sur base comparable pour ce programme est donc de 212,9 M$, soit 2,6 %, incluant les ajustements salariaux conformément aux offres patronales.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources dans le cadre de la stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires.

PROGRAMME 5
Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 127,1 M$, soit 2,7 %, incluant les ajustements salariaux conformément aux offres patronales. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services, le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau et le réinvestissement pour les études collégiales et universitaires.

PROGRAMME 6
Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

La diminution de 1,8 M$ (2,7 %), est essentiellement attribuable à la non-récurrence du financement accordé au comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) pour la participation des athlètes à ces Jeux.

PROGRAMME 7
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2010-2011 augmente de 9,0 M$ soit 1,1 % par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette augmentation reflète l'annualisation des ajustements prévus à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et la progression salariale du personnel des réseaux.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration et consultation	159 555,2	2 670,3	158 394,8	156 884,9
2. Formation en tourisme et hôtellerie	23 749,0	321,9	23 427,1	23 427,1
3. Aide financière aux études	531 932,0	38 355,1	531 376,9	493 576,9
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 451 863,8	140 277,4	8 267 095,1	8 311 586,4
5. Enseignement supérieur	4 757 066,9	127 083,4	4 673 674,6	4 629 983,5
6. Développement du loisir et du sport	63 545,3	(1 795,0)	65 295,3	65 340,3
7. Régimes de retraite	817 335,5	8 968,5	808 367,0	808 367,0
Total	**14 805 047,7**	**315 881,8**	14 527 630,8	14 489 166,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 332**	**(63)**	—	1 395

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	17 106,8	(1 455,0)	18 561,8
Prêts, placements, avances et autres*	138 600,0	(4 307 400,0)	4 446 000,0
Total	**155 706,8**	**(4 308 855,0)**	4 464 561,8

* Le budget d'investissements 2009-2010 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres » les crédits requis de 4 307,4 M$ conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir à des dépenses d'organismes des réseaux de l'éducation inscrites à la dette nette au 1er avril 2008 à la suite de l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux avec celles du gouvernement, notamment pour les immobilisations et la provision pour congés de maladies et vacances et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et dépenses. Ces sommes servent à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances et la présidente du Conseil du trésor.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission consultative de l'enseignement privé	110,5	109,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 529,5	2 596,1
Conseil supérieur de l'éducation	2 793,1	2 755,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	33 128,0	27 272,0	32 044,0	25 917,0

Note : Les budgets de dépenses de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec sont présentés sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1er août 2006.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 30,0 M$ par année, est affecté au soutien financier à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et aux mises en candidature requises à cette fin. Les revenus sont alimentés par une partie de la taxe sur le tabac.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	37 351,0	—	24 372,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

La période 2010-2011 annonce une hausse de l'activité économique et de l'emploi au Québec et, paradoxalement, une pression exercée par le nombre élevé de chômeuses et chômeurs et de prestataires de l'assistance sociale.

Les effets résiduels de la crise économique sur les emplois disponibles se font sentir. L'emploi demeure au cœur de cette transition et Emploi-Québec devra faire face à la croissance de la demande auprès des services publics d'emploi. En réponse à ce ralentissement, le Ministère et ses partenaires pourront de nouveau compter sur le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi Plus. Ainsi, les personnes touchées par la détérioration du marché du travail ou en étant éloignées seront accompagnées dans leur réintégration, notamment les personnes immigrées et les minorités visibles, les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs expérimentés de plus de 55 ans. Ces investissements bénéficieront aux personnes et aux entreprises, prévenant les mises à pied et soutenant le développement et la qualification de la main-d'œuvre.

Le Bureau de la Capitale-Nationale assurera une vigie des enjeux régionaux et des dossiers majeurs dont Québec Horizon Culture, la démarche ACCORD et le suivi de la gestion du Fonds de l'innovation. Il supportera le mandataire gouvernemental aux infrastructures et aux activités sportives de haut niveau de la Capitale-Nationale et Équipe Québec dans la réalisation des objets de son mandat.

Et, toujours en vue de favoriser la contribution des divers acteurs socioéconomiques, des travaux sont en cours, que ce soit en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou au regard des interventions en matière d'action communautaire.

La gestion du personnel et la qualité de la prestation des services sont, à l'instar des autres employeurs, des enjeux importants pour le Ministère. Ainsi, en gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, un deuxième portrait raffine l'analyse initiale des problématiques en ressources humaines, identifiant les risques et proposant un plan d'action pour y faire face.

Quant aux services aux citoyennes et aux citoyens, les sondages menés en 2009 dans le cadre de l'évaluation de la satisfaction de l'ensemble des clientèles du Ministère au regard des engagements tenus dans le cadre de sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens serviront à l'identification de projets visant à l'amélioration des services offerts.

Par ses interventions quotidiennes et ses analyses, le Ministère entame la dernière année de son Plan stratégique 2008-2011 en réitérant ses orientations stratégiques et ses actions.

Par ailleurs, un montant de 17,0 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor, dont 10,0 M$ dans le cadre du Plan Emploi Métropole et 7,0 M$ pour bonifier le budget du Fonds québécois d'initiatives sociales.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et à son développement social en :

- Contribuant à l'équilibre du marché du travail;
- Soutenant le développement et la pleine utilisation des ressources humaines;
- Luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Le Ministère assure les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre de recouvrement, une autre unité qui a conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

La prestation des services rattachés au Régime québécois d'assurance parentale est assurée par le Centre de services à la clientèle qui est réparti dans trois villes, soit Rouyn-Noranda, Sainte-Anne-des-Monts et Québec.

Enfin, le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte également sur les actions de trois directions générales qui proposent les orientations ministérielles ou agissent en soutien aux unités opérationnelles : la Direction générale des politiques et de l'analyse stratégique, la Direction générale des services à la gestion et la Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens.

Le Ministère agit en interaction avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les collectivités locales. Il travaille également en étroite collaboration avec de nombreux organismes communautaires actifs notamment dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que dans le domaine de la défense collective des droits.

Enfin, à titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a la responsabilité du Bureau de la Capitale-Nationale et de la Commission de la Capitale-Nationale du Québec. Rappelons que le Bureau de la Capitale-Nationale contribue au développement et à la diversification économique de la région tout en suivant la mise en œuvre des ententes afférentes à ses partenariats institutionnels tels que les centres locaux de développement, la Conférence régionale des élus, la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté dans le cas de la réalisation des pactes ruraux.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des cinq orientations stratégiques fixées par le Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Le Ministère poursuivra, dans le cadre du Pacte pour l'emploi, les efforts entrepris pour favoriser la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise en optimisant l'utilisation des mesures et programmes de soutien et de développement de l'employabilité et en s'appuyant sur le partenariat. Dans le but d'atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises et soutenir la relance de l'emploi, Emploi-Québec, en concertation avec ses partenaires, poursuivra les efforts du Pacte pour l'emploi Plus pour prévenir les mises à pied et mettre à contribution les périodes d'inactivité pour le développement des compétences.

Actions envisagées

En 2010-2011, le Ministère privilégiera les actions suivantes :

- Favoriser le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide des personnes en situation de chômage, notamment les prestataires de l'assurance-emploi;

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'emploi prévues à la stratégie du Pacte pour l'emploi et celles du Pacte pour l'emploi Plus en :

  — Maintenant et renforçant son intervention auprès des entreprises de manière proactive afin d'éviter les mises à pied et de favoriser le développement et la reconnaissance des compétences;

  — Soutenant, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, 302 500 nouveaux participants dans le cadre des services publics d'emploi, ce qui devrait permettre à près de 150 000 personnes d'intégrer le marché du travail;

  — Favorisant l'incitation au travail auprès des clientèles de l'assistance sociale, afin d'accroître la proportion des prestataires qui quittent ces programmes de façon durable;

  — Continuant à soutenir les personnes plus éloignées du marché du travail afin de leur permettre de bénéficier de la reprise.

- Soutenir l'intégration en emploi des personnes immigrantes ainsi que celle des minorités visibles en :

  — Poursuivant la collaboration aux travaux d'amélioration de la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché du travail, la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences ainsi que l'amélioration de leur accès à la formation d'appoint;

  — Appuyant la régionalisation de l'immigration.

- Poursuivre la mise en œuvre et le suivi, en collaboration avec ses partenaires, de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs et à réintégrer en emploi ceux qui sont âgés de 55 ans et plus, notamment dans le cadre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et des travaux réalisés sur l'adaptation des politiques et programmes au vieillissement de la population;

- Soutenir l'intégration en emploi des jeunes en :

  — Poursuivant son action auprès des jeunes, notamment grâce au Pacte pour l'emploi et à des stages, comme Découvrir, qui permettent aux jeunes de moins de 25 ans de vivre une expérience sur le marché du travail et de vérifier leur intérêt pour un métier donné;

  — Poursuivant la mise en œuvre des projets de conciliation travail-études, qui visent notamment à permettre à de jeunes décrocheuses et décrocheurs de terminer une formation de base tout en travaillant;

  — Collaborant à la mise en oeuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec.

ORIENTATION 2
Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité

Les entreprises et la main-d'œuvre du Québec font face à d'importants changements liés au vieillissement de la population, aux nouvelles pratiques en gestion des ressources humaines, à la concurrence internationale et à l'évolution technologique auxquelles s'ajoutent, à court terme, les difficultés qu'occasionne la récession. Ces changements sollicitent fortement la capacité d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre et surviennent au moment même où la productivité relativement faible des entreprises menace leur compétitivité et leur capacité à maintenir et à créer des emplois. Ainsi, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, le Ministère poursuivra ses interventions pour favoriser le maintien en emploi et la formation de la main-d'oeuvre.

Actions envisagées

- Pour demeurer concurrentielles, les entreprises doivent améliorer leur productivité, notamment par le développement des compétences et la qualification de leur main-d'œuvre. Ainsi, en 2010-2011, le Ministère poursuivra ses interventions visant à soutenir la formation des travailleurs :

  — Emploi-Québec poursuivra, avec ses partenaires, la mise en œuvre de l'approche proactive auprès des entreprises visant à favoriser le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs québécois, considérant que les effets de la situation économique difficile de 2009 continueront de se faire sentir en 2010;

  — Emploi-Québec examinera la nature et les pistes d'amélioration de ses services conseils, dans la mesure des ressources disponibles, offerts aux entreprises en consolidant les services aux gestionnaires des entreprises en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne les pratiques innovantes dans la gestion des compétences, la gestion prévisionnelle et la gestion des talents;

  — Emploi-Québec conservera son offre de service aux entreprises dans le cadre du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus, en augmentant le nombre d'entreprises aidées par la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet entreprises;

— Emploi-Québec entend soutenir 11 700 entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emplois, dont la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet entreprises, et améliorer le soutien aux entreprises affectées par les difficultés économiques. Les interventions viseront notamment à accroître la formation de base des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés et la formation en changements technologiques;

— En lien avec les stratégies découlant du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, la Commission des partenaires du marché du travail prévoit que les actions concertées d'Emploi-Québec et des comités sectoriels de main-d'œuvre favoriseront la participation des personnes inscrites à des programmes de qualification et de reconnaissance des compétences des travailleuses et des travailleurs;

— La Commission des partenaires du marché du travail rendra disponibles, en concertation avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, des dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans plus de 30 métiers et professions.

- Par ailleurs, le Ministère continuera de voir à l'application des normes pour les métiers réglementés et à la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur. Les modifications apportées récemment ont pour effet de réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre afin que tout travailleur, accrédité dans une province ou un territoire pour y exercer une occupation, incluant un travailleur ayant acquis ses compétences et qualifications à l'étranger, soit reconnu comme étant qualifié à exercer cette occupation par toutes les autres provinces et tous les territoires et ce, sans autres exigences significatives d'examen, de formation ou d'évaluation. Le Ministère s'assurera également de la cohérence et de la coordination des cinq chantiers de la mobilité de la main-d'œuvre (Entente France - Québec, Entente Canada - Union européenne, Accord sur le commerce intérieur, Accord de commerce et de coopération Québec - Ontario et Reconnaissance des compétences des travailleurs formés à l'étranger).

ORIENTATION 3
Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis

Actions envisagées

- Le premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prend fin le 31 mars 2010. S'inspirant des vastes consultations menées en 2009 et intégrant les principaux constats des actions réalisées au cours des dernières années, le Ministère entend proposer un deuxième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATION 4
Favoriser l'engagement des communautés en faveur de l'action communautaire et de l'action bénévole

Des travaux sont en cours pour accentuer la mise en place d'approches intégrées en matière de développement social et d'engagement des communautés.

Actions envisagées

- Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère poursuivra la mise en œuvre des orientations en matière d'action communautaire afin de mieux structurer les interventions sur une base territoriale et de susciter la participation de la population notamment par le bénévolat et la philanthropie.

ORIENTATION 5
Créer un environnement stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale considère être un employeur capable de fournir un environnement de travail qui valorise la contribution du personnel et offre de nombreuses possibilités d'innovation quant à l'offre et à la prestation de services. Il poursuivra donc ses efforts pour assurer un environnement de travail sain et stimulant et offrir à sa clientèle des services adaptés et personnalisés. Il continuera de rechercher un juste équilibre entre les services personnalisés à valeur ajoutée et la migration de la clientèle vers des services automatisés.

Actions envisagées

- Pour assurer la disponibilité de la main-d'œuvre, le Ministère mettra en œuvre un plan d'action comportant des stratégies permettant d'attirer, de développer et de retenir un personnel qualifié, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et de compétition accrue entre les organisations;

- Le plan d'action visant l'amélioration de la santé du personnel et la diminution de l'absentéisme continuera de s'appliquer en 2010-2011. Ce plan s'appuie sur trois axes d'intervention, soit la prévention, le suivi médico-administratif et la réintégration;

- Des efforts accrus sont par ailleurs consentis dans l'administration du Régime québécois d'assurance parentale afin d'augmenter la proportion des demandes traitées intégralement par les systèmes informatiques;

- Emploi-Québec accélérera la modernisation de son offre de service et la consolidation de la gestion unifiée de ses services d'emploi. Elle élaborera également le plan directeur des technologies de l'information lui permettant de concrétiser sa vision d'affaires, incluant notamment le développement du volet transactionnel du Centre de communication avec la clientèle et l'expérimentation des services virtuels à l'aide de visio-guichets.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

L'enveloppe budgétaire 2010-2011 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 283,9 M$.

PROGRAMME 1
Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, il privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses 2010-2011 de ce programme totalise 865,7 M$, soit une diminution de 28,6 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique principalement par l'ajout de sommes en 2009-2010 en provenance notamment de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants. En 2010-2011, ces sommes sont provisionnées au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. De plus, mentionnons qu'un montant de 207,8 M$ devrait être versé par le gouvernement fédéral pour l'aide à l'emploi dans le cadre du Pacte pour l'emploi Plus.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et à tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2010-2011 de ce programme se situe à 2 893,9 M$. Par rapport à la dépense probable 2009-2010, c'est une diminution de 4,4 M$. L'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours octroyée en 2010-2011 est compensée par l'ajout de sommes en 2009-2010 provenant principalement de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants. En 2010-2011, ces sommes sont provisionnées au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

PROGRAMME 3
Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2010-2011 est de 461,8 M$, soit une diminution de 16,4 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010 de 478,2 M$. Cette variation s'explique par des mesures d'économie de 6,0 M$ appliquées à ce programme et par un montant de 9,0 M$ versé en 2009-2010 pour l'administration du Pacte pour l'emploi en provenance de la provision correspondante.

PROGRAMME 4
Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour but de soutenir et de promouvoir la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques de la région de la Capitale-Nationale.

Le budget 2010-2011, de 62,6 M$, est sensiblement égal à la dépense probable 2009-2010.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	865 658,4	(28 593,6)	872 528,0	894 252,0
2. Mesures d'aide financière	2 893 857,0	(4 411,3)	2 858 075,7	2 898 268,3
3. Administration	461 809,5	(16 369,5)	465 768,5	478 179,0
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 567,2	(53,2)	62 616,6	62 620,4
Total	**4 283 892,1**	**(49 427,6)**	4 258 988,8	4 333 319,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**5 955**	**(149)**	—	6 104

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2010-2011 du Ministère diminue d'un peu plus de 0,9 M$ par rapport à 2009-2010. La variation s'explique par une diminution des besoins en prêts, placements et avances dans le cadre des fonds locaux d'investissement au Bureau de la Capitale-Nationale.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	1 119,6	—	1 119,6
Prêts, placements, avances et autres	1 952,1	(912,9)	2 865,0
Total	**3 071,7**	**(912,9)**	3 984,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission des partenaires du marché du travail	1 718,7	1 812,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	18 336,7	17 092,6	17 168,8	15 900,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25 048,1	24 670,7	21 777,0	21 476,1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Les revenus du fonds proviennent en partie de Loto-Québec qui y contribue à la hauteur de 5,0 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Le niveau de dépenses 2010-2011 est de 25,8 M$.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1er janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La prévision de dépenses 2010-2011 est 1 286,7 M$.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1er avril 2006. Il est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 4,4 M$ est prévue pour 2010-2011.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1er avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 24,8 M$ en 2010-2011, soit 4,4 M$ de plus qu'en 2009-2010. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de cinq ans pour des développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 19,4 M$ en 2010-2011 comparativement à 18,5 M$ en 2009-2010.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1er avril 2003. Pour l'exercice 2010-2011, des dépenses de 11,2 M$ sont prévues au Fonds québécois d'initiatives sociales.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	25 807,6	6 279,9	26 775,4	6 782,7
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	32		33	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 286 726,2	986 599,8	1 300 829,1	994 790,7
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	4 357,6	—	4 060,3	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	19 426,1	19 426,1	18 541,3	18 541,3
Investissements	24 827,1		20 430,8	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	11 170,7	10 319,0	12 310,4	10 319,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

FAMILLE ET AÎNÉS

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le volet Famille

Les mesures d'aide à la famille disposeront d'un budget de 2 080,7 M$, dont 2 006,2 M$ serviront à offrir et à rendre accessibles des services de garde éducatifs répondant aux besoins de garde du plus grand nombre de familles possible.

Le Ministère reconnaît le rôle prépondérant des organismes communautaires Famille au mieux-être des familles et entend continuer à les soutenir financièrement.

Le Ministère vise à soutenir, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.

Le Ministère complétera son plan de développement de nouvelles places à contribution réduite afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de 220 000 en 2010.

Le volet Aînés

Le Ministère soutiendra la création de Carrefours de soutien dans quelques régions pilotes en vue de renforcer le soutien aux proches aidants en partenariat avec le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux organismes locaux, régionaux, nationaux ainsi qu'aux municipalités afin d'améliorer les milieux de vie des aînés et de favoriser leur pleine contribution à la société.

Le Ministère rendra public un plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance.

Par ailleurs, un montant de 4,0 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour bonifier le programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

Le ministre de la Famille a aussi deux organismes sous sa responsabilité, soit le Conseil de la famille et de l'enfance et le Curateur public. La mission principale du Conseil est de donner des avis au ministre et au gouvernement sur tout sujet qui concerne la famille et l'enfance. La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation.

Le Conseil des aînés a pour mission principale de conseiller la ministre responsable des Aînés et le gouvernement sur tout sujet qui concerne les aînés.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2010-2011 dans les champs de compétence du Ministère et de sa planification stratégique 2008-2012.

ORIENTATION 1
Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants

Actions envisagées

Les actions retenues par le Ministère pour réaliser l'orientation 1 sont les suivantes :

- Le Ministère complétera son plan de développement de 20 000 nouvelles places à contribution réduite en services de garde pour atteindre 220 000 places;
- Le Ministère soutiendra la mise en place des guichets régionaux d'accès aux places à contribution réduite afin d'améliorer l'accessibilité des services de garde;
- Le Ministère réalisera l'édition 2009 de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de services de garde;
- Le Ministère poursuivra le financement des services de surveillance pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans;
- Le Ministère appuiera financièrement les municipalités et les municipalités régionales de comté en soutenant l'implantation ou la mise à jour de politiques familiales municipales;
- Le Ministère, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, soutiendra le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;

- Le Ministère soutiendra financièrement les organismes communautaires Famille qui répondent avec souplesse aux besoins spécifiques de parents, en complémentarité avec les services publics existants;

- Le Ministère élaborera et mettra en œuvre une stratégie de communication visant à faire connaître les actions ministérielles et gouvernementales en matière de soutien financier aux familles québécoises.

ORIENTATION 2
Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des aînés au développement du Québec

Actions envisagées

Pour concrétiser cette orientation, le Ministère cible les actions suivantes :

- Le Ministère veut contribuer à contrer la maltraitance chez les aînés en mettant en œuvre, en concertation avec les partenaires concernés, un plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance chez les aînés;

- Le Ministère accordera un soutien financier à des organismes nationaux ou d'autres partenaires visant la promotion du droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté;

- En partenariat avec le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon, le Ministère renforcera les services de répit et d'accompagnement aux proches aidants en finançant la création de Carrefours de soutien de manière à réaliser des projets dans quelques régions;

- Le Ministère poursuivra son soutien financier aux municipalités qui font la promotion du vieillissement actif de la population par l'entremise de l'approche Municipalités amies des aînés.

ORIENTATION 3
Moderniser et optimiser la prestation de services du Ministère et développer son organisation

Actions envisagées

Le Ministère retient les actions suivantes pour réaliser l'orientation 3 :

- Le Ministère consolidera ses principaux systèmes et processus d'affaires soutenant sa prestation de services;

- Le Ministère assurera une gestion prévisionnelle et stratégique de sa main-d'œuvre par la mesure des efforts ministériels et la gestion des principaux risques.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations

Une portion importante du budget du Ministère, soit 2 080,7 M$, est consacrée aux mesures d'aide à la famille et vise, conformément aux objectifs fixés dans le cadre de l'orientation 1, à créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants.

Le Ministère dispose aussi d'un budget de 22,7 M$ pour assurer la concrétisation de l'orientation 2 relative aux aînés en vue de favoriser leur vieillissement actif et leur pleine contribution à la société.

Enfin, des crédits de 26,6 M$ en immobilisations sont mis à la disposition du Ministère pour assurer la réalisation de l'orientation 3 portant sur la modernisation et l'optimisation de ses interventions.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

En 2010-2011, ce programme disposera d'un budget de dépenses de 32,7 M$, ce qui représente une légère hausse de 0,3 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel œuvrant dans le domaine des services à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale. Finalement, il assure le soutien des organismes municipaux pour établir des politiques familiales, le financement de l'administration du Soutien aux enfants offert sous forme de crédits d'impôt remboursables et le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 080,7 M$ en 2010-2011, soit une augmentation de 106,2 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre des services de garde, à l'annualisation du coût des places à contribution réduite ayant été développées dans les services de garde au cours de 2009-2010 et au coût du développement de nouvelles places en 2010-2011.

PROGRAMME 3
Condition des aînés

Ce programme finance des mesures afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique ou professionnel, et afin d'assurer la cohérence des interventions de l'État à l'égard des aînés. Il soutient également le financement du Conseil des aînés.

Ce programme disposera, en 2010-2011, d'un budget de 22,7 M$, ce qui représente une augmentation de 3,6 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette augmentation s'explique principalement par un transfert de budget en 2009-2010 au ministère de la Santé et des Services sociaux, pour la mise en œuvre du Programme d'amélioration de l'alimentation en centre d'hébergement et de soins de longue durée. Ce transfert est effectué à partir de la provision prévue à cet effet au programme 3. Cette augmentation s'explique aussi par l'ajout d'un budget pour la lutte contre la maltraitance envers les aînés.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme se situe à 42,5 M$ comparativement à la dépense probable de 40,6 M$ pour l'exercice financier 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 1,9 M$. Cette augmentation est destinée au financement des travaux de réalisation de la planification stratégique des technologies de l'information et au renforcement des activités d'enquête.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	32 720,6	318,2	33 055,5	32 402,4
2. Mesures d'aide à la famille	2 080 689,9	106 235,6	1 974 454,3	1 974 454,3
3. Condition des aînés	22 731,6	3 636,3	20 995,3	19 095,3
4. Curateur public	42 494,5	1 868,4	40 548,1	40 626,1
Total	**2 178 636,6**	**112 058,5**	2 069 053,2	2 066 578,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 003**	**(25)**	—	1 028

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 10,2 M$ en 2009-2010.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Ce budget vise principalement à couvrir les investissements reliés à la réalisation du plan d'informatisation du Ministère. Ces investissements s'inscrivent à l'intérieur des actions prévues en regard de l'orientation 3, dont l'objectif est d'assurer la modernisation et l'optimisation des interventions du Ministère. L'état d'avancement du projet de refonte du plan ministériel d'informatisation du ministère de la Famille et des Aînés explique la révision du budget d'investissement de 39,1 M$ à 27,6 M$.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	26 555,9	(11 566,6)	38 122,5
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	—	1 002,0
Total	**27 557,9**	**(11 566,6)**	39 124,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Conseil de la famille et de l'enfance	1 099,1	1 157,5
Conseil des aînés	1 053,4	1 098,4
Curateur public	42 494,5	40 626,1

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Découlant d'un partenariat entre le ministère de la Famille et des Aînés et la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds pour le développement des jeunes enfants vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Le fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives à ces fins. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 1 concernant l'épanouissement des familles et le développement des enfants.

Fonds de soutien aux proches aidants

Découlant d'un partenariat entre le ministère de la Famille et des Aînés et le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon, le fonds contribuera au soutien des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative et persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 2 concernant le vieillissement actif et la pleine contribution des aînés au développement du Québec.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	14 880,0	—	7 400,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	15 023,0	—	7 500,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

FINANCES

Le Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille « Finances » pour l'exercice financier 2010-2011 s'appuie sur les orientations suivantes :

- Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- Affronter la récession et assurer la croissance;
- Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple;
- Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants;
- Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente.

Par ailleurs, un montant de 2,2 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin notamment d'instaurer une provision pour évaluer le coût des services publics.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le Ministère appuie le ministre, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle conseil en matière financière et économique auprès du ministre, du gouvernement ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Le Ministère effectue par ailleurs un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière et économique.

Le Ministère remplit également les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus, notamment en termes fiscaux et tarifaires, et des conseils en matière d'investissements;
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le Conseil du trésor;
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

De plus, le Ministère assure le suivi et l'encadrement des sociétés d'État et il conseille le ministre à l'égard des politiques relatives aux institutions financières.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2010-2011 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Pourcentage des ressources budgétaires : 30,6 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le financement des services publics, le financement et la gestion de la dette au meilleur coût ainsi qu'une reddition de comptes rigoureuse.

La majeure partie de l'effectif du Ministère est affectée à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication annuelle des comptes publics et des rapports financiers mensuels du gouvernement.

Actions envisagées

- Élaboration et publication du budget 2011-2012 et de ses mesures;
- Analyse des grands enjeux auxquels font face les finances publiques du Québec;
- Compléter l'application de la réforme comptable adoptée par le gouvernement en décembre 2007, notamment par la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- Suivi de l'évolution des normes comptables internationales afin d'évaluer les impacts de leur adoption sur les états financiers du gouvernement;
- Conseil et support aux organismes du gouvernement qui passeront de l'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur privé à ceux du secteur public;
- Publication des comptes publics et des rapports financiers mensuels;
- Suivi de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001) sanctionnée à l'automne 2009;
- Suivi des besoins financiers nets du gouvernement, préparation du budget de caisse ainsi que suivi et préparation des prévisions des résultats des entités consolidées;
- Élaboration et publication de la mise à jour économique et financière de l'automne 2010;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Politique de financement des services publics;
- Publication du rapport annuel sur les revenus de tarification;
- Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers;

- Assurer les relations avec les agences de notation;
- Poursuite des travaux pour la réduction de la dette;
- Prévision de la dette du gouvernement et du secteur public;
- Prévision des opérations de financement du gouvernement;
- Réalisation du programme de financement du gouvernement et de Financement-Québec;
- Suivi de la mise en œuvre des ententes sur les infrastructures;
- Poursuite des discussions sur la péréquation et les transferts accrus au titre de l'éducation postsecondaire;
- Poursuite de la négociation avec le gouvernement fédéral d'une compensation dans le dossier de l'harmonisation des taxes de vente;
- Participation du ministre aux rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances;
- Analyse et support à l'amélioration des contrôles en matière d'intégrité des systèmes comptables dans les ministères et les organismes.

ORIENTATION 2
Affronter la récession et assurer la croissance

Pourcentage des ressources budgétaires : 3,4 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'économie sont répartis selon deux axes : supporter l'économie en période de crise et en assurer la croissance, notamment par l'amélioration de la productivité. Le Québec devra, de plus, relever le défi du vieillissement de la population.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts pour soutenir l'emploi, favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et encourager la formation;
- Mise en place de mesures pour favoriser l'augmentation de la participation au marché du travail;
- Proposition de mesures pour soutenir la compétitivité des entreprises et aider les secteurs en difficulté;
- Identification d'initiatives pour favoriser une offre diversifiée de capital de risque;
- Mise en place de mesures pour stimuler l'investissement privé;
- Développement de nouveaux moyens pour accroître la recherche, le développement et l'innovation.

ORIENTATION 3
Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

Pourcentage des ressources budgétaires : 56,0 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allégement du fardeau fiscal des particuliers, la compétitivité du régime fiscal des entreprises, ainsi que l'équité, l'intégrité et la simplification du régime fiscal.

L'effectif alloué à cette orientation provient principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales, ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cette orientation représentent près de la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison notamment de la Provision pour des initiatives concernant les revenus qui vise à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts visant à rendre le régime fiscal plus équitable, plus compétitif et plus simple;
- Proposition de modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Proposition de modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, social et durable;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la construction et de la restauration;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évitement fiscal, notamment en élaborant des mesures dont l'objectif consistera à mieux détecter les planifications fiscales agressives et à accroître la répression de celles-ci;
- Évaluation des impacts des mesures fiscales, et de la fiscalité en général, sur les ménages, les entreprises et sur l'activité économique, notamment au moyen du modèle d'équilibre général du ministère des Finances;
- Poursuivre les efforts pour faciliter la compréhension du régime fiscal par les contribuables.

ORIENTATION 4
Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants

Pourcentage des ressources budgétaires : 8,3 %

Objectifs

Les objectifs relatifs au secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : la modernisation du droit des compagnies, la mise en place de mesures pour renforcer la confiance du public dans le secteur financier et le développement de pôles d'excellence en matière de finance.

Actions envisagées

- Poursuite de la réforme de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) concernant les sociétés par actions;
- Dépôt d'un projet de loi portant sur le droit associatif;
- Élaboration d'outils de développement pour pôles d'excellence du secteur financier;
- Poursuite des discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Vigie et mise à jour de la législation et de la réglementation du secteur financier.

ORIENTATION 5
Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente

Pourcentage des ressources budgétaires : 1,7 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la gouvernance et à la gestion ministérielle sont répartis selon trois axes d'intervention : la gouvernance des sociétés d'État, une offre bonifiée de service et le maintien de l'expertise du Ministère.

Actions envisagées

- Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL) avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Coordination de travaux et promotion de l'adhésion au dépôt direct et au service P@iement en ligne[MC];
- Poursuite des discussions avec le milieu bancaire pour le développement d'un processus électronique de versement de l'aide financière à la suite de sinistres;
- Poursuite de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel, notamment par le développement des compétences;
- Promotion de la culture éthique au ministère des Finances.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations

		M$	%
Orientation 1 :	**Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire**	**55,4**	**30,6**
	Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)	*6,3*	
	Divers éléments de programmes	*49,1*	
Orientation 2 :	**Affronter la récession et assurer la croissance**	**6,2**	**3,4**
	Divers éléments de programmes	*6,2*	
Orientation 3 :	**Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple**	**101,4**	**56,0**
	Programme 2, élément 6 (Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus)	*94,6*	
	Divers éléments de programmes	*6,8*	
Orientation 4 :	**Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants**	**15,1**	**8,3**
	Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)	*12,3*	
	Divers éléments de programmes	*2,8*	
Orientation 5 :	**Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente**	**3,0**	**1,7**
	Divers éléments de programmes	*3,0*	
Total		**181,1**	**100,0**

Ces chiffres excluent 7 004,2 M$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 14,2 M$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 6 990,0 M$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

La variation de 170,3 M$ pour ce programme est principalement attribuable au versement, en 2009-2010, d'une contribution gouvernementale à la SoFIL.

PROGRAMME 2
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

La diminution de 48,0 M$ par rapport à la dépense probable est attribuable d'une part à la provision pour des initiatives concernant les revenus pour laquelle des transferts en 2009-2010 ont été effectués dans d'autres ministères où la dépense est augmentée d'autant. D'autre part, un montant de 140,0 M$ pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation a été imputé en 2009-2010.

PROGRAMME 3
Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 6 990,0 M$, se divisent en quatre éléments :	M$
• Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 408,0
• Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	2 597,0
• Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminué des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés	- 12,0
• Intérêts sur le régime de rentes de survivants : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminué des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants	- 3,0
Service de la dette prévu	6 990,0

Les dépenses 2010-2011 affectées à ce programme augmentent de 836,0 M$ par rapport à 2009-2010. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le compte des régimes de retraite).

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction du Ministère	43 888,9	(170 290,4)	214 017,3	214 179,3
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	151 351,1	(47 963,4)	132 447,7	199 314,5
3. Service de la dette	6 990 000,0	836 000,0	6 154 000,0	6 154 000,0
Total	**7 185 240,0**	**617 746,2**	6 500 465,0	6 567 493,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**698**	**(17)**	—	715

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

L'augmentation nette de 617,7 M$ du budget de dépenses 2010-2011 par rapport à la dépense probable 2009-2010, s'explique par une augmentation des dépenses au programme Service de la dette, supérieure à la baisse du budget de dépenses dédié aux autres activités du portefeuille « Finances ».

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements prévu servira au maintien des actifs (1,1 M$), ainsi qu'aux projets concernant le système des données spécifiques à la mission du Contrôleur des finances (0,8 M$).

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	1 936,0	—	1 936,0
Prêts, placements, avances et autres	30,0	—	30,0
Total	**1 966,0**	—	1 966,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	97 437,0	—	88 695,0	—
Bureau de décision et de révision	1 846,0	—	1 623,7	—
Financement-Québec	673 833,0	—	620 707,8	—
Institut de la statistique du Québec	30 072,2	14 171,8	30 340,8	14 322,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	637 082,0	—	906 953,3	170 200,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances, a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1). Ce fonds n'a plus sa raison d'être, car les bénéficiaires, pour lesquels il avait été mis en place et avec qui le gouvernement avait pris entente en 2006, ont fait faillite le 27 janvier 2010. Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux devrait être aboli.

ANNEXE 1 (suite)

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,5 M$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification applicable aux centres financiers internationaux.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	932 988,4	—	794 829,8	—
Investissements	6,0		—	
Effectif (ETC)	17		17	
Fonds de l'industrie des courses de chevaux				
Dépenses	—	—	992,2	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 100,0	450,0	1 200,0	450,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le budget de dépenses 2010-2011 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 304,9 M$. De ce montant, 304,1 M$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M$ au Conseil des relations interculturelles.

Le budget attribué au Ministère vise à poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les orientations de son Plan stratégique 2008-2012. Ces priorités concernent notamment la sélection des personnes immigrantes selon les besoins économiques de l'ensemble du Québec, la francisation et l'intégration en emploi, l'intégration sociale ainsi que la promotion des relations interculturelles harmonieuses dans le respect des valeurs communes de la société québécoise. Ces orientations incluent la modernisation des services administratifs du Ministère.

Le budget permet également d'assurer le financement des mesures exceptionnelles de parrainage humanitaire pour Haïti du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, le budget du Ministère comprend les sommes réservées aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux. Ces sommes sont regroupées dans une provision qui totalise 165,8 M$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration, à sélectionner des personnes immigrantes et à favoriser leur intégration au sein d'une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes notamment quant au rapprochement interculturel et à l'ouverture au pluralisme.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2010-2011 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 304,9 M$. De ce montant, 304,1 M$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M$ au Conseil des relations interculturelles.

Les choix budgétaires du Ministère sont présentés selon les orientations de son Plan stratégique 2008-2012.

ORIENTATION 1
Favoriser la pleine participation en misant sur l'ouverture à la diversité et le partage des valeurs communes

- À l'instar de l'année 2009-2010, un budget de 8,1 M$ est consacré aux activités visant à accroître la connaissance et la compréhension qu'ont les personnes immigrantes des valeurs communes du Québec ainsi que l'ouverture de la société québécoise à la diversité, à accroître la connaissance de l'apport de l'immigration, à renforcer le rapprochement interculturel, à soutenir la gestion de la diversité et à contrer la discrimination.

Actions envisagées

- Le renforcement au Québec et à l'étranger de l'information sur l'importance des valeurs communes de la société québécoise et sur l'apprentissage et l'usage du français;
- Le soutien aux employeurs pour intégrer des personnes immigrantes et pour gérer la diversité en milieu de travail;
- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec - La diversité : une valeur ajoutée;
- Le soutien à des projets proposés par des partenaires du milieu communautaire qui favorisent la pleine participation des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la société québécoise, incluant la sensibilisation de la population québécoise au racisme et à la discrimination.

ORIENTATION 2
Recruter et sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

- Le budget consacré à la sélection des candidats à l'immigration qui répondent aux besoins économiques du Québec et de ses régions, à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2010 et à la promotion dans les territoires ciblés à l'étranger est de 4,9 M$ en crédits de base. Un montant additionnel de plus de 38,0 M$ proviendra du crédit au net[1].

Actions envisagées

- L'admission au Québec, projetée en 2010, de 52 400 à 55 000 personnes immigrantes;
- La promotion de l'immigration à l'étranger centrée sur les besoins économiques du Québec en portant une attention particulière aux besoins régionaux;
- L'accélération de l'arrivée au Québec des candidats à l'immigration permanente qui répondent aux besoins pressants du marché du travail;
- La mise en œuvre du programme spécial de parrainage humanitaire pour Haïti;
- La mise en place d'un programme facilitant l'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs temporaires spécialisés et pour les étudiants étrangers.

ORIENTATION 3
Assurer le leadership et la cohérence de l'action gouvernementale en matière de francisation et d'intégration

- Depuis l'exercice financier 2008-2009, la totalité de l'enveloppe budgétaire consacrée par le gouvernement du Québec à la francisation et à l'intégration des immigrants est versée au budget du Ministère afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées. Une provision de 165,8 M$ est prévue en 2010-2011 aux fins de transfert à trois autres ministères du gouvernement qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des immigrants, soit les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux.

Actions envisagées

- La reconduite des ententes avec les trois ministères concernés;
- L'avancement du cadre interministériel permettant un meilleur suivi des résultats de l'action gouvernementale;
- La poursuite des travaux visant l'harmonisation des services gouvernementaux de francisation et d'intégration en emploi des personnes immigrantes.

[1] Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

ORIENTATION 4
Enrichir l'offre de service en francisation et en accroître la portée auprès des personnes immigrantes

- Un budget de 65,9 M$ est consacré à la prestation des différentes formules de cours de français (temps complet, temps partiel, cours réguliers, cours spécialisés, cours de français en ligne, cours en milieu de travail), à la diversification de l'offre de services en francisation pour joindre plus et mieux la clientèle du Ministère, à la maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés et au versement des allocations financières aux étudiants.

Actions envisagées

- La planification, l'organisation et la tenue des cours de français (réguliers et spécialisés à temps complet et à temps partiel) offerts par le Ministère aux nouveaux arrivants et aux personnes immigrantes dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires partenaires du Ministère ainsi que dans les entreprises;

- La poursuite de l'implantation de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants, dont la conception de modules en ligne (e-learning) de niveau avancé et pour certains domaines professionnels.

ORIENTATION 5
Accroître le soutien aux personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration

- Le Ministère alloue 42,0 M$ pour accueillir et accompagner, avec ses partenaires, les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration. Ce montant couvre également les travaux de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment en vue de leur accès aux professions et métiers réglementés, l'insertion professionnelle et les activités visant l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants hors de la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

- L'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants à l'aide du guide Apprendre le Québec ainsi que par l'entremise de services et de séances d'information traitant des premières démarches d'installation et d'une formation intitulée S'adapter au monde du travail québécois;

- Le soutien à des projets, avec des ordres professionnels et d'autres organismes de réglementation, pour accélérer et faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés;

- La délivrance d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec;

- La signature d'ententes avec des conférences régionales des élus et des municipalités afin de réaliser des actions concrètes de préparation du milieu et d'insertion durable des personnes immigrantes;

- La signature d'ententes avec les organismes communautaires spécialisés en régionalisation de l'immigration afin d'augmenter l'établissement et la rétention des immigrants en dehors de la région métropolitaine de Montréal, par l'amélioration des conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration;

- La poursuite de l'implantation des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants incluant la stratégie pour l'intégration en emploi des personnes immigrantes : Défi Montréal;

- La mobilisation des partenaires pour faciliter l'accueil et l'installation des personnes parrainées dans le cadre du programme spécial pour Haïti.

ORIENTATIONS 6 ET 7
Accroître la performance organisationnelle en misant sur les technologies de l'information, les services partagés et la reddition de comptes

Assurer le développement des compétences des ressources humaines et leur engagement dans l'atteinte des résultats visés par le Ministère

- Une somme de 17,4 M$ est prévue pour l'ensemble des infrastructures et des services de soutien centralisés du Ministère. Elle inclut notamment, des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère, la mise en vigueur d'une approche de gestion intégrée des risques et le renforcement de la reddition de comptes. Elle couvre également des actions de planification de la main-d'œuvre et de maintien d'un environnement de travail mobilisateur.

Actions envisagées

- L'optimisation des processus et l'introduction de l'amélioration continue dans les opérations;
- L'application de l'approche de gestion intégrée des risques dans l'ensemble des processus d'affaires du Ministère;
- La mise en ligne de nouveaux services transactionnels et la poursuite de la réalisation du Plan directeur des systèmes d'information;
- La mise en œuvre du Plan triennal de l'évaluation des programmes et la poursuite d'enquêtes de satisfaction de la clientèle, selon les services ciblés;
- La poursuite de l'exécution du Plan directeur en gestion des ressources humaines 2008-2012 et du Plan d'action ministériel 2009-2012 en matière de planification de la main-d'œuvre;
- La reprise de la mesure du degré d'appréciation des employés au regard de la qualité de vie au travail;
- L'implantation de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR-SGR2) en vue de moderniser certains systèmes en gestion des ressources humaines.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations

		M$	%
Orientation 1 :	Relations interculturelles	8,1	2,7
Orientation 2 :	Immigration	4,9	1,6
Orientation 3 :	Provision aux autres ministères et organismes qui offrent des services d'intégration et de francisation aux immigrants	165,8	54,5
Orientation 4 :	Francisation (services du Ministère)	65,9	21,7
Orientation 5 :	Intégration (services du Ministère)	42,0	13,8
Orientations 6 et 7 :	Direction, information et services de soutien centralisés	17,4	5,7
Total		**304,1**	**100,0**

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, à la régionalisation de l'immigration et aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Il inclut également les sommes transférées aux trois autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes.

En rétablissant le budget de dépenses 2009-2010, pour tenir compte des montants transférés aux ministères pour les activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes et, en incluant, au budget de dépenses 2010-2011, les budgets additionnels obtenus par le mécanisme du crédit au net, la croissance des dépenses s'élève à 2,2 %. Cette croissance est attribuable notamment, aux activités de sélection des immigrants et au programme de parrainage humanitaire en Haïti.

PROGRAMME 2
Organisme relevant de la ministre

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir du Conseil des relations interculturelles un éclairage sur différentes problématiques touchant l'intégration des personnes immigrantes et les relations interculturelles.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	304 053,2	131 594,8	295 609,2	172 458,4
2. Organisme relevant du ministre	855,0	25,0	830,0	830,0
Total	**304 908,2**	**131 619,8**	296 439,2	173 288,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 066**	**(22)**	—	1 088

Notes : Le budget de dépenses 2010-2011 exclut les montants associés au crédit au net. En 2010-2011, ces montants devraient atteindre plus de 38,0 M$.

La dépense probable exclut les sommes transférées aux ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes totalisant 162,4 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de mettre en œuvre, sur un horizon de quatre ans, son Plan directeur des systèmes d'information en soutien aux priorités contenues dans son Plan stratégique 2008-2012. Le Ministère poursuivra ses initiatives de développement du gouvernement en ligne, de modernisation de ses systèmes d'information, d'amélioration des processus ainsi que de mise en place de la solution SAGIR-SGR2. Ces projets expliquent l'augmentation des investissements en 2010-2011.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	11 702,0	5 171,0	6 531,0
Prêts, placements, avances et autres	184,0	—	184,0
Total	**11 886,0**	**5 171,0**	6 715,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Conseil des relations interculturelles	855,0	830,0

EN BREF

JUSTICE

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'élève à 683,6 M$ pour l'exercice financier 2010-2011. Les principaux choix budgétaires que comporte le plan annuel de gestion de dépenses concernent le financement des activités régulières dévolues à la ministre de la Justice, de même que la participation du Directeur des poursuites criminelles et pénales au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 et à l'Initiative de lutte contre la malversation et la corruption. De plus, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a mis sur pied une équipe d'intervention spécialisée pour contrer la maltraitance envers les aînés.

Les préoccupations du ministère de la Justice au cours de la prochaine année porteront plus particulièrement sur le maintien des services aux citoyens dans le contexte des départs à la retraite à venir.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le présent document concerne le Ministère, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes autres que budgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, la ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de jurisconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Elle assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Elle veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Elle l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, elle établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de procureur général, elle représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, la ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers et du Registre des lobbyistes ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité de la ministre et dont le budget n'apparaît pas au Budget de dépenses 2010-2011, ne sont pas couverts dans le présent document puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente de produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2010-2011 s'élève à 683,6 M$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité de la ministre de la Justice.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 95,7 M$ en 2010-2011, soit au même niveau que la dépense probable 2009-2010.

PROGRAMME 2
Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 261,8 M$ en 2010-2011 soit un niveau comparable à la dépense probable 2009-2010.

PROGRAMME 3
Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme en 2010-2011 s'élève à 11,9 M$, soit sensiblement le même niveau qu'en 2009-2010.

PROGRAMME 4
Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le budget de dépenses de ce programme est de 229,6 M$ en 2010-2011, soit un écart de 3,2 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010 attribuable à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

PROGRAMME 5
Organisme de protection relevant du ministre

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 8,2 M$ en 2010-2011, soit le même niveau que la dépense probable 2009-2010.

PROGRAMME 6
Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 76,3 M$ en 2010-2011 comparativement à une dépense probable de 76,9 M$ en 2009-2010. Cette diminution est composée d'une somme de 2,8 M$ transférée au cours de 2009-2010 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versée au titre des activités menées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale. Par ailleurs, le DPCP a, notamment, obtenu des sommes en 2010-2011 pour le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue et l'Initiative de lutte contre la malversation et la corruption.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Activité judiciaire	95 711,7	79,8	90 431,9	95 631,9
2. Administration de la justice	261 839,3	635,6	264 318,2	261 203,7
3. Justice administrative	11 882,1	53,1	11 829,0	11 829,0
4. Aide aux justiciables	229 648,9	(3 175,0)	229 226,9	232 823,9
5. Organisme de protection relevant du ministre	8 240,4	78,0	8 230,2	8 162,4
6. Poursuites criminelles et pénales	76 331,3	(555,9)	73 567,3	76 887,2
Total	**683 653,7**	**(2 884,4)**	677 603,5	686 538,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**3 705**	**(83)**	—	3 788

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 42,9 M$. La baisse de 1,0 M$ est attribuable à des acquisitions reliées à des projets immobiliers à être livrés au printemps 2010.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	42 900,5	(986,9)	43 887,4
Prêts, placements, avances et autres	43,1	—	43,1
Total	**42 943,6**	**(986,9)**	43 930,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	–
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 211,0	14 886,0
Conseil de la justice administrative	457,1	404,0
Conseil de la magistrature	2 190,5	2 190,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	76 331,3	76 887,2
Office de la protection du consommateur	8 240,4	8 162,4
Tribunal des droits de la personne	220,6	220,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	137 551,6	130 285,9	135 369,2	130 285,9
Fonds d'aide aux recours collectifs	2 089,9	720,5	2 087,5	720,5
Office des professions du Québec	9 059,7	—	8 032,5	—
Société québécoise d'information juridique	13 230,0	—	12 952,1	—
Tribunal administratif du Québec	31 746,6	11 323,9	31 247,6	10 892,3

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	17 132,4	10,1	15 934,4	10,1
Investissements	75,0		700,0	
Effectif (ETC)	5		5	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	24 653,6	—	23 522,7	—
Investissements	3 825,0		1 175,9	
Effectif (ETC)	138		139	

EN BREF

RELATIONS INTERNATIONALES

En 2010-2011, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 114,0 M$, soit une réduction de 0,5 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

À l'instar de l'exercice 2009-2010, un montant est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Plus spécifiquement, un montant de 4,0 M$ sera alloué en 2010-2011 à la réalisation de mesures mises de l'avant par le ministère des Relations internationales ainsi que par d'autres ministères et organismes partenaires. En lien avec les orientations prises lors de l'exercice antérieur, un montant de 4,0 M$, provenant de la provision, est ajouté en 2010-2011 au budget des représentations du Québec à l'étranger.

Par ailleurs, un montant de 1,5 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour le financement de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec dans le cadre des négociations d'accords internationaux et au respect des engagements internationaux du Québec.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Mentionnons également que le ministre des Relations internationales est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.I de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2010-2011 du Ministère est de 114,0 M$, soit une baisse de 0,5 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Une réduction budgétaire liée à la contribution du Ministère à l'effort gouvernemental de gestion des dépenses afin de limiter la progression des dépenses explique en partie la variation. Cette réduction budgétaire est partiellement compensée par des montants versés en 2009-2010 à d'autres ministères dans le cadre de la Politique internationale à même la provision prévue à cette fin. Ces montants sont provisionnés au budget de dépenses 2010-2011.

En 2010-2011, un montant de 4,0 M$ est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Ce montant est affecté à la mise en œuvre d'initiatives structurantes par le Ministère et par les ministères et organismes partenaires. En lien avec les orientations prises lors de l'exercice financier antérieur, un montant de 4,0 M$, provenant de la provision, est ajouté en 2010-2011 au budget des représentations du Québec à l'étranger.

Le Ministère, bien que concerné par chacun des objectifs de cette politique, est plus particulièrement chargé de renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois. Il doit également contribuer à l'effort de solidarité internationale. Par ailleurs, à titre de responsable de la coordination de l'action internationale des ministères et des organismes, il s'assure, par un suivi rigoureux, de la mise en œuvre des autres objectifs de la Politique internationale du Québec portant sur la prospérité, la sécurité ainsi que sur la culture et l'identité du Québec.

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2010-2011 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Accroître la présence, l'action et l'influence du Québec dans le cadre des travaux des organisations et des conférences internationales et lors des négociations touchant ses intérêts

- Renforcer l'implication du gouvernement du Québec au sein des forums internationaux consacrés à la lutte aux changements climatiques, à l'environnement et aux ressources naturelles;
- Contribuer activement, au sein de la délégation permanente du Canada, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Culture et la Science, ainsi que suivre les travaux de l'Organisation des États américains;
- Veiller à l'application efficace de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et poursuivre les efforts diplomatiques en vue de sa ratification par le plus grand nombre de pays possible;
- Participer aux travaux des organisations internationales touchant aux intérêts et aux compétences du Québec, notamment en matière de droits de la personne et du travail;
- Participer aux travaux des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie en vue de la mise en œuvre des initiatives de la Déclaration de Québec, notamment en matière de langue et d'environnement.

ORIENTATION 2
Contribuer au développement du Québec et à son rayonnement en intensifiant ses actions auprès des gouvernements et des différents réseaux d'influence des pays, États fédérés ou régions prioritaires

- Coordonner la participation gouvernementale québécoise aux activités liées aux conférences régionales transfrontalières;
- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis;
- Mobiliser les différents partenaires canadiens et européens relativement à la promotion d'une entente de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne;
- Veiller à la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- Appuyer les programmes de coopération en vigueur avec les pays, États fédérés ou régions prioritaires.

ORIENTATION 3
Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance

- Soutenir, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'action du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise et, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et l'ENAP, le projet d'appui à la gouvernance de l'État haïtien;

- Continuer le partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du programme Québec sans frontières, du Programme québécois de développement international et du programme de sensibilisation du public québécois.

ORIENTATION 4
Mettre l'accent sur l'expertise, la relève, l'utilisation optimale des technologies, les partenariats et les clientèles

- Renforcer la capacité du Ministère à faire face aux nouveaux défis en matière de ressources humaines, en particulier pour assurer une relève;

- Mettre en œuvre le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Ministère;

- Poursuivre le développement d'un environnement technologique intégré et coordonner le développement de l'espace international du Portail gouvernemental de services pour y présenter des guichets uniques de services personnalisés s'adressant aux clientèles étrangères qui souhaitent étudier, immigrer, travailler ou faire affaires au Québec;

- Poursuivre la collaboration avec les ministères et organismes québécois pour réaliser le plan d'action de la Politique internationale du Québec;

- Soutenir les organismes voués à la jeunesse qui offrent des stages et des expériences internationales diversifiés aux jeunes Québécois.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à émigrer au Québec.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Affaires internationales	113 971,6	(535,2)	115 966,8	114 506,8
Total	**113 971,6**	**(535,2)**	115 966,8	114 506,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**574**	**(10)**	—	584

Note : Le programme Affaires internationales comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère des Relations internationales, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le niveau du budget d'investissements, en 2010-2011, est de 5,8 M$, soit l'équivalent du budget alloué en 2009-2010.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	4 785,0	—	4 785,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	—	1 000,0
Total	**5 785,0**	—	5 785,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 930,0	2 000,0	2 961,0	2 000,0
Office Québec-Monde pour la jeunesse	740,0	740,0	740,0	740,0

EN BREF

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

Le budget de dépenses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'année 2010-2011 s'élève à 528,7 M$. Cette enveloppe comprend un montant de 35,6 M$ alloué au Ministère pour prolonger des mesures du Plan de soutien au secteur forestier.

De plus, un montant de 46,9 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor notamment pour la prolongation du programme d'investissements sylvicoles, le reboisement du Nord québécois, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Nord ainsi que pour la Stratégie de développement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus :

- La coordination de l'élaboration du Plan Nord. Le Plan Nord constitue une vision globale gouvernementale pour le développement et la mise en valeur des ressources et du territoire au nord du 49e parallèle qui implique tous les secteurs du Ministère ainsi que plusieurs autres ministères. Il s'inscrit parmi les priorités d'actions visant un nouvel espace économique pour le Québec;

- Le maintien de l'engagement envers le développement et la prospérité des communautés régionales en appui aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire;

- La contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui repose principalement sur le développement du potentiel hydroélectrique et de l'énergie éolienne, l'utilisation plus efficace de l'énergie, l'innovation en énergie et sur la diversification des approvisionnements en pétrole et en gaz naturel;

- L'intensification des travaux menant à la mise en œuvre du nouveau régime forestier qui entrera en vigueur en 2013 et qui permettra d'assurer une gestion durable des forêts du domaine de l'État et de soutenir la viabilité des collectivités forestières;

- La mise en oeuvre de la stratégie minérale annoncée le 29 juin 2009. De plus, le Ministère élaborera, avec le ministère des Finances, un projet de loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines. Il poursuivra le processus d'adoption du projet de Loi sur les mines déposé en décembre 2009;

- L'élaboration et le lancement de la Stratégie gouvernementale de gestion et de mise en valeur de la ressource faunique au Québec;

- La poursuite des calculs des possibilités forestières 2013-2018 des 74 unités d'aménagement forestier et des réserves forestières du domaine de l'État;
- La poursuite des travaux entrepris dans le contexte de la révision des façons de faire pour parer les effets de l'attrition et ceux du déclin démographique ainsi que pour faire face aux enjeux de la disponibilité de l'expertise.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, assume la mission suivante :

- En s'appuyant sur une connaissance de pointe, assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- L'Agence de l'efficacité énergétique qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. L'Agence a également pour mandat d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et en nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi;

- La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;

- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James;

- La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi de ses engagements passés.

De plus, la ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de quatre fonds spéciaux : le Fonds forestier, le Fonds d'information foncière, le Fonds d'information géographique ainsi que le Fonds du patrimoine minier.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des priorités de son Plan stratégique 2008-2011. Ces choix répondent à quatre grands enjeux :

- La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;
- La pérennité du patrimoine naturel et territorial;
- La conciliation de la diversité des préoccupations régionales au regard de la gestion des ressources naturelles et du territoire;
- La disponibilité de l'expertise et la modernisation du Ministère.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement notamment à l'égard du développement du Nord québécois ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activités des ressources naturelles.

ORIENTATION 1
Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Dans le contexte où la vitalité des ressources naturelles constitue un enjeu d'importance dans l'économie québécoise, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire doit contribuer à la prospérité du Québec.

À ce titre, le gouvernement a privilégié certaines mesures et projets de relance économique dans le domaine des ressources naturelles, secteur fortement touché par la crise économique. C'est dans ce contexte que le gouvernement doit poursuivre ses actions et accorder une priorité aux ressources naturelles pour assurer un avenir prospère et durable.

Actions envisagées

- La création d'un réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances sur le Nord afin de soutenir les activités pour le développement économique et durable de ces régions;
- Le développement de nouveaux projets énergétiques tels que :
  - — De grands barrages hydroélectriques;
  - — Des parcs éoliens ou des petites centrales hydroélectriques sous le contrôle des communautés locales, régionales ou autochtones.
- L'appui au développement des technologies de l'énergie verte;
- L'accélération de l'acquisition des connaissances géoscientifiques, la mise sur pied d'un programme d'aide à la recherche et au développement, le soutien à l'entrepreneuriat minier à la suite de la mise en œuvre du Fonds du patrimoine minier;

- La poursuite du processus d'adoption du projet de Loi sur les mines déposé en décembre 2009 et sa mise en œuvre;
- L'élaboration et le lancement de la Stratégie gouvernementale de gestion et de mise en valeur de la ressource faunique au Québec;
- La poursuite des travaux entourant la refonte du régime forestier et sa mise en œuvre;
- La mise en œuvre des volets de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée laquelle stimulera davantage l'innovation;
- La prolongation de mesures du Plan de soutien au secteur forestier relatives à la prise en charge du financement de la production de plants et des coûts de suppression des feux de forêt;
- Des efforts en matière de travaux sylvicoles notamment par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- La poursuite du développement et de l'implantation progressive d'un outil moderne et performant de calcul des possibilités forestières intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales et permettant de traiter l'information sur la base des références spatiales;
- La poursuite des travaux visant la production, d'ici avril 2011, d'un premier Manuel d'aménagement forestier durable en vue de déterminer les calculs des possibilités forestières à l'échelle territoriale;
- La poursuite des calculs des possibilités forestières 2013-2018 des 74 unités d'aménagement forestier et des réserves forestières du domaine de l'État, dont les résultats sont attendus au troisième trimestre de 2011;
- L'actualisation de l'information géographique, notamment par des projets de levés aériens en partenariat gouvernement/réseau municipal, de la cartographie intégrée des réseaux de transport terrestre et hydrographique du Québec et de la cartographie du Nord du Québec, laquelle se fait en partenariat avec le gouvernement fédéral;
- La continuité des travaux relatifs à la rénovation du cadastre du Québec, à la mise en œuvre du Registre du domaine de l'État et à la numérisation des documents des archives cadastrales.

ORIENTATION 2
Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Le Ministère entend poursuivre ses actions afin de s'assurer que la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire s'inscrit dans une démarche de développement durable afin que les générations futures puissent profiter de ces richesses collectives.

Ses actions permettront de veiller au renouvellement et à la conservation des ressources naturelles et du territoire, de contribuer au maintien de la biodiversité et à la protection des écosystèmes. Elles visent également à contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Actions envisagées

- Le développement de critères de développement durable applicables à tous les projets de mise en valeur des ressources naturelles dans le territoire visé par la démarche d'élaboration du Plan Nord, et ce, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les différents partenaires;

- L'élaboration de la politique concernant la protection et la gestion des espèces menacées ou vulnérables désignées ou susceptibles d'être ainsi désignées ou de leurs habitats;

- Le maintien des efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables pour la faune;

- Le soutien du développement des biocarburants;

- L'amélioration des connaissances forestières par l'élaboration de méthodes novatrices en aménagement et sylviculture de la forêt et par des méthodes renouvelées d'inventaire forestier;

- La publication d'un premier Bilan d'aménagement forestier durable présentant la situation du Québec en matière d'aménagement forestier durable;

- La poursuite du programme de lutte pour contrer les effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier;

- La poursuite de la restauration des sites miniers abandonnés conformément au Plan d'action gouvernemental;

- La contribution à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière d'aires protégées, notamment par la création de territoires protégés en vertu des statuts dont il a la responsabilité.

ORIENTATION 3
Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

La mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet de concilier les préoccupations parfois divergentes au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée, basée sur la participation des collectivités, le Ministère renforce sa capacité à coordonner de façon cohérente et harmonieuse, les usages sur le territoire et les potentiels relatifs aux ressources naturelles. Par ailleurs, la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du Plan Nord sera réalisée en partenariat étroit avec toutes les communautés concernées, autant autochtones que non autochtones. À cet égard, deux tables de partenaires directement interpellés par le Plan Nord ont été créées.

Actions envisagées

- La mise en place de groupes de travail pour élaborer des projets de développement économique pour la région au nord du 49e parallèle en respect avec un développement socialement responsable et durable;

- Le développement de nouvelles approches en matière de gestion forestière permettant d'assurer la prise en charge des fonctions de planification et de certification prévues au projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

- La délégation aux municipalités régionales de comté de la gestion des baux de villégiature et du contrôle de l'occupation du territoire ainsi que de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;
- La poursuite de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire par les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire;
- La conception des plans d'affectation du territoire public par le réseau des directions générales régionales.

ORIENTATION 4
Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Le Ministère entend expliquer son rôle et démontrer davantage l'importance des ressources naturelles et du territoire dans l'économie québécoise auprès de la population, notamment auprès des jeunes, dans le but d'améliorer la perception de la population à l'égard du Ministère, des ressources naturelles ainsi que du territoire.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amènera le Ministère à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Enfin, le défi démographique et la planification rigoureuse de la main-d'œuvre font partie des préoccupations du Ministère. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer activement l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de la stratégie éducative qui favorise l'acquisition de connaissances et la valorisation des ressources naturelles auprès des jeunes;
- La poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques visant à promouvoir l'importance des ressources naturelles;
- La mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation;
- Le maintien de l'expertise professionnelle des ressources humaines;
- Le développement du Service en ligne de réquisition d'inscription qui facilitera l'analyse de l'admissibilité et l'inscription des droits au Registre foncier;
- La poursuite des travaux relatifs aux révisions de façons de faire en lien avec la mise à jour du cadastre du Québec;
- Le démarrage des travaux de mise en œuvre du cadastre 100 % numérique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2010-2011 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 528,7 M$, soit une diminution de 68,1 M$ par rapport à la dépense probable de l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la fin des mesures temporaires d'intensification des travaux sylvicoles mises en place pour soutenir le secteur forestier. Rappelons que suite à ces mesures et notamment pour maintenir les activités du Fonds forestier dans le contexte de la baisse importante du volume de la récolte des bois et des redevances perçues par l'État, le budget du Ministère est passé de 379,2 M$ en 2006-2007 à 576,7 M$ en 2009-2010.

PROGRAMME 1
Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée. Par ailleurs, au budget 2010-2011, la contribution ministérielle au Fonds forestier s'élève à 202,7 M$.

PROGRAMME 2
Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Le programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. La hausse du budget de dépenses s'explique par l'accroissement des efforts en matière de protection de la faune ainsi que par la poursuite du programme d'entretien des chemins en zones d'exploitation contrôlée et du programme de consolidation des pourvoiries sur le territoire du Nord québécois.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	460 675,5	(75 240,0)	513 876,0	535 915,5
2. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	68 035,6	7 091,0	62 818,4	60 944,6
Total	**528 711,1**	**(68 149,0)**	576 694,4	596 860,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**2 785**	**(67)**	—	2 852

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	30 539,3	—	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	110,4	—	110,4
Total	**30 649,7**	**—**	30 649,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

En 2010-2011, la hausse des dépenses de l'Agence de l'efficacité énergétique s'explique principalement par l'accroissement des demandes d'aide financière pour les mesures du Plan d'action sur les changements climatiques dont l'Agence est responsable.

En ce qui concerne la Fondation de la faune du Québec, l'augmentation des dépenses est surtout occasionnée par la réalisation de projets découlant de compensations pour des pertes d'habitats fauniques.

À la Régie de l'énergie, l'augmentation des dépenses résulte de nouvelles responsabilités découlant de la mise en œuvre de la stratégie énergétique en regard du Plan d'action sur les changements climatiques, du transport d'électricité ainsi que du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies.

Quant à la Société de développement de la Baie-James, la réduction de ses dépenses résulte de la non-récurrence de projets spécifiques.

Les dépenses de la Société nationale de l'amiante sont consacrées essentiellement au suivi des engagements résiduels de l'organisme.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence de l'efficacité énergétique	111 194,6	—	103 290,0	—
Fondation de la faune du Québec	7 986,5	539,0	5 477,7	267,0
Régie de l'énergie	12 990,0	—	11 854,2	—
Société de développement de la Baie-James	20 051,5	—	20 782,5	—
Société nationale de l'amiante	5,0	—	—	—

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information foncière

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. L'accroissement des dépenses du Fonds d'information foncière est attribuable à l'augmentation de l'amortissement relatif à la réalisation de la réforme du cadastre québécois et des coûts des services professionnels surtout en technologie de l'information pour l'entretien de ses systèmes. L'accroissement des investissements découle des projets technologiques de services en ligne, dont les travaux progresseront de façon significative, de même que des travaux de la réforme cadastrale.

Fonds d'information géographique

Le Fonds d'information géographique couvre les activités inhérentes aux services de diffusion de l'information géographique réalisées par Géoboutique Québec ainsi que celles liées à la prestation de services spécialisés en information géographique. Ces services spécialisés à titre onéreux comprennent notamment la prise de vues aériennes, la cartographie, la géodésie et la télédétection. La variation des dépenses du Fonds d'information géographique s'explique essentiellement par une augmentation des activités de services spécialisés.

Fonds du patrimoine minier

Le Fonds du patrimoine minier assure la stabilité et le financement pluriannuel des activités d'acquisition de nouvelles données géoscientifiques et, soutient l'entrepreneuriat minier ainsi que la recherche et le développement dans le secteur minier. L'accroissement des dépenses du Fonds du patrimoine minier est principalement dû à l'augmentation des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques.

Fonds forestier

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et de développement en foresterie ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources forestières.

La diminution des dépenses du Fonds s'explique principalement par la fin des mesures temporaires d'intensification des travaux sylvicoles mises en place pour soutenir le secteur forestier.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'information foncière				
Dépenses	96 080,2	—	93 772,2	—
Investissements	49 959,2		38 375,6	
Effectif (ETC)	299		313	
Fonds d'information géographique				
Dépenses	6 512,4	—	6 416,1	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	21		21	
Fonds du patrimoine minier				
Dépenses	15 000,0	—	8 000,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds forestier				
Dépenses	292 072,5	202 721,9	358 121,5	263 776,9
Investissements	12 679,9		9 297,7	
Effectif (ETC)	702		721	

EN BREF

REVENU

En 2010-2011, le budget de dépenses du portefeuille « Revenu » s'établit à 1 087,3 M$.

Pour accomplir sa mission, Revenu Québec mettra l'accent en particulier sur :

- L'atteinte des cibles que lui a confiées le gouvernement dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- Le déploiement de services en ligne et les mesures d'incitation à l'utilisation de ces services, en vue de faire de la prestation de services en ligne, le canal privilégié de communication avec la clientèle;
- La prévention, élément important de soutien à l'autocotisation, et les innovations en matière de lutte contre l'évasion fiscale et les planifications fiscales abusives;
- La réalisation de mesures destinées à faire en sorte qu'il se démarque sur le marché de l'emploi en attirant les personnes les plus qualifiées à joindre les rangs de l'organisation ainsi qu'en fidélisant et mobilisant les personnes qui se consacrent quotidiennement à sa réussite.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission de Revenu Québec consiste à percevoir les impôts et les taxes, à administrer le Programme de perception des pensions alimentaires, les programmes basés sur la déclaration de revenus, les biens non réclamés et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement. De plus, il tient un registre public des entreprises, administre le régime québécois régissant l'existence des personnes morales et recommande les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires de 2010-2011 découlent du Plan stratégique 2009-2012 déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2009.

ORIENTATION 1
Actualiser l'offre de services destinée aux citoyens et aux entreprises en tenant compte de leurs besoins et en privilégiant l'utilisation des services en ligne

Revenu Québec compte tirer profit des opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information pour améliorer de façon significative la performance de l'organisation et la qualité de ses services. À cette fin, il poursuivra le déploiement de ses services en ligne. Il assurera également la promotion de ce mode de prestation de services auprès de sa clientèle.

Divers développements seront effectués en priorité afin de donner suite à cette orientation. Ainsi, dans le cadre du projet Mon dossier en ligne à Revenu Québec, le déploiement des services de consultation et de téléchargement des données fiscales sera achevé au cours de l'exercice 2010-2011.

Revenu Québec poursuivra également la modernisation des systèmes du registraire des entreprises ainsi que la modernisation des activités relatives à la gestion des biens non réclamés. De plus, la révision des processus du Programme de perception des pensions alimentaires lui permettra d'administrer ce programme de manière plus efficiente, en respectant son engagement de services auprès de la clientèle.

Enfin, Revenu Québec compte poursuivre ses travaux visant à alléger la charge administrative des entreprises et à simplifier l'administration de la fiscalité. Il contribuera ainsi à l'atteinte de la cible visant à réduire de 20,0 % les coûts encourus annuellement par les entreprises pour se conformer aux exigences réglementaires.

ORIENTATION 2
Inciter les citoyens et les entreprises à remplir volontairement leurs obligations

Plus de 13,0 % des ressources humaines de Revenu Québec sera consacré à informer et soutenir les citoyens et les entreprises afin de leur simplifier la tâche dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales. Revenu Québec mettra en ligne de nouveaux services transactionnels et informationnels, notamment dans le cadre du projet Mon dossier en ligne à Revenu Québec.

Des travaux seront également réalisés afin de concevoir les systèmes et les processus qui permettront à Revenu Québec de délivrer une attestation à une personne qui souhaite obtenir un contrat avec un organisme public.

ORIENTATION 3
S'assurer que chacun paie sa juste part d'impôts, de taxes et de contributions sociales

Les activités de cotisation, de contrôle fiscal et de recouvrement de créances mobiliseront près de 75,0 % des ressources de Revenu Québec. Ces activités prendront plus de place au cours des prochains exercices financiers, en raison de la contribution de Revenu Québec au Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Divers projets permettront d'augmenter l'efficacité des interventions de contrôle fiscal de Revenu Québec, notamment dans le domaine de la construction et de la restauration. Revenu Québec continuera à mettre en place des moyens d'intervention efficaces, en collaboration avec d'autres organisations, afin de contrer les planifications fiscales abusives.

ORIENTATION 4
Miser sur les personnes

Revenu Québec pourra continuer à remplir efficacement sa mission s'il peut compter sur la disponibilité et la compétence de son personnel. Dans la mesure où de nombreux départs à la retraite sont prévus dans les prochaines années et compte tenu de la concurrence grandissante sur le marché du travail, Revenu Québec a lancé le programme qui vise à faire de l'organisation un Employeur de choix. Ce programme comprend plusieurs projets touchant la formation de la main d'œuvre, le transfert d'expertise et la création d'un milieu de travail stimulant et mobilisateur.

ORIENTATION 5
Innover dans les façons de faire et collaborer activement à la mise en œuvre des orientations gouvernementales

Divers développements se poursuivront en 2010-2011 afin d'améliorer l'efficience de l'organisation grâce aux innovations dans les façons de faire et à la mise en œuvre des orientations gouvernementales.

À ce chapitre, l'accent sera mis sur :

- La refonte des systèmes informatiques de l'impôt des particuliers;
- L'implantation d'un système intégré des comptes à recevoir;
- La mise en place des nouveaux services partagés dont, entre autres :
  - La solution clicSÉQUR – Entreprises, pour laquelle Revenu Québec poursuivra sa mise à jour;
  - La perception d'une taxe municipale pour les services 911;
  - L'encaissement auprès des employeurs des versements périodiques à la Commission de la santé et de la sécurité du travail à compter de janvier 2011;
  - La mise en place du centre d'expertise gouvernemental en formulaires électroniques.

Afin d'illustrer les choix budgétaires en lien avec les orientations stratégiques, le graphique suivant présente une estimation, en pourcentage, des ressources allouées aux activités réalisées par Revenu Québec.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations corporatives

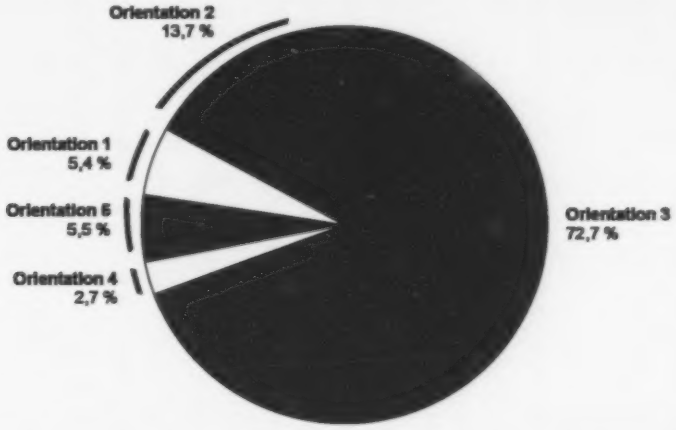

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), Revenu Québec doit rendre publique sa stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de comparaison, de couplage ou d'appariement.

Cette stratégie demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données couvrent l'ensemble de la population visée par ces fichiers, mais contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières.

La Loi sur le ministère du Revenu assure la transparence du processus entourant l'obtention des fichiers de renseignements. Ainsi, la Commission d'accès à l'information du Québec a approuvé, en septembre 2006, la cinquième mise à jour du plan d'utilisation des fichiers qui a été déposée à l'Assemblée nationale. La prochaine mise à jour de ce plan est prévue en 2010-2011.

De plus, Revenu Québec élabore annuellement un rapport d'activités faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation. Ce rapport, accompagné d'un avis de la Commission d'accès à l'information, est déposé à l'Assemblée nationale.

Finalement, Revenu Québec tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus inscrits au plan d'utilisation. Le registre est accessible au public, sur demande.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel le Programme de perception des pensions alimentaires. Il vise également à administrer le régime québécois régissant l'existence des personnes morales et à remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement.

Le budget de dépenses 2010-2011 s'établit à 1 087,3 M$, soit une augmentation nette de 15,7 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique en majeure partie par une somme de 27,0 M$ accordée à Revenu Québec dans le cadre du financement de la nouvelle responsabilité qui lui incombe concernant le Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

En 2010-2011, les activités liées à l'administration provisoire des biens non réclamés seront financées en partie par des crédits renouvelables, à la hauteur des revenus nets encaissés, et par des crédits votés de l'ordre de 4,0 M$, pour le solde. En effet, la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, les intérêts et les autres sommes perçus par Revenu Québec en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration fiscale	1 087 280,7	15 683,1	1 053 092,1	1 071 597,6
Total	**1 087 280,7**	**15 683,1**	1 053 092,1	1 071 597,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**7 656**	—	—	7 656

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2010-2011, Revenu Québec prévoit des dépenses d'investissements de 10,7 M$ afin de poursuivre le plan quinquennal de remplacement du mobilier désuet par du mobilier intégré, et le plan de continuité pour la mise à niveau des systèmes de sécurité des lieux et des biens. Enfin, Revenu Québec prévoit renouveler certains véhicules et faire l'achat d'un équipement spécialisé pour le traitement du courrier.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	10 670,7	—	10 670,7
Prêts, placements, avances et autres	16,0	—	16,0
Total	**10 686,7**	**—**	10 686,7

ANNEXE 1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu

Le Fonds de fourniture de biens ou de services est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents, notamment à des produits ou des services liés au savoir-faire de Revenu Québec. Les activités propres à ce fonds concernent principalement la perception des cotisations, la vérification, l'encaissement et le développement de systèmes.

Fonds de perception

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues à Revenu Québec en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociofiscaux et des pensions alimentaires impayées.

Fonds des pensions alimentaires

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objectif d'assurer la régularité du paiement des pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et les parents gardiens.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Le Fonds des technologies de l'information permet à Revenu Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs ainsi que les acquisitions d'actifs informationnels. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, d'offrir des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu				
Dépenses	23 198,4	—	26 927,6	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de perception				
Dépenses	99 505,6	11 122,5	93 422,7	24 406,9
Investissements	2 064,1		996,9	
Effectif (ETC)	744		744	
Fonds des pensions alimentaires				
Dépenses	42 513,0	41 296,4	45 881,5	44 654,1
Investissements	2 500,0		2 500,0	
Effectif (ETC)	645		645	
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu				
Dépenses	62 425,1	54 218,7	48 826,3	41 359,7
Investissements	99 455,1		93 658,1	
Effectif (ETC)[1]	—		—	

[1] La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu correspond à 271 ETC en 2009-2010 et 2010-2011. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés de Revenu Québec.

EN BREF

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le budget de dépenses pour l'exercice 2010-2011 permet notamment d'assurer le financement de :

- La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé;
- Le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
- La mise en œuvre du programme de procréation assistée;
- L'annualisation des services développés en 2009-2010 pour le plan d'accès aux services destinés aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- La poursuite des mesures visant l'introduction de la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte et la réduction des délais d'attente pour les autres chirurgies ainsi que la création de nouveaux groupes de médecine de famille ou autres formules;
- La poursuite des mesures de promotion des saines habitudes de vie en collaboration avec les autres partenaires;
- Les mesures visant à améliorer le fonctionnement des urgences.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives. Les agences de la santé et des services sociaux quant à elles, exercent les fonctions nécessaires à la coordination et à la mise en place des services de santé et des services sociaux dans leur région.

Les établissements sont responsables de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de la population qu'ils desservent. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2010-2011 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées, la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère ainsi que différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle permettent d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population.

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Dans le but de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui leur sont destinés ainsi qu'à leur famille. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2010-2011 augmente de 987,7 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010.

Les augmentations de rémunération prévues pour le personnel du réseau et pour les professionnels de la santé, la variation des contributions de l'employeur ainsi que les ajustements à l'égard des régimes de retraite représentent, pour l'année 2010-2011, une somme de 477,1 M$, soit plus de 48,0 % de la croissance totale de 2010-2011.

La croissance prévue permettra notamment la mise en œuvre du programme de procréation assistée.

Le financement des coûts de système incluant l'allocation d'un coût de système spécifique ainsi qu'un montant de 25,0 M$ pour assurer le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements permettront de préserver les acquis relatifs à l'amélioration de la situation financière du réseau.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 12,1 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation est principalement attribuable au rehaussement des tarifs interprovinciaux à l'égard de l'assurance hospitalisation hors Québec et tient compte d'une mesure de réduction de 2,6 M$ au chapitre des dépenses d'administration du Ministère et des organismes-conseils.

PROGRAMME 2
Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2010-2011 par rapport à la dépense probable 2009-2010 est de 633,8 M$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux prévus (62,9 M$), à la croissance des contributions d'employeurs (23,8 M$), à la progression dans les échelles salariales (129,3 M$), aux ajustements à l'égard des régimes de retraite (13,3 M$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (141,9 M$), à l'augmentation prévue pour le programme du sang (21,0 M$), à l'application de la nouvelle entente conclue avec les techniciens ambulanciers et à l'amélioration des services préhospitaliers d'urgence (32,6 M$), à l'augmentation prévue pour les médecins résidents (14,2 M$), au fonctionnement des nouveaux équipements et des nouvelles installations (25,0 M$) ainsi qu'à la mise en œuvre du programme de procréation assistée (32,0 M$).

Des mesures de réduction de 8,8 M$ ont été appliquées aux dépenses de nature administrative à l'égard des établissements du réseau et des agences de la santé et des services sociaux.

PROGRAMME 3
Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,1 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010.

PROGRAMME 4
Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 341,6 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé (246,7 M$) et de la croissance des coûts des médicaments dans le cadre du régime d'assurance médicaments (76,7 M$).

La prévision budgétaire tient compte d'une mesure de réduction de 2,0 M$ au chapitre des dépenses d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Fonctions nationales	489 731,3	12 141,0	470 670,8	477 590,3
2. Fonctions régionales	19 919 431,2	633 794,0	19 165 463,8	19 285 637,2
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 230,0	148,2	13 081,8	13 081,8
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	7 544 796,9	341 606,2	7 203 190,7	7 203 190,7
Total	**27 967 189,4**	**987 689,4**	26 852 407,1	26 979 500,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**879**	**(22)**	—	901

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les immobilisations de 1,7 M$ prévus au budget du Ministère en 2010-2011 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique. Les montants prévus en « Prêts, placements, avances et autres » en 2009-2010 sont alloués conformément à la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) afin de pourvoir aux dépenses des agences et des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux inscrites à la dette nette au 1er avril 2008 à la suite de la réforme comptable. Cette somme sert à l'inscription de provisions qui seront versées selon les modalités déterminées par le ministre des Finances, la présidente du Conseil du trésor et le ministre de la Santé et des Services sociaux. En 2010-2011, ils le sont pour les dépenses inscrites au cours des années antérieures.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	1 725,0	425,0	1 300,0
Prêts, placements, avances et autres	247 610,0	(4 194 390,0)	4 442 000,0
Total	**249 335,0**	**(4 193 965,0)**	4 443 300,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	6 150,1	4 707,0
Commissaire à la santé et au bien-être	2 913,9	2 647,5
Conseil du médicament	6 607,0	6 553,6
Office des personnes handicapées du Québec	13 230,0	13 081,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'hébergement du Québec	189 644,0	—	190 278,2	—
Corporation d'urgences-santé	105 371,5	75 176,7	101 242,3	71 047,5
Héma-Québec	345 852,9	340 395,5	331 837,0	326 978,2
Institut national de santé publique du Québec	35 454,2	33 454,2	35 843,2	34 050,7
Régie de l'assurance maladie du Québec	9 083 619,4	8 145 986,8	8 661 584,5	7 789 760,1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'assurance médicaments

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes de 65 ans ou plus, des prestataires des programmes d'assistance sociale et leurs enfants ainsi que de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le financement du fonds est d'abord constitué des primes provenant des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Toutefois, certaines personnes assurées par le régime public sont exemptées du paiement de la prime. Il s'agit :

- Des enfants des personnes assurées;
- Des prestataires des programmes d'assistance sociale et autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- Des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent 94,0 % ou plus du montant maximal du Supplément de revenu garanti.

ANNEXE 2 (suite)

Le fonds reçoit également une compensation du gouvernement du Québec pour la non-application intégrale de la politique du prix le plus bas (règle de 15 ans) et une subvention d'équilibre jusqu'à concurrence des dépenses de médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration encourus pour les personnes de 65 ans ou plus, les prestataires des programmes d'assistance sociale ainsi que les autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

Le fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1er juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du fonds.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est institué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (L.R.Q., c. F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant de saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, programmes et projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le fonds est principalement alimenté par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), pour un montant totalisant 20,0 M$ par année.

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués à la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ou à un autre organisme. Enfin, notons qu'à la contribution du gouvernement s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la Société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de l'assurance médicaments				
Dépenses	3 357 113,0	2 564 013,0	3 211 484,3	2 462 065,7
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	20 000,0	—	20 000,5	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le budget de dépenses du ministère de la Sécurité publique s'élève à 1 136,4 M$ en 2010-2011. Ce budget permettra de financer les principales priorités poursuivies par le Ministère.

Au regard des affaires policières :

- Terminer la mise en œuvre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010;
- Coordonner les comités directeur et de réalisation mis en place dans le cadre de l'initiative de lutte contre la malversation et la corruption;
- Mettre en place des initiatives de lutte contre la cybercriminalité;
- Accroître, en partenariat, la cohésion dans la pratique policière;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures de sécurité dans les palais de justice.

Au regard des services correctionnels :

- Poursuivre les projets prévus au Plan québécois des infrastructures;
- Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en poursuivant l'évaluation du risque et des besoins, et en offrant un accompagnement et un encadrement structurés.

En ce qui a trait à la sécurité civile, accroître la capacité du Québec à prévenir les sinistres, ou, s'ils surviennent, à rétablir la situation.

En sécurité incendie, finaliser la délivrance des attestations de conformité des schémas de couverture de risques.

En support à la gestion, optimiser la prestation des services.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, contribuer notamment, en partenariat, à l'amélioration du bilan routier, au développement d'un système d'interopérabilité et aux initiatives de lutte contre la criminalité.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique et privée;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et de sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires et la certification des appareils de jeu;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise d'environ 12 000 employés répartis au sein de quatre directions générales (Affaires policières, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2010-2011 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de la Sécurité publique.

ORIENTATION 1
Agir pour réduire la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques en favorisant la prévention, la préparation et l'information des citoyens

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser des activités préventives en sécurité publique, à former et informer les citoyens afin qu'ils deviennent les premiers responsables de leur sécurité.

Actions envisagées

Dans ce contexte, les actions sur lesquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2010-2011 sont les suivantes :

- Réaliser les mesures préventives inscrites au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010;
- Réaliser des initiatives visant à sensibiliser la population et à accroître la détection des crimes, tels que les infractions liées aux leurres d'enfant sur le réseau Internet;
- Accroître le pourcentage d'évaluations des besoins et des risques de récidives des personnes contrevenantes, effectuées dans le délai requis en établissement de détention et dans la communauté;
- Réaliser trois campagnes de sensibilisation auprès des citoyens;
- Conclure des protocoles d'entente avec des équipes de bénévoles afin de baliser les pratiques et renforcer l'intervention en cas de sinistres;
- Assurer la continuité de la mise en œuvre de l'Énoncé d'orientations en matière de sécurité routière de la Sûreté du Québec de façon à maintenir la tendance à la baisse du nombre de collisions avec dommages corporels sur son territoire.

ORIENTATION 2
Assurer le leadership dans la détermination et la promotion de mesures d'intervention adaptées à l'évolution des risques menaçant la sécurité des citoyens

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de déterminer des mesures d'intervention adaptées, notamment en développant les connaissances sur les risques menaçant la sécurité des personnes et des biens et sur les moyens pour les atténuer.

Actions envisagées

- Compléter l'analyse des plans d'organisation policière en fonction des nouvelles exigences législatives de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);
- Poursuivre l'inspection des organisations policières de niveau 2, 3, 4 ou 5;
- Coordonner les comités directeur et de réalisation mis en place pour favoriser la lutte contre la malversation et la corruption, notamment en développant une stratégie commune pour lutter contre ces crimes;
- Appliquer les nouvelles exigences législatives de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1); en matière de pouvoirs extraterritoriaux;
- Mettre en place des mesures permanentes de sécurité à la Chambre de la jeunesse de Montréal;
- Favoriser la mise en place de corps de police régionaux autochtones;
- Assurer un suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones;
- Porter à 100 % le taux d'attestation cumulé des schémas de couverture de risques en sécurité incendie;

- Associer des partenaires privés responsables des systèmes essentiels à l'identification des principales vulnérabilités et des mesures correctives;
- Poursuivre l'implantation des mécanismes de dépistage et de suivi en prévention du suicide dans les établissements de détention;
- Conclure des protocoles d'entente avec les municipalités permettant l'analyse et la mise en œuvre de solutions, comme prévu au Cadre de prévention des principaux risques naturels;
- Renforcer et accroître, à la Sûreté du Québec, les partenariats avec les organisations policières, les organismes gouvernementaux et la collectivité dans la recherche de solutions en matière de sécurité publique, notamment en sécurité routière, en prévention jeunesse et en violence conjugale.

ORIENTATION 3
Optimiser la prestation de services et la performance de l'organisation

À l'instar de l'administration publique québécoise, le Ministère doit optimiser sa prestation de services aux citoyens dans un contexte de rareté des ressources. Ainsi, les travaux visant à se doter d'une architecture d'entreprise ministérielle lui permettront d'adapter ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services et de gouvernement en ligne. Il entend aussi mobiliser son personnel et miser sur l'utilisation optimale de leur compétence. Le développement, à la Sûreté du Québec, d'un nouveau système d'interopérabilité constitue un choix budgétaire en sécurité publique.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux de l'architecture d'entreprise ministérielle;
- Construire et rénover les infrastructures (établissements de détention et postes de police) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures;
- Implanter les équipes d'intervention d'urgence dans les établissements de détention;
- Favoriser, en partenariat, une utilisation optimale des ressources requises lors d'interventions d'urgence en milieu isolé;
- Réaliser des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable auprès du personnel;
- Réaliser des interventions favorables à l'accroissement de l'indice de satisfaction du personnel;
- Réaliser des activités de sensibilisation en vue d'accroître l'attraction de la main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs du Ministère;
- Poursuivre la migration, à la Sûreté du Québec, vers le Réseau national intégré de radiocommunication en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et, en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments des programmes 1 et 3.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 541,1 M$, en baisse de 8,7 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique notamment, par diverses mesures de rationalisation ainsi que par des sommes transférées au cours de 2009-2010 de la provision du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 2
Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 566,0 M$, en hausse de 3,7 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de 19,1 M$, liée principalement au Système intégré de radiocommunications policières, à la lutte contre la malversation et la corruption et à la hausse des loyers. Une somme de 15,4 M$, transférée au cours de 2009-2010 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versée au titre des activités de lutte à la criminalité fiscale et à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool, vient réduire cette hausse.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, estimés à 254,8 M$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part, pour le contrôle des armes à feu au montant de 5,8 M$ et d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,8 M$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 830,4 M$.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents, et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions;
- Le Comité de déontologie policière est un tribunal administratif spécialisé qui a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de dépenses de 29,2 M$ est alloué à ce programme, en baisse de 2,5 M$ par rapport à la dépense probable de 2009-2010. Cette variation s'explique essentiellement par des sommes transférées au cours de 2009-2010 du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versées au titre des activités de lutte à la contrebande de l'alcool.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	541 130,2	(8 659,6)	521 153,1	549 789,8
2. Sûreté du Québec	566 020,4	3 713,0	534 390,8	562 307,4
3. Organismes relevant du ministre	29 242,4	(2 501,6)	29 839,4	31 744,0
Total	**1 136 393,0**	**(7 448,2)**	1 085 383,3	1 143 841,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**7 272**	**(104)**	—	7 376

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille ministériel est de 46,2 M$, en baisse de 5,2 M$ attribuable principalement à la diminution des coûts de renouvellement du parc automobile de la Sureté du Québec. Du montant total, 10,8 M$ sont alloués pour le Ministère et les organismes. Ce budget est constitué des sommes requises pour l'implantation des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR, phases 2 et 3) ainsi que pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 35,4 M$ est constitué des sommes requises pour les systèmes informatisés d'identification dactyloscopique et de photographies signalétiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés, pour des équipements et du développement informatique et pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	46 162,2	(5 174,3)	51 336,5
Prêts, placements, avances et autres	66,4	—	66,4
Total	**46 228,6**	**(5 174,3)**	51 402,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Bureau du coroner	7 419,2	7 587,7
Comité de déontologie policière	1 719,9	1 747,2
Commissaire à la déontologie policière	2 843,5	2 872,7
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 068,3	5 191,3
Régie des alcools, des courses et des jeux	12 191,5	14 324,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	29 553,2	6 589,2	31 168,4	6 791,5
École nationale des pompiers du Québec	1 686,8	511,4	2 088,6	811,4

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle d'une police de proximité.

Les revenus proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 254,8 M$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, au montant de 3,8 M$, et, d'autre part, d'une affectation de 238,2 M$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 23,9 M$ est constitué des montants requis pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

ANNEXE 2 (suite)

Le budget d'investissements est en hausse de 2,5 M$ par rapport à 2009-2010. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile et par le développement du Système intégré de radiocommunications policières.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	496 767,4	238 212,8	491 717,4	240 197,6
Investissements	23 913,5		21 412,0	
Effectif (ETC)	4 563		4 563	

EN BREF

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Pour l'exercice financier 2010-2011, parmi les principaux enjeux du portefeuille des Services gouvernementaux, notons :

Au ministère :

- Poursuivre le développement des services gouvernementaux en ligne permettant de répondre aux besoins des citoyens avec plus de souplesse et d'efficacité, en particulier les citoyens qui habitent hors des régions centrales du Québec;
- Poursuivre l'aide financière accordée dans le cadre du programme Appui au passage à la société de l'information;
- Poursuivre le déploiement de l'authentification des citoyens et des entreprises, par l'entremise de clicSÉQUR.

À Services Québec, avec l'objectif de services de plus en plus accessibles pour les citoyens et les entreprises :

- Assurer le développement de nouveaux services électroniques intégrés pour les entrepreneurs facilitant l'acquittement de leurs obligations envers le gouvernement, dont celui permettant le changement d'adresse;
- Poursuivre le projet de simplification des démarches administratives pour les nouveaux parents, en partenariat avec des partenaires fédéraux et provinciaux, permettant aux nouveaux parents d'avoir accès jusqu'à concurrence de 14 programmes provinciaux et fédéraux auprès de neuf ministères et organismes à l'aide d'un seul formulaire bonifié de déclaration de naissance;
- Poursuivre le développement des services en ligne offerts par le Directeur de l'état civil;
- Assurer une accessibilité accrue aux services publics à l'aide du numéro de téléphone de Services Québec et poursuivre l'interconnexion auprès des centres d'appels gouvernementaux;
- Publier et mettre en ligne de nouveaux guides facilitant la recherche d'information gouvernementale par les citoyens.

Au Centre de services partagés du Québec, avec l'objectif de services administratifs mis en commun pour profiter d'économies d'échelle substantielles :

- Assurer l'adhésion des ministères et des organismes à l'approche de services partagés au gouvernement;
- Débuter la mise en œuvre du Réseau intégré de télécommunication multimédia résultant de l'intégration du Réseau de télécommunication des ministères et organismes et de la santé et des services sociaux;
- Poursuivre la modernisation des Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) par la réalisation des phases SGR2 (gestion des ressources humaines) et SGR3 (dotation en ligne) de ce projet;
- Compléter le regroupement de la paye des ministères et des organismes budgétaires, permettant ainsi de générer des économies et de pérenniser l'expertise dans ce domaine;
- Poursuivre l'adhésion des ministères et des organismes à l'offre de services du bureau électronique qui consiste à assurer la gestion des postes, des logiciels bureautiques et des réseaux;
- Poursuivre le développement de l'offre de services du Centre de leadership et de développement des compétences en matière d'apprentissage, de formation et de développement des compétences pour le personnel qui œuvre dans les technologies de l'information ainsi que pour les gestionnaires;
- Viser l'adhésion des organismes extrabudgétaires aux regroupements d'achats.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Mission

Le Ministère a pour mission de développer un ensemble de moyens en vue d'offrir aux citoyens et aux entreprises ainsi qu'aux ministères et aux organismes gouvernementaux un accès simplifié à des services de qualité sur tout le territoire du Québec.

Responsabilités

Par l'entremise du Bureau de la dirigeante principale de l'information, du Bureau de la recherche et de l'innovation ainsi que du Service aérien gouvernemental, le ministère des Services gouvernementaux :

- Met en place une gouvernance commune des ressources informationnelles gouvernementales afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions de l'administration publique dans le domaine des ressources informationnelles et de la prestation électronique de services;
- Assure le développement, l'implantation, le déploiement et la promotion du gouvernement en ligne;
- Élabore et propose des politiques, des cadres de gestion, des standards, des systèmes et des investissements en vue d'une utilisation optimale des technologies de l'information et de la sécurité de l'information;
- Met une flotte d'aéronefs à la disposition de ses partenaires pour effectuer des évacuations aéromédicales, offre des vols sanitaires programmés, lutte contre les incendies de forêt, assure une surveillance aérienne du territoire ou transporte des équipes ministérielles.

Services Québec offre aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Le Centre de services partagés du Québec fournit et rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment, en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication.

La Société immobilière du Québec met à la disposition des ministères et des organismes les immeubles et autres biens requis pour la prestation de leurs services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le ministère des Services gouvernementaux a procédé à des choix budgétaires en fonction des orientations prévues dans son Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Implanter un modèle de gouvernance des ressources informationnelles

La mise en place du gouvernement en ligne et l'optimisation de l'utilisation des ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale exigent une gouvernance forte. Celle-ci permettra de définir les orientations et de guider les choix et les investissements technologiques des ministères et des organismes.

Actions envisagées

- Proposer une mise à jour des règles de gouvernance des ressources informationnelles;
- Poursuivre le développement des normes et des standards, notamment concernant l'accessibilité des sites web gouvernementaux pour les personnes handicapées;
- Poursuivre le développement d'une architecture cible afin de positionner stratégiquement les projets à portée gouvernementale et définir les éléments qui assureront l'interopérabilité, la réutilisation, le partage et la mise en commun des ressources informationnelles.

ORIENTATION 2
Maintenir un environnement sécuritaire pour les services en ligne et l'information gouvernementale

Le maintien d'un environnement sécuritaire s'avère essentiel pour que les citoyens utilisent les services gouvernementaux en ligne.

Actions envisagées

- Maintenir une stratégie de gestion des risques en matière de sécurité de l'information;
- Produire et diffuser des guides et des standards en sécurité de l'information;
- Produire un rapport annuel sur l'état de situation en matière de sécurité de l'information gouvernementale;
- Réaliser la campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité de l'information.

ORIENTATION 3
Assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions dans le domaine des ressources informationnelles

L'offre de services intégrés pour les citoyens exige que les différents projets en ressources informationnelles mis en place par les ministères et les organismes soient coordonnés à l'échelle du gouvernement. La concertation gouvernementale assure le partage des infrastructures, des ressources et des expériences pour le développement des projets du gouvernement en ligne ainsi que l'optimisation des investissements en ressources informationnelles.

Actions envisagées

- Accompagner les ministères et les organismes dans leur démarche d'implantation de nouvelles technologies de l'information et mettre en place des outils nécessaires à la mesure de leur satisfaction vis-à-vis l'accompagnement reçu;

- Poursuivre les travaux de la Table des dirigeants principaux de l'information et les rencontres des responsables de la sécurité de l'information des ministères et des organismes.

ORIENTATION 4
Favoriser le déploiement du gouvernement en ligne

Le déploiement du gouvernement en ligne est une priorité gouvernementale. Certains projets bénéficient de l'appui financier de la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation des projets liés au gouvernement en ligne, notamment l'administration électronique et le passage à une société de l'information.

Un budget de 26,0 M$ est octroyé pour la réalisation de projets interministériels et, principalement transactionnels. Ce montant se répartit de la façon suivante : 20,0 M$ pour le financement de projets en cours et 6,0 M$ pour le programme Appui au passage à la société de l'information.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux concernant l'adhésion des ministères et des organismes au service d'authentification clicSÉQUR;

- Poursuivre le programme Appui au passage à la société de l'information.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Services gouvernementaux

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y trouve également les dépenses affectées au Bureau de la dirigeante principale de l'information, lequel exerce un leadership gouvernemental en matière de transformation de la prestation de services grâce à l'utilisation adéquate des technologies de l'information. Il comprend enfin les dépenses affectées aux services administratifs du Ministère ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets liés au déploiement du gouvernement en ligne.

Le budget de dépenses de ce programme est en hausse de 25,0 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette augmentation provient principalement des coûts associés à la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), 13,9 M$, aux coûts d'évolution du portail gouvernemental de services, 5,6 M$, ainsi qu'au développement du dossier citoyen, 1,3 M$.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Services gouvernementaux	197 353,3	25 022,0	174 614,2	172 331,3
Total	**197 353,3**	**25 022,0**	174 614,2	172 331,3
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**137**	**(4)**	—	141

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les immobilisations du ministère des Services gouvernementaux sont principalement attribuables au développement de projets liés au gouvernement en ligne.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	22 100,0	—	22 100,0
Prêts, placements, avances et autres	25,0	—	25,0
Total	**22 125,0**	**—**	22 125,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	577 212,7	—	566 800,0	—
Services Québec	92 839,3	—	93 283,9	—
Société immobilière du Québec	687 795,0	—	663 100,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Le Fonds du service aérien gouvernemental

Le Fonds du service aérien gouvernemental a pour objet le transport aérien nécessaire à la réalisation de fonctions gouvernementales.

La hausse des investissements de l'année 2009-2010 est due à l'acquisition et à la modification d'un avion usagé pour l'évacuation aéromédicale, ainsi qu'à la remise à neuf de quatre moteurs.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du service aérien gouvernemental				
Dépenses	56 549,5	—	56 044,5	—
Investissements	150,0		9 730,4	
Effectif (ETC)	146		151	

EN BREF

TOURISME

Le ministère du Tourisme poursuit l'adaptation de sa stratégie de promotion sur les marchés étrangers en fonction de la conjoncture économique. Il souhaite intensifier le soutien au développement de produits touristiques de qualité correspondant aux attentes internationales, améliorer les services d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques de même que poursuivre le développement de partenariats avec les différents acteurs au sein de l'industrie, afin de maximiser l'impact des actions entreprises.

Cette stratégie est mise en œuvre dans une perspective de croissance économique continue et durable, afin d'assurer la pérennité de nos ressources, l'authenticité de nos produits touristiques et la notoriété de la destination Québec sur le plan international.

L'exercice financier 2010-2011 sera caractérisé par des interventions du Ministère visant l'amélioration de l'offre touristique et sa qualité, notamment en ce qui a trait au développement de produits attractifs aux escales, dans le cadre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent. Le Ministère soutiendra des initiatives avec ses partenaires, tant en matière de développement de produits qu'en commercialisation et promotion, le tout en fonction des marchés.

Par ailleurs, un montant de 2,0 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin de mettre en place des mesures d'appui au développement touristique du Nord québécois.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant soit financièrement ou techniquement dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination québécoise sur les marchés extérieurs du Québec et s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

Le ministre a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les activités du Ministère ont trait, entre autres, au développement et au maintien d'une concertation et d'un partenariat efficaces, tant au niveau gouvernemental qu'au sein de l'industrie touristique. L'application et le suivi des règles législatives et administratives liées à sa mission constituent une autre facette de l'action ministérielle.

L'intervention du Ministère dans la promotion canadienne et internationale de la destination québécoise s'avère essentielle pour la croissance de l'industrie, dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

Le soutien à l'industrie touristique s'effectue notamment via la taxe sur l'hébergement. Ce véhicule constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer tant la promotion des attraits régionaux que le développement de l'industrie dans l'ensemble des régions du Québec. Des ententes de partenariat régional en tourisme rendent également possible sur une base volontaire, via les associations touristiques régionales, le renouvellement ou la consolidation de l'offre touristique sur une base régionale.

L'accueil et l'information touristiques sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

La classification des établissements d'hébergement touristique et la délivrance d'une certification par le Bureau des normes du Québec, dans le cadre de la Démarche Qualité Tourisme, concourent à renforcer la culture de la qualité et donnent l'opportunité aux entreprises de rehausser leur niveau de service et surtout d'en garantir l'uniformité et la constance.

ORIENTATION 1
Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

- Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

  — Assumer le leadership d'un partenariat continu afin de coordonner les actions des acteurs privés et publics.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Tenue des Assises annuelles du tourisme;

  — Coprésidence du Conseil des partenaires de l'industrie touristique;

  — Contribution à la Table des partenaires du Grand Nord;

  — Renouvellement du partenariat avec les organismes du milieu, notamment les associations touristiques régionales et les associations touristiques sectorielles;

  — Poursuite du virage performance avec les festivals et événements, qui lie le financement à la performance touristique des événements;

  — Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent;

  — Mise en place de nouveaux mécanismes de concertation avec les acteurs de l'industrie, sous forme de comités de marché, afin d'optimiser les synergies des sommes investies sur ces marchés.

ORIENTATION 2
Assurer la mise en marché du Québec

- Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

  — La reconnaissance de la spécificité touristique du Québec, parmi la pléiade des destinations en concurrence, par la diffusion des outils promotionnels, notamment l'image de marque et la promotion de l'offre touristique québécoise.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Réaliser les campagnes promotionnelles sur les marchés hors Québec dont certaines en partenariat avec l'industrie;

  — Renforcer le réseau de représentation du Ministère à l'étranger visant à desservir les marchés émergents;

  — Améliorer la connaissance des marchés et des clientèles aux fins de développer de nouvelles stratégies promotionnelles et de développement des produits;

  — Faire évoluer l'image de marque.

ORIENTATION 3
Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques

- Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

  — Rehausser l'offre touristique au niveau international dans une perspective de développement durable du tourisme québécois.

Actions envisagées

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Poursuivre l'élaboration des diagnostics sur cinq produits touristiques (tourisme nature, tourisme autochtone, agrotourisme, tourisme culturel, pourvoiries chasse et pêche) permettant de les positionner par rapport aux meilleures destinations concurrentes;

  — Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent.

ORIENTATION 4
Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

  — Faire connaître la personnalité touristique québécoise par le biais de la vitrine technologique du Ministère;

  — Promouvoir la qualité au sein des entreprises de l'industrie touristique québécoise.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Élaborer la stratégie de positionnement des services de bonjourquebec.com en étroite collaboration avec l'industrie;

  — Adapter les services d'accueil et d'information touristique offerts dans les sept centres d'information touristique sous la responsabilité du Ministère en tenant compte des nouvelles technologies disponibles aux touristes.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement du tourisme	146 128,6	6 226,0	138 866,1	139 902,6
Total	**146 128,6**	**6 226,0**	138 866,1	139 902,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	—	—	—	—

L'augmentation du budget de dépenses 2010-2011 est de 6,2 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Une somme additionnelle de 4,0 M$ est prévue à titre de contribution au Grand Prix de Formule Un de Montréal. La subvention versée à la Société du Palais des congrès de Montréal est haussée de 5,1 M$, afin d'assumer les taxes foncières additionnelles afférentes à l'agrandissement de l'immeuble. Le solde de l'écart s'explique principalement par des mesures d'économies administratives.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	51 240,0	29 312,0	46 510,0	28 705,0
Société du Centre des congrès de Québec	23 013,3	15 218,0	22 404,8	14 706,7
Société du Palais des congrès de Montréal	63 247,9	43 545,4	61 718,7	38 263,5

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du Ministère, soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 2010-2011 sont évaluées à 144,2 M$, dont 58,1 M$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariats.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	144 195,0	58 053,2	143 476,2	57 987,4
Investissements	800,0		614,0	
Effectif (ETC)	298		306	

EN BREF

TRANSPORTS

Dans le cadre du Plan de redressement du réseau routier québécois, des investissements de 4 191,2 M$ en 2010-2011 seront réalisés dans les infrastructures routières, dont 1 113,2 M$ provenant des partenaires privés (389,4 M$) et publics (723,8 M$). Ces investissements s'inscrivent dans le Plan québécois des infrastructures, pour lesquels la part assumée par le Ministère de 3 078,0 M$ se répartit comme suit :

- 1 185,7 M$ dans la conservation des structures, tant sur le réseau supérieur que sur le réseau municipal, afin de lutter contre le vieillissement des ponts et des viaducs. Des interventions sont prévues sur quelque 857 structures, dont 261 du réseau municipal pour 129,1 M$;

- 683,4 M$ dans la conservation des chaussées, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration de l'état global du réseau par des interventions sur quelque 1 700 kilomètres de chaussées;

- 465,7 M$ dans l'amélioration du réseau routier, notamment au plan de la sécurité routière et de la fonctionnalité du réseau routier;

- 743,2 M$ dans le développement du réseau routier visant principalement à faciliter les déplacements sur le réseau, à améliorer son efficacité et à soutenir le développement et la prospérité des régions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures et de la Politique québécoise du transport collectif :

- 734,6 M$ d'investissements seront réalisés en maintien et en amélioration des infrastructures de transport en commun. Aussi, par l'entremise du Fonds vert, des transferts de 130,0 M$ seront consacrés à l'amélioration des services de transport collectif.

Des dépenses de 121,0 M$ viseront le maintien des dessertes de transport maritime et aérien ainsi que la promotion et le soutien au transport maritime et ferroviaire. Ces dépenses incluent également les projets liés aux pistes récréotouristiques, notamment la Route verte.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère se présente comme le chef de file dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et privés pour offrir à la population et aux entreprises des systèmes de transport appropriés et fonctionnels.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain et rural, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement régional ainsi que le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la fabrication d'équipement, de matériel de transport et la construction d'infrastructures.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité de la ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2010-2011 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures

Des investissements considérables serviront à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières et des infrastructures de transport en commun afin d'en assurer la pérennité et d'en réduire le déficit d'entretien cumulé, tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures.

Conservation des chaussées

- Des investissements de 683,4 M$ seront consacrés à la conservation des chaussées (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 184,9 M$).

  L'objectif vise à poursuivre l'amélioration de l'état global des chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique ainsi que l'état des chaussées de l'ensemble du réseau. Ces investissements contribueront à porter la proportion des chaussées en bon état à 83,0 % d'ici 2022.

Actions envisagées

- Interventions sur quelque 1 700 kilomètres de chaussées;
- Réfection des systèmes de drainage, dont la réfection de ponceaux.

Conservation des structures

- Des investissements de 1 185,7 M$ seront affectés à la conservation des structures sur le réseau supérieur et sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 67,8 M$).

  L'état des structures situées sur le réseau supérieur requiert une attention particulière. C'est pourquoi, en 2010-2011, des investissements de 1 056,6 M$ leur seront consacrés. Cet effort sans précédent se poursuivra au cours des prochaines années du plan quinquennal actuel et permettra d'améliorer l'état général du parc de structures et d'atteindre un objectif de 80,0 % des structures en bon état d'ici 2022.

  En 2010-2011, une somme de 129,1 M$ sera investie sur les ponts du réseau routier municipal qui sont sous la responsabilité du Ministère depuis janvier 2008. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures du réseau municipal équivalente aux structures du réseau supérieur.

Actions envisagées

- Interventions sur 596 structures sur le réseau supérieur, dont la correction de 219 structures déficientes en 2010-2011;
- Interventions sur 261 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère, dont la correction des déficiences sur 180 d'entre eux.

Équipements de transport en commun

- Des dépenses de 341,8 M$ seront affectées à l'aide aux immobilisations dans le transport collectif des personnes en remboursement de services de la dette. Ainsi, en 2010-2011, des investissements de 734,6 M$ seront réalisés dans les infrastructures de transport en commun, dont la plus grande partie sera consacrée à leur maintien. Ces investissements sont effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

De plus, une somme de 263,7 M$, provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL), est disponible en 2010-2011 pour les immobilisations dans le transport en commun dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport en commun et en abaisser l'âge moyen. À cette fin, la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue se poursuivront;

- Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la SoFIL.

ORIENTATION 2
Soutenir des systèmes de transports efficaces, diversifiés et intégrés qui contribueront à la réduction des gaz à effet de serre

Des systèmes de transport efficaces

- Des investissements de 743,2 M$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux par des travaux majeurs sur certaines routes et autoroutes (auxquels s'ajoutent les contributions des partenaires privés de 389,4 M$ et les contributions des partenaires publics de 397,9 M$).

Actions envisagées

- Investissements en développement, notamment pour les projets réalisés en mode PPP pour le prolongement des autoroutes 25 (Montréal et Laval) et 30 (Montérégie). Poursuite des autres grands chantiers : l'autoroute 20 (Bas-Saint-Laurent), l'autoroute 35 (Montérégie), l'autoroute 50 (Outaouais et Laurentides), l'autoroute 73 (Beauce), l'autoroute 73/route 175 (Réserve faunique des Laurentides), la route 185 (Bas-Saint-Laurent), le Rond-Point Dorval (Montréal). Des investissements seront également réalisés pour prolonger l'autoroute 5 et, dans le cadre du Plan Nord, pour la construction de la route du Mont Otish et l'amélioration de la route 389;

- Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier.

Des modes de transport diversifiés : le transport collectif

- Dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif, une somme de 130,0 M$, en provenance du Fonds vert, sera disponible en 2010-2011 pour le financement de programmes visant l'amélioration des services de transport collectif et de réduction des gaz à effet de serre (GES);

- De plus, des dépenses de 135,6 M$ viseront l'aide à l'exploitation des services de transport collectif incluant le transport adapté aux personnes handicapées;

- Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pourront continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 77,1 M$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 $ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. L'AMT bénéficiera également de 52,6 M$ provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

- Aide à l'amélioration des services de transport en commun;
- Aide au transport collectif régional;
- Aide aux modes de transport alternatifs à l'automobile;
- Aide à l'adaptation des véhicules aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- Aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes;
- Soutien au transport adapté.

Des modes de transport diversifiés : Autres modes de transport

- Des dépenses de 121,0 M$ pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport aérien et maritime, incluant la subvention à la Société des traversiers du Québec, ainsi que pour les pistes récréotouristiques.

  Des modes de transport variés permettent une plus grande accessibilité aux diverses régions du Québec et soutiennent leur développement social, économique et touristique. De plus, l'utilisation des modes maritime et ferroviaire pour le transport des marchandises, sur de longues distances, permet également de réduire les émissions de GES.

Actions envisagées

- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- Soutien financier à l'amélioration des installations aéroportuaires au Nunavik (Plan Nord);
- Aide financière à l'exploitation et au développement de la Route verte permettant d'ajouter plusieurs kilomètres de piste cyclable;
- Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux afin de réduire les GES issus du transport des marchandises;
- Aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport des marchandises;
- Bonification du soutien financier aux clubs de véhicules tout-terrains et de motoneigistes.

ORIENTATION 3
Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires

Sécurité routière

- Des investissements de 465,7 M$ dans l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité (auxquels s'ajoutent des contributions des partenaires de 73,2 M$).

  L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère.

Actions envisagées

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière;
- Correction de 20 sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière;
- Diverses interventions, notamment la configuration des routes, le pavage des accotements, la construction de voies de dépassement, la correction de courbes ou de problèmes d'omiérages;
- Poursuite du projet pilote de radars photo et de caméras de surveillance aux feux rouges.

Exploitation des infrastructures routières

- Des dépenses de 589,6 M$ pour l'exploitation des infrastructures.

  L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère par des interventions qui ont un impact sur la pérennité et la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien hivernal, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers. En plus du réseau routier, le Ministère voit à l'entretien des aéroports, quais et autres infrastructures sous sa gestion.

Actions envisagées

- Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;
- Marquage des routes adéquat;
- Activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

ORIENTATION 4
Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population

La poursuite de l'innovation

- Des dépenses de 3,2 M$ pour les activités de recherche, ainsi que de 1,4 M$ provenant du Fonds vert pour des recherches et des évaluations liées aux impacts et à l'adaptation aux changements climatiques à l'égard de la fonte du pergélisol et des problématiques d'érosion côtière.

  Les objectifs visent le maintien de l'expertise du personnel et la promotion des connaissances techniques et scientifiques en transport.

Actions envisagées

- Aides versées à divers organismes, notamment des chaires de recherche pour des projets dans le domaine du transport, de même que pour un Réseau stratégique de recherche en sécurité routière;
- Évaluation des impacts de la fonte du pergélisol dans le nord du Québec et de l'érosion des berges du Saint-Laurent.

Les façons de faire et les services aux usagers

- L'utilisation de partenariats publics-privés constitue l'une des approches explorées pour chacun des grands projets dont les coûts estimés dépassent 40,0 M$. De plus, la mise en place de nouvelles façons de faire de même qu'une meilleure diffusion de l'information aux usagers sont soutenues par le développement des ressources informationnelles.

Actions envisagées

- Poursuite des travaux visant la mise en opération des sept aires de service issues de l'entente de partenariat public-privé;
- Des investissements de 30,8 M$ pour le développement et l'amélioration des systèmes d'information ministériels;
- Mise en ligne d'une information permanente sur l'état du réseau routier;
- Information adéquate aux usagers par le biais du réseau 511.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Les dépenses 2010-2011 du ministère des Transports s'établissent à 2 787,5 M$, soit une augmentation de 240,0 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement des sommes consenties à l'entretien du réseau routier, à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier et par l'accroissement de l'aide à l'acquisition d'immobilisations en transport en commun. Ces augmentations découlent essentiellement de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures pour la remise en état du réseau routier et de la Politique québécoise du transport collectif.

PROGRAMME 1
Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	1 295,5 M$
• Entretien des infrastructures de transport	589,6 M$
• Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	90,5 M$
• Programme d'aide financière au réseau routier local	55,1 M$
• Autres activités	4,1 M$

L'augmentation de 126,0 M$ du budget en 2010-2011, par rapport à la dépense probable 2009-2010, est le résultat net de variations touchant quelques activités. La première a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier qui augmente de 157,0 M$ pour tenir compte des investissements de 3 078,0 M$ assumés par le Ministère en 2010-2011.

L'entretien des infrastructures, pour sa part, augmente de 51,2 M$ pour assurer l'amélioration des services.

Le programme d'Aide financière au réseau routier local diminue de 84,1 M$ principalement en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions. Les municipalités ne sont pas affectées par la modification au calendrier de versement. Le niveau de subventions qu'elles recevront en 2010 est identique aux subventions qu'elles ont reçues en 2009.

PROGRAMME 2
Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Aide à l'acquisition d'immobilisations en transport en commun	341,8 M$
• Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	40,6 M$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	95,0 M$
• Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	9,7 M$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	89,6 M$
• Aide au transport ferroviaire	8,2 M$
• Aide au transport aérien	9,3 M$
• Aide aux clubs de motoneigistes et de véhicules tout-terrains de même qu'à la Route verte	12,9 M$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	13,8 M$
• Autres activités	13,3 M$

L'augmentation du budget de dépenses 2010-2011 est de 106,2 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. L'aide à l'acquisition d'immobilisations en transport en commun augmente de 90,6 M$, principalement pour le renouvellement du matériel roulant et l'ajout de nouvelles infrastructures. L'aide au transport adapté augmente de 9,3 M$ compte tenu de l'augmentation prévue de la clientèle.

L'aide au transport maritime augmente de 6,3 M$, principalement pour tenir compte du transfert de responsabilité des dessertes maritimes et aériennes du Ministère à la Société des traversiers du Québec et de la mise en œuvre du Plan de modernisation de la flotte de navires de la Société.

PROGRAMME 3
Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles — 67,0 M$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement — 19,7 M$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport — 31,8 M$

L'augmentation du budget de dépenses 2010-2011 est de 7,8 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Elle s'explique principalement par une hausse de 4,7 M$ des dépenses d'amortissement attribuable à la mise en service de divers projets informatiques liés à l'optimisation des processus de même qu'au soutien des opérations du Ministère. Par ailleurs, une hausse de 1,0 M$ de la masse salariale découle de l'embauche d'employés additionnels en vérification interne.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures de transport [1]	2 034 825,0	126 052,1	2 087 156,7	1 908 772,9
2. Systèmes de transport	634 210,1	106 160,2	573 039,9	528 049,9
3. Administration et services corporatifs	118 493,7	7 774,1	110 332,8	110 719,6
Total	**2 787 528,8**	**239 986,4**	2 770 529,4	2 547 542,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**3 185**	**23**	—	3 162

[1] La méthode de comptabilisation des infrastructures routières a été modifiée en 2009-2010, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement formé en mai 2007 par le Ministre des Finances. Les modifications apportées ont pour effet de réduire, à compter de 2009-2010, la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. L'effet de la réduction est reflété dans le budget de dépenses et les crédits de 2010-2011, ainsi que dans la dépense probable de 2009-2010. Cette modification en cours d'année 2009-2010 explique essentiellement qu'au programme 1 la dépense probable est de 178,4 M$ moins élevée que le budget de dépenses initialement prévu en 2009-2010.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 86,8 M$, en hausse de 24,4 M$, permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en terme d'infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre. Cette hausse s'explique par une augmentation de 16,6 M$ des investissements sur les infrastructures de transport maritime et aérien dans le Nord du Québec de même que par l'acquisition des emprises ferroviaires abandonnées totalisant 10,0 M$.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	86 583,8	24 413,3	62 170,5
Prêts, placements, avances et autres	200,0	—	200,0
Total	**86 783,8**	**24 413,3**	62 370,5

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission des transports du Québec	13 798,5	13 585,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	326 536,1	79 944,4	307 403,2	69 602,4
Société de l'assurance automobile du Québec	263 909,0	12 874,0	249 261,0	11 295,0
Société des traversiers du Québec	105 782,5	82 745,9	80 652,7	58 287,3

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté, depuis le 1er avril 1998, au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier. Il contribue largement au premier objectif du Ministère qui est d'assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1er avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté, depuis le 3 septembre 2008, au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1er janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 $ prélevée auprès des propriétaires de véhicules automobiles des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation. Les revenus de ce fonds sont entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun et il contribue à l'objectif du Ministère d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1er avril 2006, au financement des activités liées à la mise en place d'un nouveau réseau d'aires de service, notamment par l'octroi de contrats de partenariat public-privé.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier				
Dépenses	1 362 391,5	1 295 543,4	1 204 260,7	1 154 454,3
Investissements[1]	4 021 827,8		3 578 791,5	
Effectif (ETC)	2 255		2 205	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	96 211,4	280,0	93 955,7	280,0
Investissements	34 475,6		29 015,9	
Effectif (ETC)	229		243	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	7 712,9	—	5 929,3	—
Investissements	—		7 347,1	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun				
Dépenses	77 132,1	—	75 992,2	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports				
Dépenses	5 413,5	3 502,4	3 436,7	2 640,2
Investissements	34 421,6		374,1	
Effectif (ETC)	7		8	

[1] Ces montants comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

EN BREF

TRAVAIL

Le budget du ministère du Travail, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel.

Sur le plan des relations du travail, le volume d'activités des services de médiation et de conciliation se maintiendra autour de 600 interventions. Celles-ci visent à offrir des services spécialisés aux parties patronale et syndicale qui demandent l'aide d'une tierce partie indépendante pour les aider à régler des différends au moment de la négociation et dans l'application des conventions collectives ou encore dans le cours des rapports de travail au quotidien.

Sur le plan des politiques et de la recherche, le Ministère effectuera les travaux nécessaires pour soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale. Il produira aussi une information sur le travail, pertinente et accessible, qui servira de référence et favorisera les consensus sociaux.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère du Travail est centrée sur les acteurs individuels et collectifs œuvrant dans leur milieu de travail. L'équité étant au cœur de sa mission, le Ministère tend à promouvoir la qualité des conditions de travail et à favoriser une paix sociale propice aux investissements créateurs d'emplois pour les générations futures.

Dans sa déclaration de services aux citoyens, le ministère du Travail s'engage à répondre à leurs demandes avec compétence et courtoisie ainsi que dans les meilleurs délais, à leur garantir l'impartialité nécessaire à la prise de décision et à leur fournir l'information la plus complète et la plus précise possible.

L'offre de service du Ministère se déploie autour des trois pôles suivants :

- Les lois et les politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par trois organismes budgétaires qui font partie du portefeuille « Travail » :

- Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre;
- La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle veille à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assure du maintien de l'équité salariale dans les entreprises;
- Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens en les reliant à trois orientations ministérielles stratégiques. Chacune d'elle est associée à un domaine d'intervention particulier, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail.

Pour chaque domaine, l'atteinte des résultats est doublée d'une orientation générale favorisant l'efficacité de l'organisation du travail et la qualité de vie au travail.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires pour les trois premières orientations.

La répartition budgétaire 2010-2011 selon les orientations

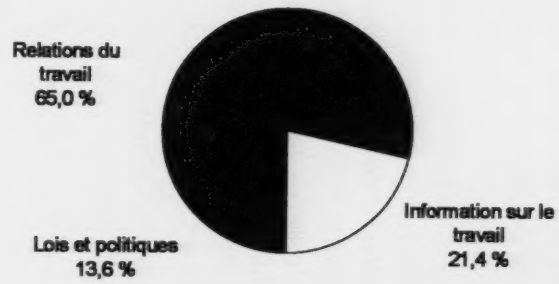

ORIENTATION 1

Soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale dans une perspective d'ouverture au changement et d'équité

Les choix budgétaires pour ce domaine d'intervention visent à soutenir la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales en documentant l'environnement législatif et administratif ainsi que les avantages, les inconvénients et les coûts de divers scénarios envisageables.

Actions envisagées

- Évaluer ou faire le bilan des dispositions existantes dans les lois du travail concernant notamment les domaines suivants :
  - — Le régime forestier;
  - — Les décrets de convention collective;
  - — Les agences de placement.
- Renforcer les réseaux d'échange pour suivre l'évolution des milieux de travail;
- Participer activement aux travaux des organisations intergouvernementales et internationales dans le domaine du travail.

ORIENTATION 2
Produire une information sur le travail, pertinente et accessible, qui serve de référence et favorise les consensus sociaux

Une diffusion d'études pertinentes couvrant les divers volets des milieux de travail est indispensable pour une information sur le travail de qualité. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles du Ministère.

Actions envisagées

- Produire et diffuser des études documentaires comparatives sur les normes du travail et les conditions de travail;
- Produire et diffuser des bulletins et des analyses sur les arrêts de travail, les conventions collectives négociées et les clauses de conventions collectives;
- Évaluer le taux de satisfaction de la clientèle vis-à-vis des publications du Ministère.

ORIENTATION 3
Contribuer à l'amélioration de la qualité des rapports de travail, à la prévention et à la résolution des mésententes en privilégiant la responsabilisation des acteurs et le dialogue entre les parties

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mésententes.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre un plan d'action pour élargir l'offre de service et rejoindre des secteurs d'activité économique moins couverts;
- Réaliser un sondage pour évaluer le taux de satisfaction de la clientèle vis-à-vis de la qualité des services en relations du travail.

ORIENTATION 4
Améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail

Cette orientation est centrée sur l'efficacité des processus et sur le bien-être au travail des employés pour assurer le maintien de services de qualité dans un contexte de départs accélérés à la retraite.

Actions envisagées

- Investir au niveau de l'environnement de travail;
- Implanter et renforcer des mesures favorisant la collaboration au sein des unités et entre elles;
- Mettre en œuvre le plan de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre;
- Évaluer le taux de satisfaction du personnel vis-à-vis des mesures favorisant l'équilibre entre les besoins de la personne et ceux de l'organisation.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Travail

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2010-2011, soit 33,5 M$, est inférieur de 3,5 M$ par rapport à la dépense probable 2009-2010. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 4,0 M$ transférée au cours de 2009-2010 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	33 523,1	(3 546,3)	33 367,3	37 069,4
Total	**33 523,1**	**(3 546,3)**	33 367,3	37 069,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**234**	**5**	—	229

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010
		Variation	
Immobilisations	2 008,1	—	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	—	1,0
Total	**2 009,1**	—	2 009,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2010-2011	Dépense probable 2009-2010
Commission de l'équité salariale	7 758,9	6 844,2
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	628,1	640,9
Conseil des services essentiels	2 900,5	2 957,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2010-2011		2009-2010	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des lésions professionnelles	58 269,3	—	55 921,9	—
Commission des normes du travail	59 642,3	—	57 279,1	—
Commission des relations du travail	15 895,2	7 200,9	15 432,4	7 289,6
Régie du bâtiment du Québec	50 240,8	—	50 921,9	—

Conseil du trésor
Québec